



**Études économiques
de l'OCDE**

**RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE**



**Études économiques
de l'OCDE :
République tchèque
2008**



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ISBN 978-92-64-04384-8 (imprimé)
ISBN 978-92-64-04385-5 (PDF)

Série : Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : République tchèque
ISSN 1995-3518 (imprimé)
ISSN 1999-057X (en ligne)

Publié également en anglais.

Crédits photo : Couverture © altrendo nature/Altrendo/Getty Images.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2008

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Table des matières

Résumé	9
Évaluation et recommandations	11
Chapitre 1. Évolutions récentes et principaux enjeux	21
Une croissance rapide s'est mise en place	22
L'économie est étroitement liée à la mondialisation	25
Quelques problèmes se posent du côté de l'inflation	27
Une attitude conservatrice prévaut pour l'entrée dans la zone euro	28
Les principaux enjeux	29
L'évolution dans les autres secteurs	32
Notes	36
Bibliographie	38
Annexe 1A.1. Progrès de la réforme structurelle	39
Annexe 1A.2. Thèmes traités dans les <i>Études</i> précédentes	43
Chapitre 2. Assurer la viabilité des finances publiques : évaluation des réformes récentes en matière de fiscalité et de dépenses publiques	45
Les déficits récemment enregistrés soulignent la nécessité d'objectifs plus ambitieux	48
Actions possibles pour améliorer le processus budgétaire de l'administration centrale	50
Les réformes sur le front des recettes sont substantielles	52
Des progrès et des projets ambitieux en matière de réforme des dépenses publiques	57
Financements de l'UE : des difficultés liées à l'absorption des dotations	68
Notes	70
Bibliographie	72
Annexe 2A.1. Sélection de mesures fiscales prévues par le train de réformes de 2007	74
Chapitre 3. Remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences	77
Quelles sont les réserves de main-d'œuvre nationale ?	79
Progrès dans l'amélioration des conditions générales du marché du travail	81
Encourager les emplois atypiques	83
Cohortes de jeunes : encourager un bon équilibre entre travail et études	84
Femmes d'âge très actif : assurer les bonnes incitations pour concilier travail et famille	85
Cohortes de seniors : nécessité d'accélérer la réforme des retraites	90
Notes	94
Bibliographie	95

Chapitre 4. La mondialisation et l'économie tchèque : quelle stratégie adopter ?	97
Quel rôle la mondialisation joue-t-elle dans l'économie tchèque ?	99
La mondialisation est facilitée par des coûts de main-d'œuvre favorables et une situation géographique avantageuse	108
Tirer le meilleur parti de la mondialisation : comment ajuster l'action gouvernementale ?	112
Notes	123
Bibliographie	124

Glossaire	127
----------------------------	-----

Encadrés

1.1. La situation politique	22
1.2. La stratégie tchèque d'entrée dans la zone euro	29
2.1. Recommandations en vue d'assurer la viabilité des finances publiques	46
2.2. Le ciblage budgétaire en République tchèque	48
2.3. Le ciblage budgétaire en République tchèque	49
3.1. Recommandations d'action pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences	78
4.1. Recommandations d'action concernant les stratégies de mondialisation	98
4.2. Une économie caractérisée par une forte tradition entrepreneuriale	102
4.3. La sous-traitance industrielle en République tchèque	105
4.4. L'importance grandissante des centres de services aux entreprises	107
4.5. La mondialisation discipline-t-elle l'action macroéconomique ?	112
4.6. Observations internationales sur l'efficacité des incitations à l'investissement	116

Tableaux

1.1. Évolution récente et prévisions (<i>Perspectives économiques</i> , n° 82, décembre 2007)	24
2.1. Programmes opérationnels créés pour absorber les dotations du budget 2007-13 de l'UE	69
3.1. Congé parental et aide financière aux familles	87
3.2. Options de préretraite et de retraite différée dans le système de pension vieillesse	92
3.3. Conditions actuelles et prévues d'admissibilité à des pensions d'invalidité	94
4.1. Échanges intrabranche pour l'ensemble du secteur manufacturier	102
4.2. Principales catégories d'exportations et d'importations	103
4.3. Indicateurs de la productivité et des coûts	111
4.4. Vue d'ensemble des programmes publics d'incitations à l'investissement	115

Graphiques

1.1. Évolution du PIB réel	23
1.2. Évolution dans le secteur des ménages	24
1.3. Évolution des exportations, des activités manufacturières, de l'investissement et de la balance courante	26
1.4. Évolution des prix, des taux d'intérêt et du taux de change	28

1.5.	Évolution budgétaire et problèmes à venir	30
1.6.	Évolution de l'emploi et du chômage	32
2.1.	Les estimations de déficit du ministère des Finances, octobre 2007	50
2.2.	Incidence sur le budget des dispositions du train de mesures budgétaires relatives aux impôts et aux cotisations sociales.....	53
2.3.	Incidence du nouvel impôt sur le revenu des personnes physiques : cas d'un célibataire ayant opté pour une déduction forfaitaire	55
2.4.	Effet net de la réforme des finances publiques sur les dépenses	58
2.5.	Taux nets de remplacement du revenu	62
2.6.	Implications budgétaires de l'augmentation progressive de l'âge de la retraite dans le cadre du système de retraite actuel	63
2.7.	Évolution de l'âge de la retraite prévue par les dispositions législatives récentes	63
2.8.	Taux de remplacement brut pour un individu entré dans le régime de retraite à 25 ans et rémunéré à hauteur de la moitié du revenu d'activité moyen	64
3.1.	Taux d'emploi en République tchèque comparés à ceux des autres pays	80
3.2.	Autres aspects des réserves de main-d'œuvre de la République tchèque	81
3.3.	Taux d'emploi des cohortes de jeunes, %	84
3.4.	Taux d'emploi des femmes d'âge très actif, %	86
3.5.	Taux d'emploi des seniors, %	91
4.1.	Configuration des échanges de biens et de services et de l'investissement	100
4.2.	Échanges et population	101
4.3.	Ventilation des opérations courantes, 2006	101
4.4.	Principales catégories d'exportations et d'importations, avec chacun des principaux partenaires commerciaux	104
4.5.	Évolution de la structure des exportations de services	106
4.6.	Évolution des prix à la consommation de certains produits exportables	108
4.7.	Indicateurs de la distance et du potentiel du marché	110
4.8.	Restrictivité de la réglementation des marchés de produits	113
4.9.	Densité des réseaux de transport des pays européens	120

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la République tchèque ont été examinées par le Comité le 19 mars 2008. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des discussions et finalement approuvé par le Comité plénier le 2 avril 2008.

Le projet de rapport a été établi pour le Comité par Philip Hemmings, Zuzana Smidova et Alessandro Goglio, sous la direction d'Andreas Wörgötter.

La précédente Étude de la République tchèque a été publiée en juin 2006.

Ce livre contient des...



StatLinks

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

STATISTIQUES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, 2006

LE PAYS

Superficie (en milliers de km ²)	79	Villes principales, 31 décembre (en milliers d'habitants)	
Agricole (%)	54	Prague	1 188
Forestière (%)	34	Brno	367
		Ostrava	337

LA POPULATION

Population (en milliers)	10 287	Emploi (en milliers)	4 811
Nombre d'habitants par km ²	130	Secteur agricole	4
Accroissement naturel de la population (en milliers)	1	Secteur industriel	40
		Secteur des services	56
Immigration totale (en milliers)	35		

LE GOUVERNEMENT

Consommation publique (% du PIB)	21	Chambre des députés, avril 2006	Nombre de sièges
Recettes courantes du secteur public (% du PIB)	41	Parti social démocrate tchèque	70
Déficit du secteur public (% du PIB)	3	Parti démocratique civique	57
Dette publique définie par Maastricht (% du PIB)	30	Parti communiste	41
		Union démocrate chrétienne	21
		Union pour la liberté	10
		Indépendant	1
		Total	200

LA PRODUCTION

PIB, prix courants (en milliards de CZK)	3 232	Composition de la production (% du PIB)	
PIB par habitant (USD, prix courants)	13 930	Agriculture	3
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	25	Industrie	38
		Services	59

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations des biens et de services (% du PIB)	76	Importations des biens et de services (% du PIB)	73
Principales exportations (% du total)		Principales importations (% du total)	
Machines et matériel de transport	53	Machines et matériel de transport	43
Produits manufacturés	31	Produits manufacturés	32
Produits chimiques	6	Produits chimiques	11

LA MONNAIE

Unité monétaire : Koruny tchèque		Unités monétaires par euro	
Unités monétaires par USD, 2007	21.35	Année 2007	28.15
		Février 2008	25.34

Résumé

La vigoureuse croissance que la République tchèque connaît depuis quelques années est encourageante et les risques qui entourent l'inflation sous-jacente sont maîtrisables. Plusieurs problèmes se posent néanmoins. Ce qui est le plus important, c'est d'assurer la viabilité budgétaire par une réforme des finances publiques, de façon que l'économie puisse mieux faire face au vieillissement de la population. Les réformes suivantes devraient être mises en œuvre :

- **Un ciblage plus ambitieux du déficit**, se doublant d'une amélioration de la budgétisation de l'administration centrale et du Cadre de dépenses à moyen terme.
- **Une nouvelle action dans le secteur de la santé.** Les mesures envisagées marquent un progrès, mais devraient être étudiées de plus près. L'enjeu ultime de la réforme est la définition, très délicate, de la couverture du système public de santé dans le contexte de possibilités de traitement qui ne cessent de se multiplier.
- **Un nouveau relèvement de l'âge de la retraite** et une décision finale sur une plus ample réforme des retraites.
- **Le suivi de la récente réforme fiscale.** Il faudrait mettre en œuvre les plans de simplification de la législation fiscale et envisager une réduction des avantages fiscaux et des autres aides en faveur de la propriété de logements.

L'accélération de la croissance atténue le problème ancien du chômage structurel. De fait, le risque est maintenant que les contraintes qui s'exercent au niveau de l'offre de main-d'œuvre freinent le développement économique. Il faut renforcer l'incitation au travail et la valorisation du capital humain grâce à un large éventail de mesures :

- **Améliorer la situation générale sur le marché du travail**, notamment en modifiant encore le dosage de la fiscalité afin d'alléger les charges qui pèsent sur le travail et en réformant les règles de préavis et d'indemnisation du licenciement. Il faudrait faciliter le travail à temps partiel et les autres types d'emploi atypique, essentiellement en éliminant les obstacles dans ce domaine. Les subventions directes ne devraient être utilisées que très parcimonieusement.
- **Aider les parents à concilier travail et vie de famille.** Il faudrait réduire le congé parental, consacrer plus de ressources aux aides en faveur des services d'accueil de l'enfance et améliorer les incitations en termes d'impôts et de prestations sociales en faveur des ménages qui ont des enfants.
- **Encourager les travailleurs âgés à poursuivre leur activité**, non seulement en relevant l'âge normal de la retraite, mais aussi en modifiant de nouveau la réglementation applicable en cas de retraite ou avant ou après l'âge normal.
- **Réformer encore le système éducatif.** Dans les écoles secondaires, il faudrait élargir l'accès aux cursus qui ouvrent la voie à l'enseignement supérieur et développer l'évaluation comparative des établissements scolaires et des élèves. Il conviendrait d'envisager des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur.

La forte croissance des industries manufacturières exportatrices est l'un des principaux moteurs du développement économique tchèque. Pour tirer le meilleur parti de la mondialisation, il faut prendre des mesures du type de celles qui contribuent d'une façon générale à la croissance. Il faudrait cependant mener plusieurs actions prioritaires afin de remédier à une série de goulets d'étranglement et de défaillances des marchés :

- **Faire en sorte que les incitations à l'investissement soient économiquement justifiées**, en surveillant soigneusement et en ajustant les dispositifs en vigueur.
- **Réformer la politique de l'immigration pour exploiter les possibilités** qu'offre une mobilité internationale croissante des travailleurs, afin de remédier aux pénuries qui commencent à se manifester.
- **Veiller à la qualité des infrastructures de transport** par une utilisation efficace des financements de l'UE, la mise en place de partenariats public/privé et la suppression effective des obstacles à l'entrée sur le marché du fret ferroviaire.
- **Aider les « pôles de croissance »** en éliminant les goulets d'étranglement dans les infrastructures locales et régionales, en particulier dans la région pragoise.

Évaluation et recommandations

L'économie connaît une croissance rapide...

L'économie tchèque bénéficie d'une croissance en nette accélération – en moyenne, le PIB réel a augmenté de plus de 6 % entre 2005 et 2007 et les tensions sur le marché du travail se sont sensiblement accentuées. La récente tourmente financière mondiale n'a pas pour l'instant affecté l'économie, même si le fléchissement de la croissance dans d'autres pays a pu avoir un certain impact. Une poussée d'inflation ampute actuellement les dépenses de consommation en termes réels, mais la croissance du PIB devrait être de l'ordre de 4½ pour cent en 2008, puis atteindre environ 5 % en 2009, niveau proche du potentiel. L'amélioration de la performance économique s'appuie sur les industries manufacturières exportatrices, à la faveur d'une participation de plus en plus étroite aux chaînes internationales de production. Les conséquences de la mondialisation pour l'économie tchèque feront l'objet d'un examen approfondi dans la présente *Étude*.

... avec des risques inflationnistes maîtrisables

Jusqu'à présent, il n'y a guère de signes de surchauffe. L'inflation tendancielle reste modérée et l'écart de production est assez faible. Malgré tout, la hausse des prix à la consommation s'accélère actuellement à cause d'une série de mesures, dont l'augmentation du taux réduit de TVA et des droits d'accise sur le tabac. Comme dans les autres pays, l'évolution des marchés des produits alimentaires et du pétrole a aussi contribué à la hausse des prix à la consommation. La crainte que ces mesures et les pressions du marché alimentent l'inflation tendancielle a contribué à une phase de relèvement des taux directeurs par la banque centrale depuis le milieu de 2007. De plus, l'évolution des taux d'intérêt à l'étranger a influé sur la politique monétaire car les fluctuations du taux de change se répercutent fortement sur les prix à la consommation en République tchèque. La réduction d'un point de l'objectif d'inflation, ramené à 2 % avec une marge de tolérance de ± 1 point pour janvier 2010, devient également utile pour la fixation des taux et la stabilisation des anticipations inflationnistes.

Le nouvel objectif d'inflation cadre en outre davantage avec le taux probable d'inflation nécessaire pour remplir les conditions exigées par le traité de Maastricht pour l'entrée dans la zone euro. Sous le précédent gouvernement, l'échéance fixée pour l'entrée n'a pu être tenue et le gouvernement actuel n'a pas déterminé de nouvelle date. C'est maintenant 2012 qui est l'année la plus proche où pourrait avoir lieu l'entrée dans la zone euro. Les critères de Maastricht paraissent pouvoir être respectés à cette date, mais les principaux dirigeants considèrent qu'un alignement bien plus étroit sur la zone euro est nécessaire et que de nouvelles réformes s'imposent avant l'entrée. Dans ce dossier, il est

difficile de soupeser les avantages et les inconvénients. En tout cas, il est important que le rapport annuel préparé conjointement par le ministère des Finances et la banque centrale et approuvé par le gouvernement continue d'évaluer objectivement le degré d'alignement et que la décision sur l'entrée prenne dûment en compte l'évolution des coûts et avantages au fil du temps.

Le nouveau gouvernement a de nombreux plans de réformes, mais il ne peut compter que sur une faible majorité Parlementaire

Une coalition de centre-droit est entrée en fonctions au début de 2007 après plusieurs mois d'une impasse politique ouverte par des élections générales de 2006. Jusqu'à présent, la principale réalisation économique de ce gouvernement est l'ensemble de réformes adoptées l'an dernier, mais de nombreuses réformes destinées à stimuler la croissance sont prévues. Comme pour les gouvernements tchèques précédents, il faut souvent beaucoup de temps pour dégager un accord au sein de la coalition. De plus, faire adopter les mesures par le Parlement se révèle très ardu, puisque la coalition ne dispose que d'une faible majorité. En conséquence, bon nombre de ces nouvelles réformes sont incertaines, même si elles sont appelées à améliorer la performance économique tchèque à long terme.

Le principal enjeu est la viabilité budgétaire...

L'enjeu primordial est d'assurer la viabilité budgétaire par une réduction du déficit au moyen de réformes. Il faut accorder de l'attention aux procédures budgétaires afin d'accroître l'efficacité des dépenses et la discipline dans ce domaine. En outre, les systèmes de santé et de retraite doivent être réformés dans la perspective des pressions qui s'exerceront à l'avenir sur les dépenses du fait du vieillissement de la population. La hausse rapide du taux de dépendance des personnes âgées qui s'annonce pour ces prochaines années pèsera sur les dépenses publiques. L'ensemble de mesures budgétaires adoptées par le gouvernement marque un progrès à cet égard, notamment avec la mise en place d'un impôt uniforme sur le revenu des personnes physiques et les premières initiatives qui ont été prises pour réformer les dépenses publiques.

Il faut des objectifs de déficit plus ambitieux

Le rythme rapide de croissance offrait une excellente occasion de réduire le déficit et de mener à bien les réformes structurelles, mais ni le gouvernement précédent, ni celui actuellement au pouvoir n'ont pleinement exploité cette occasion. De fait, le gouvernement actuel s'en tient aux objectifs initiaux de déficit (en pourcentage du PIB) qu'il avait fixés à un moment où les perspectives de croissance étaient moins favorables. En réalité, si le gouvernement s'en tient à son cadre de dépenses à moyen terme, il est probable que les déficits constatés seront bien inférieurs aux objectifs en pourcentage, même si des risques existent du fait des réductions d'impôts directs prévues pour 2009 et 2010. *Il faudrait fixer des objectifs de déficit plus ambitieux en s'engageant à tirer parti des évolutions économiques positives pour ajuster la trajectoire de consolidation, au lieu de dilapider les gains par des dépenses supplémentaires.*

De nouvelles réformes du système de budgétisation devraient contribuer à la réduction du déficit, mais la volonté politique est cruciale à cet égard

Le gouvernement s'efforce à juste titre de remédier aux difficultés de maîtrise budgétaire que soulèvent les fonds de réserve de grande dimension en partie contrôlés par les principaux ministères, qui se sont accumulés à la faveur d'une réglementation libérale du report des crédits non dépensés. Une publication novatrice, les *Perspectives budgétaires*, éclaire les questions de fond et les aspects techniques. En outre, des améliorations ont été apportées au compte général qui est censé couvrir uniquement les dépenses diverses (« chapitre général du Trésor »). Un engagement politique est indispensable pour améliorer encore la budgétisation de l'administration centrale. Cela devrait se traduire concrètement par de nouvelles réformes :

- Avant tout, il faudrait examiner de façon plus approfondie les plans de dépenses au cours de la phase préparatoire, soumettre au Parlement des documents budgétaires plus transparents et utiliser davantage la budgétisation par programme. Et il devrait y avoir moins de possibilités de dépenses électoralistes au cours de la phase Parlementaire de la procédure budgétaire.
- Il faudrait envisager d'améliorer le Cadre de dépenses à moyen terme. Le fonctionnement de ce dispositif de plafonnement glissant des dépenses sur trois ans depuis son introduction en 2004 montre que des améliorations seraient possibles. Mais surtout, il serait utile de renforcer l'application des plafonds de dépenses, par exemple grâce à un contrôle politique et public plus rigoureux et à l'imposition de sanctions en cas de dépassement. On pourrait aussi envisager de formuler autrement le plafonnement des dépenses.

La réforme fiscale est globalement judicieuse...

Un impôt uniforme sur le revenu des personnes physiques de 15 % (équivalent à 23 % pour une base type, voir ci-après) est en place depuis janvier, au lieu d'un barème à quatre taux (de 12 à 32 %). Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les hauts revenus qui ont été les principaux gagnants. Les bas revenus ont profité de leur côté d'un allègement de la charge fiscale moyenne du fait d'un net relèvement de l'abattement à la base. En principe, l'impôt uniforme a des effets structurels bénéfiques sur les comportements économiques en lissant l'imposition effective. On peut s'interroger néanmoins sur deux éléments des réformes fiscales :

- Les réformes ont introduit un plafonnement de l'assiette des cotisations de sécurité sociale, fixée au départ au quadruple du salaire moyen. Cela a amplifié les avantages de la réforme fiscale pour les hauts revenus. Bien que ces plafonds soient pratiqués dans de nombreux pays, leur bien-fondé dans le contexte d'un taux d'imposition uniforme est plus discutable, parce qu'ils introduisent dans le barème de l'impôt marginal une discontinuité qu'on cherche précisément à éviter.
- Pour que le taux nominal soit aussi faible que possible, on a élargi la base d'imposition, qui comprend désormais les cotisations sociales salariales et patronales. Une telle base d'imposition « super-brute » est inhabituelle. En fait, aucun autre pays de l'OCDE n'a

adopté ce système. En théorie, il ne crée pas d'importantes distorsions, mais il n'offre pas non plus d'avantages substantiels.

L'impôt uniforme et le plafonnement des cotisations sociales se sont doublés d'une diminution de l'impôt sur les sociétés. En 2010, le taux de cet impôt sera de 19 %, soit 5 points de moins que son niveau actuel. Les moins-values de recettes qui en découlent sont compensées par une hausse du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée et un relèvement massif des droits d'accise sur les cigarettes. En ce qui concerne les plans futurs, le gouvernement se propose judicieusement de remédier à l'inutile complexité de la législation fiscale par sa refonte complète. *Il faudrait en outre réduire progressivement les aides dont bénéficient la propriété de logements et les opérations de rénovation ; à tous égards, soit l'impôt est très faible, soit les aides sont substantielles.* Globalement, la réforme fiscale a judicieusement resserré l'écart entre l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés, tout en accordant plus de poids à la fiscalité indirecte par rapport à la fiscalité directe. *Un nouveau resserrement des taux de TVA pourrait être envisagé, ce qui permettrait de mieux ajuster le dosage fiscal.* À l'heure actuelle, comme dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, les différences de taux de TVA obéissent à des préoccupations sociales. Or, le système de protection sociale est plus adapté pour répondre à ces préoccupations. Étant donné que de nombreuses modifications ont été apportées simultanément aux impôts et aux transferts, il convient d'en suivre de près l'impact sur l'efficacité et la distribution du revenu.

... et les réformes proposées dans le secteur de la santé sont prometteuses

Faire en sorte que le système de santé réponde aux exigences du vieillissement de la population est l'un des principaux enjeux pour assurer la viabilité des finances publiques. Une faible participation financière des patients a été introduite dans une première phase de réforme, initiative qui avait été préconisée dans une évaluation antérieure de l'OCDE et qui devrait aider à freiner la consommation de services de santé. En principe, un système à assureurs multiples vise à une prestation efficiente par négociation du coût et de la qualité des services entre les assureurs et les prestataires. Une deuxième phase de réforme est actuellement en discussion au sein de la coalition gouvernementale, qui s'oriente dans cette direction. L'élément central de cette réforme consiste à stimuler la recherche de bénéfices par les organismes d'assurance en les transformant en sociétés par actions, ce qui les inciterait davantage à améliorer leur rapport coût/efficacité. Cette action se doublerait d'une série d'autres mesures : une meilleure définition des services de santé de base, la mise en place d'une autorité sectorielle de régulation, l'élargissement des options pour les produits d'assurance et l'instauration d'un mécanisme de « restitution », par lequel une partie des bénéfices des assureurs serait rétrocédée aux assurés. Cette seconde phase de réforme pourrait renforcer sensiblement la concurrence en termes de qualité et de coût des services. Toutefois, l'expérience dans la zone de l'OCDE est jusqu'à présent limitée en ce qui concerne ce type de réformes. Il faut prêter une attention particulière aux éléments suivants :

- **Prendre garde aux comportements indésirables des assureurs.** Il faut surveiller l'écroulement, car la réforme pourrait fort bien amplifier ce phénomène. De plus, il convient de faciliter le changement d'assureur. Il faudrait aussi éviter les conflits d'intérêts entre les associés de la société anonyme.

- *Surveiller de près la réaction des prestataires à la réforme.* Les prestataires pourront avoir un monopole local dans plusieurs régions, auquel cas améliorer les incitations des assureurs ne sera probablement guère bénéfique sur le plan de l'efficacité. Les autorités réglementaires devront également faire en sorte que l'intensification de la concurrence entre prestataires ne nuise pas à la qualité des soins. Cela exigera de meilleurs systèmes d'information sur les performances des prestataires.
- *Poursuivre les travaux sur les services à inclure dans l'assurance-maladie de base.* La deuxième phase de la réforme vise à mieux définir l'éventail des services de santé couverts par le régime d'assurance-maladie. Mais de nouvelles actions sont nécessaires pour restreindre l'éventail des services couverts ou intégrer d'autres sources de financement dans le système public (par exemple en étendant la participation financière des patients), sachant qu'on se trouve dans un contexte de vieillissement de la population et de multiplication des possibilités de traitement.

Une décision finale est en attente pour la réforme des retraites...

Sur le plan de la viabilité budgétaire, il faut aussi veiller à ce que le système de retraite puisse faire face au vieillissement de la population. Le problème immédiat est celui de l'âge de la retraite. Un relèvement progressif est en cours jusqu'à la fin des années 2010 ; l'âge de la retraite sera alors de 63 ans pour les hommes et de 59/63 ans pour les femmes (selon le nombre d'enfants qu'elles auront élevés). À en juger par toutes les prévisions démographiques plausibles, en rester à cet âge de la retraite se traduira par un lourd déficit du système public de retraite. *Il est donc très important de mettre en œuvre les réformes paramétriques envisagées qui comportent un relèvement de l'âge de la retraite.*

Il faudra prendre prochainement une décision finale sur de nouvelles mesures de réforme de la pension de vieillesse. Le système actuel par répartition s'attache à assurer une pension de retraite de base via une formule extrêmement redistributive. Sa viabilité est assurée tant qu'on procédera aux ajustements paramétriques qui s'imposent, notamment pour l'âge de la retraite. Mais une réforme s'impose surtout si l'on juge nécessaire un lien plus étroit entre les cotisations et la pension servie. Une solution possible, actuellement en discussion, consiste à créer un système à cotisations définies, une fraction des cotisations de retraite étant affectée à des organismes privés de retraite, comme c'est déjà le cas en Slovaquie, en Hongrie et en Pologne. *Il faut examiner les conséquences en termes de déficit transitoire.* Bien qu'en principe la création d'un système à cotisations définies soit budgétairement neutre sur un horizon infini en valeur actualisée, elle se traduit par une phase de charges budgétaires supplémentaires, car les cotisations diminuent immédiatement, mais les économies sur le service des pensions ne commencent à se faire sentir que lorsque les premiers bénéficiaires du nouveau système prennent leur retraite. En outre, les règles d'affiliation sont fondamentales quant aux conséquences budgétaires et microéconomiques de la création d'un système à cotisations définies par démembrement du système par répartition. *Il faudrait envisager une affiliation obligatoire qui éliminerait progressivement la répartition intégrale, au lieu de laisser le choix aux générations futures entre les deux systèmes, comme c'est le cas dans la proposition actuelle.* Offrir un choix permanent risque d'alourdir la dépense publique car les contributeurs nets changeront probablement de régime tandis que les bénéficiaires conserveront la pension de répartition à taux plein.

L'épargne-retraite volontaire (pensions du troisième pilier) est couramment pratiquée, mais le montant constitué par épargnant est faible. En effet, en raison de la conjonction d'une subvention directe et d'un avantage fiscal, l'épargne est attrayante jusqu'à un certain point, mais au-delà son rendement est faible. *Il faudrait modifier la réglementation de l'épargne-retraite privée, et en particulier la règle restrictive selon laquelle le rendement annuel pour l'assuré ne peut être négatif.* En outre, *il conviendrait d'évaluer avec soin la subvention et l'allégement fiscal.* La meilleure solution serait de faire en sorte que la réforme de la réglementation rende l'épargne attrayante sans subvention.

... et de nouvelles mesures s'imposent dans d'autres secteurs des dépenses publiques

La réforme des dépenses publiques va au-delà du système de santé et des régimes de retraite. On s'efforce actuellement de réaliser des économies sur les prestations sociales, en partie pour récupérer les fortes hausses accordées un peu avant les élections générales de 2006. Cela s'est en partie traduit par une plus grande latitude dans l'indexation des prestations sociales. Certes, on crée ainsi des possibilités d'économies budgétaires, mais sans pour autant atténuer le risque de pressions politiques allant dans le sens de hausses injustifiées. *Au total, il faudrait envisager en définitive un dispositif approprié d'indexation automatique complète.* On a également réalisé des économies en reportant l'application des lois sur l'assurance-accidents du travail et l'assurance-maladie. En vertu de la loi sur l'assurance-maladie, l'employeur rémunère les 14 premiers jours de congé de maladie en contrepartie d'une réduction des charges sociales. Bien qu'un délai de carence de trois jours ait été instauré dans l'intervalle, *il ne faudrait pas reporter encore l'application des 14 jours, car mettre à la charge de l'employeur le paiement des indemnités de maladie pendant un certain délai est un très bon moyen de lutter contre les arrêts de travail abusifs.*

En ce qui concerne l'administration publique, il faut aller plus loin pour favoriser les gains d'efficacité par réduction des effectifs, en particulier parce que les réductions d'effectifs pourront être facilement absorbés par le marché du travail, qui se trouve actuellement dans une situation favorable. La mesure qui a été prise récemment pour réaliser des économies en limitant les crédits affectés aux rémunérations pour 2008-10 est encourageante, mais il est trop tôt pour évaluer ses résultats. En outre, vu les amples possibilités de financement de l'UE, il faudrait simplifier l'administration des crédits budgétaires et compenser la décentralisation par une communication plus efficace et par la mise en commun de l'expertise administrative.

L'amélioration de l'offre de main-d'œuvre et des niveaux de qualification passe par des mesures générales visant le marché du travail, ...

Pour augmenter le potentiel de croissance, le deuxième enjeu essentiel est celui de l'amélioration de l'offre potentielle de main-d'œuvre et des niveaux de qualification de la population d'âge actif. Le rythme rapide de croissance atténue un problème ancien de chômage structurel extrêmement différencié d'une région à l'autre. Mais il crée aussi un nouveau problème : il faut veiller à ce que l'offre de main-d'œuvre et de qualifications puisse soutenir un rythme plus rapide de développement économique. Ce qui est

primordial c'est de mettre en place les conditions adéquates pour le marché du travail en général. Comme on l'a vu précédemment, les réformes fiscales vont dans la bonne direction, en transférant sur l'impôt indirect une partie de la charge fiscale qui pesait sur le travail. En outre, les autorités prévoient de renforcer le dispositif d'activation au sein du système de sécurité sociale et de réformer l'indemnisation du chômage. Dans les autres domaines, il faudrait :

- *Aller au-delà de l'élimination judicieuse de certaines restrictions de la législation du travail en déréglementant davantage.* Au minimum, il faudrait lier à l'ancienneté le délai de préavis et l'indemnisation du licenciement, de telle sorte que ces dispositions soient plus souples pour les travailleurs à faible ancienneté dans l'emploi.
- *Envisager une libéralisation complète du marché immobilier locatif.* Le dispositif réglementaire entrave encore le logement locatif, ce qui a contribué à une faible mobilité des travailleurs dans le pays. Une libéralisation intégrale aurait plus d'impact que le régime actuel de hausse réglementée des loyers.

... mais aussi par une action en faveur des parents et des travailleurs âgés...

Avec le recul du chômage structurel et la baisse imminente de la population d'âge actif, même une progression modeste de l'emploi suppose qu'on fasse appel à de nouveaux gisements de main-d'œuvre. Les deux réservoirs les plus importants à cet égard se trouvent chez les parents avec enfants en bas âge et les travailleurs âgés :

- Une réforme plus profonde est nécessaire pour aider les parents à mieux concilier travail et vie de famille. L'allocation parentale en espèces est maintenant plus souple, avec un système de versement à trois vitesses. En outre, il est prévu d'encourager la prestation privée de services d'accueil des jeunes enfants à domicile. Toutefois, de nouvelles réformes s'imposent. *Des données internationales montrent que les longues périodes d'inactivité sont préjudiciables à la carrière des parents et au revenu familial, et peuvent par là même compromettre le développement de l'enfant. En conséquence, la durée combinée du congé de maternité et du congé parental devrait être ramenée de trois ans à deux ans ou moins.* Cependant, des progrès sur ce front sont peu probables, le gouvernement tchèque estimant que le système actuel reflète les préférences de la société pour la garde d'enfants en milieu familial. *En tout état de cause, de nouvelles initiatives doivent être prises pour développer les services de garde d'enfants.* Une solution est d'inciter davantage les communes à offrir des services d'accueil de l'enfance. Sinon, on pourrait remplacer partiellement (ou totalement) l'allocation parentale par l'attribution de chèques-services pour la garde publique ou privée des enfants. *Enfin, la réforme fiscale récente ne règle pas entièrement le problème de la forte imposition marginale effective des familles à bas revenu dès lors qu'on prend en compte les prestations en espèces ; il faudrait revoir l'ensemble de ce dossier.*
- En ce qui concerne les travailleurs âgés, *un nouveau relèvement de l'âge de la retraite est crucial pour accroître les taux d'emploi. Et il faut aussi prêter attention à l'incitation à poursuivre l'activité après l'âge de la retraite.* À l'heure actuelle, les retraités qui travaillent encore cotisent à la retraite, mais leur pension future n'est pas ajustée en conséquence. On pourrait envisager de porter la décote de la pension en cas de retraite anticipée à un niveau supérieur à la neutralité. La première phase de la réforme des retraites comprend des mesures sur ces deux fronts. En réalité, puisque la pension de retraite actuelle par

répartition est très proche d'une pension à taux forfaitaire, il serait justifié d'éliminer totalement, de façon progressive, les possibilités de retraite anticipée. Enfin, il faut poursuivre les améliorations en cours du régime d'invalidité.

- Ces catégories, de même que d'autres groupes d'inactifs, ont souvent des priorités et des obligations qui sont mieux adaptées à des emplois à temps partiel. *Il faudrait que l'élimination de l'obstacle qui résulte des cotisations sociales minimales et des autres entraves au travail atypique ait priorité sur les subventions directes.*

... et dans le domaine de l'éducation

Le renforcement des tensions sur le marché du travail et l'écart de revenu encore très prononcé par rapport à la moyenne de l'UE soulignent la nécessité d'une politique éducative bien conçue pour valoriser le capital humain. L'amélioration des qualifications peut également accélérer le changement structurel dans l'économie, par exemple en intensifiant l'innovation. Il faut en particulier s'attaquer à deux problèmes :

- La République tchèque pratique traditionnellement, comme le reste de l'Europe centrale, la sélection précoce dans l'enseignement secondaire. En conséquence, une faible proportion seulement de la population est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. *Il faut remédier à cet élitisme* en sélectionnant moins les élèves et en élargissant l'accès aux cursus qui débouchent sur des études supérieures. Il faudrait en outre renforcer l'évaluation comparative des établissements scolaires et des élèves.
- *Comme le recommandaient les Études précédentes, il faudrait introduire des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur, à la fois pour dégager des ressources supplémentaires et pour améliorer l'efficacité du secteur.* Cette mesure devrait se doubler de prêts-étudiants aidés par l'État, dont le remboursement serait fonction du revenu après obtention du diplôme.

La mondialisation joue un rôle clé dans l'économie...

L'économie tchèque est très ouverte. Ses échanges atteignent un niveau élevé, supérieur d'environ 50 % au PIB, et ils reflètent en grande partie la circulation des marchandises dans le cadre des chaînes internationales de production. Une forte proportion du commerce extérieur se fait avec l'Allemagne et, dans ce contexte, le secteur le plus important est la construction automobile. Les principaux atouts de la République tchèque sont sa situation géographique favorable et ses coûts de main-d'œuvre relativement faibles. L'implantation d'usines des grands producteurs internationaux représente une large part des investissements étrangers massifs en République tchèque. La mondialisation influe sur l'économie dans d'autres domaines : les multinationales jouent maintenant un grand rôle dans le commerce de détail, un secteur des services échangeables se crée actuellement, et la mobilité internationale croissante des travailleurs est à la fois une source de problèmes et d'opportunités.

Pour faire en sorte que l'économie continue de tirer parti de la mondialisation, il faut essentiellement prendre des mesures du type de celles qui contribuent à la croissance économique en général, en veillant à une situation macroéconomique solide et en privilégiant les mesures structurelles qui influent sur l'environnement des entreprises,

notamment la simplification du droit des sociétés, la fiscalité des sociétés et du travail, la politique de l'éducation et la politique de l'innovation. Cela étant, on note quelques problèmes particuliers. À première vue, la politique commerciale pourrait être un domaine d'action important, mais elle est maintenant essentiellement régie par les décisions prises au niveau de l'UE. Malgré tout, les pouvoirs publics pourraient jouer directement un rôle dans plusieurs secteurs. Les priorités devraient être les suivantes :

- *Faire en sorte que les incitations à réaliser des investissements entièrement nouveaux et les autres aides aux entreprises en rapport avec la mondialisation soient économiquement justifiées, par exemple en raison d'une défaillance du marché ou d'effets externes.* Le bénéfice des mesures d'incitation a été élargi alors que parallèlement la durée de l'exonération fiscale a été réduite de moitié. Cela semble judicieux, bien que toute nouvelle modification des incitations à l'investissement doive reposer sur un bilan des avantages accordés et sur un suivi plus étroit des entreprises aidées. De plus, les subventions (par exemple en faveur des infrastructures publiques) et avantages qui sont souvent négociés entre les collectivités locales et les investisseurs devraient être mieux maîtrisés et un contrôle plus étroit devrait être exercé sur les petites et moyennes entreprises exportatrices. Il faudrait envisager d'élargir les compétences de CzechInvest. En particulier, il semblerait justifié de fusionner cet organisme avec CzechTrade.
- *Réformer la politique d'immigration pour exploiter les possibilités qu'ouvre la mobilité internationale croissante des travailleurs inhérente à la mondialisation.* La Slovaquie est traditionnellement la principale source d'immigration. De plus, l'adhésion à l'UE a multiplié les possibilités d'entrées de travailleurs sans restrictions. Malgré tout, des initiatives s'imposent pour tirer parti des autres possibilités d'immigration. Il faut se féliciter des mesures visant à mettre en place un programme de « carte verte ». Pour concevoir ce programme, on pourrait s'appuyer sur l'expérience acquise avec le programme pilote actuel à points et sur les mesures efficaces qui ont été prises dans d'autres pays en faveur des immigrants qualifiés.
- *Assurer de bonnes infrastructures de transport, car c'est l'un des facteurs clés de l'implantation des entreprises sur lesquels l'action des pouvoirs publics influe directement.* Vu l'ampleur des financements affectés aux projets de transport dans le budget 2007-13 de l'UE, il faudrait évaluer soigneusement les priorités et les mécanismes d'exécution. Il conviendrait en particulier de prêter davantage attention à l'efficacité de la passation des marchés publics. On devrait envisager des partenariats public/privé, mais en les concevant minutieusement. Il faut aussi accorder plus d'importance au fret ferroviaire afin de faire jouer davantage la concurrence intermodale et d'instaurer un meilleur équilibre entre le transport routier et le transport ferroviaire.
- *Renforcer l'attrait des « pôles de croissance ».* En République tchèque, c'est Prague qui attire le plus les entreprises et la capitale pourrait jouer un bien plus grand rôle en Europe centrale et orientale. Il faut remédier aux entraves à l'expansion de la région métropolitaine, notamment les goulets d'étranglement naissants dans les transports et les problèmes de logement.

Chapitre 1

Évolutions récentes et principaux enjeux

Ce chapitre de l'Étude économique de l'OCDE sur la République tchèque examine les évolutions économiques récentes et les principaux enjeux dans l'optique d'une croissance future durablement solide. La croissance s'est nettement accélérée depuis le début des années 2000 et permet à la République tchèque de progresser dans le rattrapage des autres économies de l'OCDE. Les exportations de produits manufacturés et les investissements directs étrangers continuent de jouer un rôle clé, qu'on analysera dans le chapitre 4, consacré à l'impact de la mondialisation sur l'économie tchèque. Jusqu'à présent, le rythme rapide de l'activité économique n'a pas fait monter l'inflation tendancielle. Malgré tout, la hausse des prix à la consommation s'accélère sous l'effet des évolutions enregistrées sur les marchés internationaux et d'un certain nombre de mesures de politique économique, en particulier une hausse de la fiscalité indirecte. Bien que le déficit des administrations publiques ait été inférieur l'an dernier au niveau exigé pour entrer dans la zone euro, la viabilité des finances publiques reste un enjeu essentiel, qui sera analysé dans le chapitre 2. Accroître l'offre de main-d'œuvre et améliorer les qualifications est un autre enjeu, abordé dans le chapitre 3. Dans les dernières sections du présent chapitre, on s'attachera plus particulièrement aux développements les plus récents concernant trois domaines : les entreprises, la concurrence et l'environnement.

La République tchèque connaît un rythme rapide de croissance, qui accélère le rattrapage des autres économies de l'OCDE en termes de PIB par habitant et facilite la réduction du déficit budgétaire. Il subsiste néanmoins un certain nombre de problèmes. La réforme des dépenses publiques, nécessaire pour assurer la viabilité budgétaire, n'a guère progressé. En particulier, le temps est venu de remettre de l'ordre dans les systèmes de santé et de retraite pour faire face à l'accélération prochaine du vieillissement démographique. De plus, l'économie absorbe rapidement les ressources en main-d'œuvre qui restent inutilisées, ce qui pourrait freiner la croissance économique. Le gouvernement a admis la nécessité de réformes, notamment pour les financements publics. Un vaste ensemble de mesures fiscales a été adopté par le Parlement en 2007 et un très large éventail d'initiatives de réforme est en voie d'élaboration dans les différents ministères. Malgré tout, les ambitions affichées pour le déficit sont très modestes au regard de l'évolution récente de la croissance et de ses perspectives futures. En outre, comme les gouvernements précédents, la coalition au pouvoir se trouve dans une situation politique délicate, de sorte qu'il est difficile de progresser dans les réformes (encadré 1.1).

Encadré 1.1. La situation politique

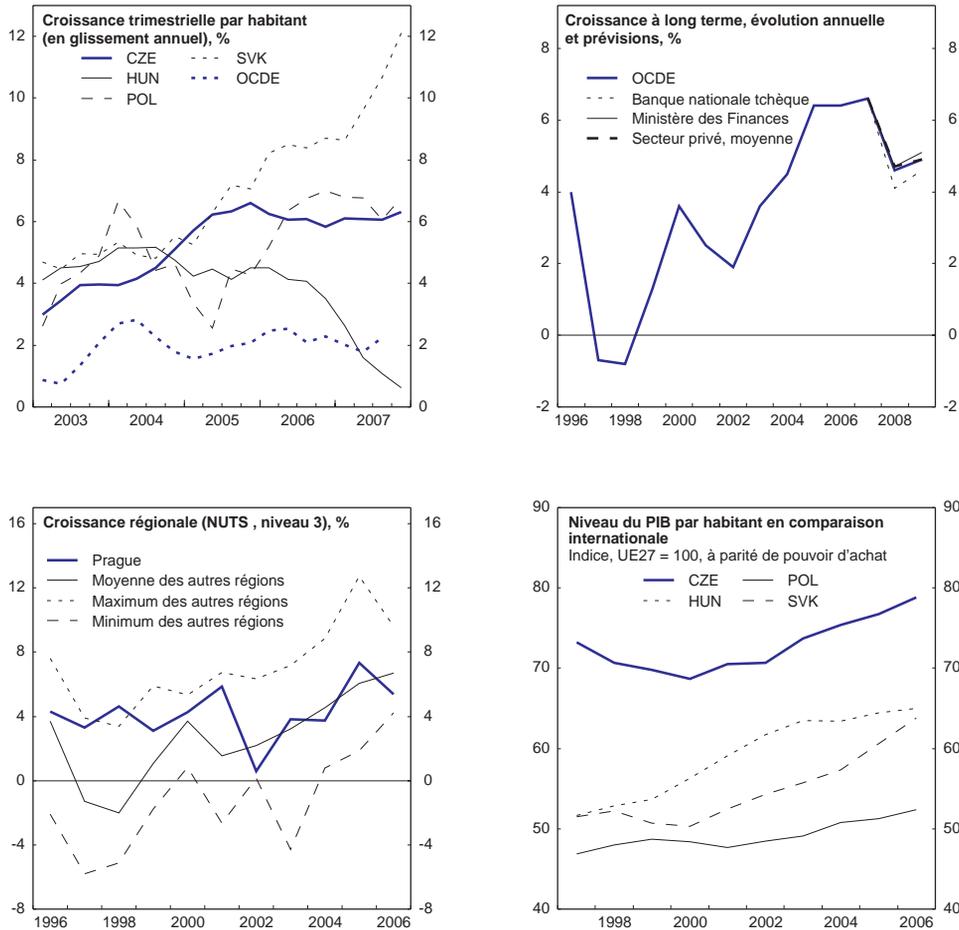
Les élections générales de juin 2006 ont abouti à une impasse politique, parce que les deux principaux courants ont remporté exactement le même nombre de sièges au Parlement. Il a fallu attendre janvier 2007 pour qu'un gouvernement dirigé par Mirek Topolánek, du Parti civique démocrate (ODS), de centre-droit, entre officiellement en fonctions. L'Union chrétienne-démocrate (KDU-ČSL) et le Parti des Verts (SZ) participent à la coalition. Pour la première fois depuis huit ans, le Parti social-démocrate tchèque (ČSSD) se retrouve dans l'opposition. Le Parti communiste (KSČM) reste en dehors du gouvernement. Comme les gouvernements précédents, la coalition au pouvoir doit faire face à une situation politique très délicate. Elle n'a pas la majorité au Parlement et elle doit s'appuyer sur les votes de deux députés francs-tireurs du ČSSD ou rechercher l'appui de partis d'opposition. Les prochaines élections Parlementaires sont prévues pour le milieu de 2010.

Les élections présidentielles qui ont eu lieu en février de cette année ont abouti à la réélection de Václav Klaus (qui partage les idées de l'ODS) pour un deuxième et dernier mandat. Les élections des représentants des 14 régions et d'un tiers du Sénat auront probablement lieu cet automne et les prochaines élections générales seront suivies d'élections municipales.

Une croissance rapide s'est mise en place

La transition économique en République tchèque s'est heurtée à des difficultés à la fin des années 90, marquée par une crise bancaire, des problèmes monétaires et une récession économique. Mais les résultats se sont très nettement améliorés ces dernières années. La croissance annuelle du PIB en termes réels est passée à 6.5 % et 6.4 % en 2005 et 2006

Graphique 1.1. Évolution du PIB réel



Note : Les données pour 2007 T4 sont préliminaires (partie supérieure gauche). Il y a au total 14 régions tchèques au niveau NUTS3 (partie inférieure gauche).

Source : Eurostat ; OCDE, *Base de données des Perspectives économiques*, décembre 2007 ; ministère tchèque des Finances, *Prévisions macroéconomiques*, janvier 2008 ; Banque nationale tchèque, *Rapport sur l'inflation*, février 2008 ; *Prévisions de consensus*, février 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/314557664456>

respectivement, bien plus qu'au début des années 2000 (graphique 1.1). En 2007, la croissance est restée pratiquement étale, légèrement inférieure à 6,5 % (en glissement annuel) pour les trois premiers trimestres. Au dernier trimestre, elle a été un peu plus rapide, à 6,6 % (en glissement annuel), mais en présence de facteurs spéciaux¹. Le résultat annuel s'est établi à 6,5 %, chiffre sensiblement supérieur à celui prévu dans les dernières *Perspectives économiques* publiées en décembre de l'an dernier (tableau 1.1). La croissance du PIB par habitant a été du même ordre que celle enregistrée en Pologne et plus forte qu'en Hongrie, tout en étant inférieure à celle de la Slovaquie (graphique 1.1). La phase récente de croissance a bénéficié à l'ensemble du pays, ce qui est encourageant vu la dichotomie entre Prague et les autres régions². Même le taux de croissance régionale le plus faible au niveau NUTS3 a été proche de 4 % en 2006 (graphique 1.1). Le rythme rapide d'activité économique se répercute sur le marché du travail et sur le revenu des ménages. Depuis le deuxième semestre 2005, la progression de l'emploi a été de l'ordre de 2 % (graphique 1.2), rythme relativement rapide puisque la croissance de la population d'âge actif est pratiquement nulle. De fait, le marché du travail s'est nettement tendu.

Tableau 1.1. **Évolution récente et prévisions**
(*Perspectives économiques*, n° 82, décembre 2007)

	Prix courants	Variation en %, en volume (prix de 2000)				
	Milliards CZK	2004	2005	2006	2007	2008
Consommation privée	1 417.2	2.5	4.4	6.7	4.0	4.1
Consommation publique	624.2	2.3	1.1	0.6	0.0	0.1
Formation brute de capital fixe	727.2	2.3	7.6	4.2	7.8	7.7
Demande intérieure finale	2 768.6	2.4	4.5	4.7	4.1	4.2
Formation de stocks ¹	48.2	-0.6	1.1	1.6	0.1	0.0
Demande intérieure totale	2 816.8	1.7	5.6	6.2	4.1	4.1
Exportations de biens et services	1 967.6	12.0	16.6	12.6	10.9	11.4
Importations de biens et services	1 967.4	5.1	15.8	13.2	10.6	10.8
Exportations nettes ¹	0.2	4.8	1.1	-0.1	0.7	1.0
PIB aux prix du marché	2 817.0	6.5	6.4	6.1	4.6	4.9
Déflateur du PIB	-	-0.2	1.1	3.5	3.8	2.7
<i>Pour mémoire</i>						
Indice des prix à la consommation	-	1.9	2.6	2.7	4.6	3.1
Déflateur de la consommation privée	-	0.9	1.6	1.7	4.4	3.1
Taux de chômage	-	8.0	7.2	5.4	5.0	4.7
Solde financier des administrations publiques ²	-	-3.5	-2.9	-3.7	-3.1	-2.5
Solde des opérations courantes ²	-	-1.6	-3.1	-2.9	-1.5	-0.6

Note : Les comptes nationaux reposent sur des données officielles chaînées. Il n'y a donc pas identité entre les composantes de la demande réelle et le PIB. Voir à ce sujet *Perspectives économiques de l'OCDE*, Sources et méthodes, www.oecd.org/eco/sourcesetmethodes.

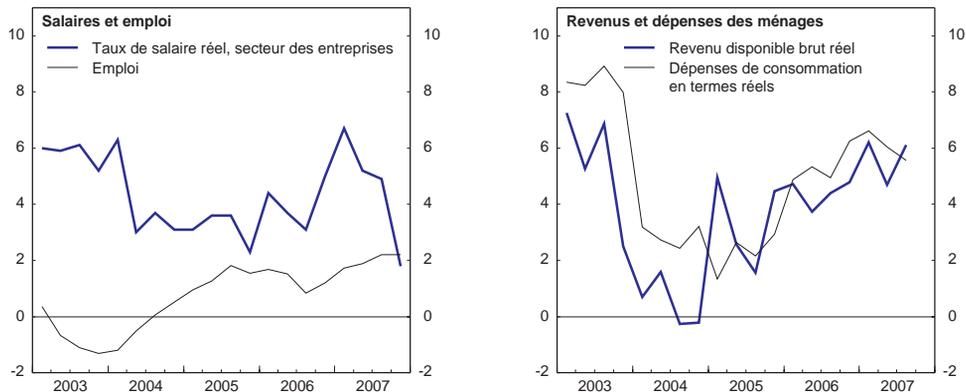
1. Contribution aux variations du PIB réel (pourcentage du PIB réel de l'année précédente) ; le montant effectif est indiqué dans la première colonne.

2. En pourcentage du PIB.

Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 82.

Graphique 1.2. Évolution dans le secteur des ménages

Croissance en glissement annuel, %



Source : Banque nationale tchèque, Base de données ARAD ; Office statistique tchèque ; OCDE, Base de données des Principaux indicateurs économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/314627062287>

Malgré ces tensions sur le marché du travail, la croissance de la demande paraît être essentiellement de nature structurelle. Le PIB réel a plus vite augmenté que la production potentielle, mais de peu. Selon les dernières prévisions de l'OCDE, la croissance potentielle aurait été légèrement supérieure à 5 % en 2007, avec un écart de production positif de l'ordre de 1¼ pour cent du PIB³. Avant la dernière mise à jour de la croissance trimestrielle,

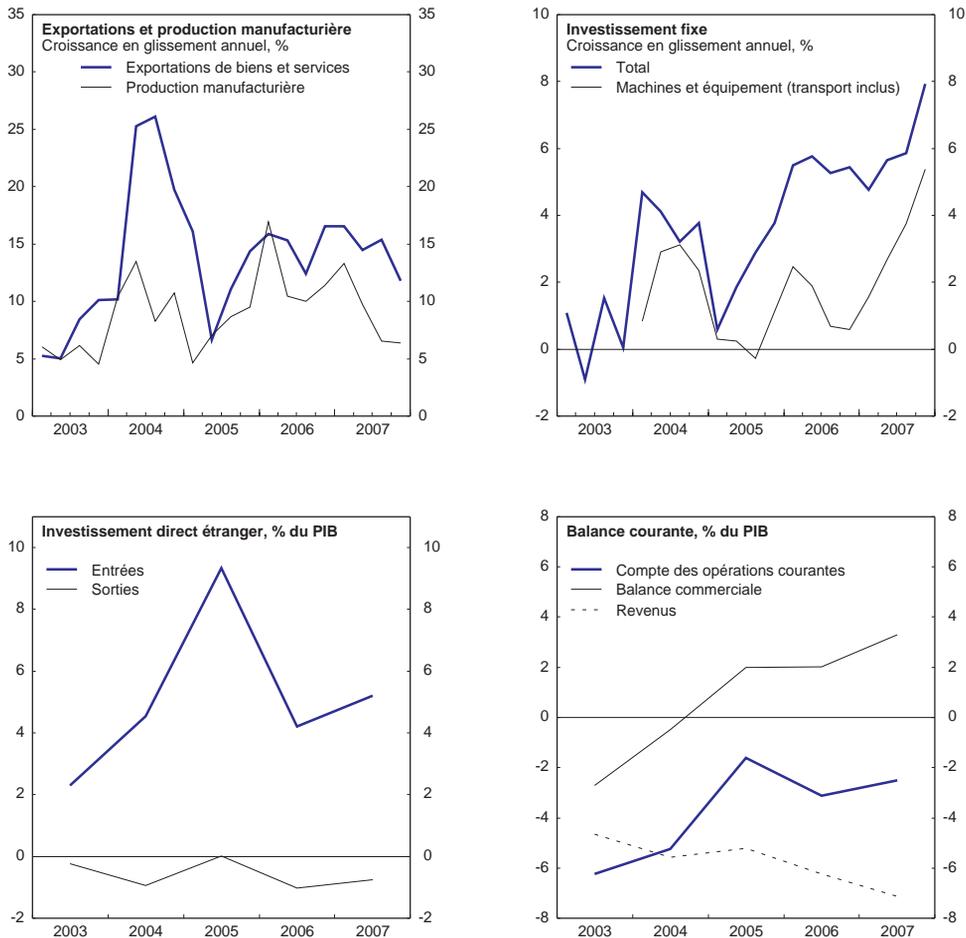
il semblait probable que l'écart de production se contractait déjà. La situation est moins claire aujourd'hui. Néanmoins, la croissance devrait être inférieure au potentiel cette année, essentiellement parce qu'une poussée d'inflation freine temporairement la consommation des ménages (voir ci-après). La prévision de consensus est un résultat annuel de l'ordre de 4.5 % (graphique 1.1).

Pour 2009, la croissance du PIB réel devrait s'accélérer et avoisiner le potentiel, qui restera d'environ 5 %. Un tel taux de croissance se traduit par un bon rythme de rattrapage des économies plus avancées de l'OCDE, puisque la progression du PIB par habitant est à peu près du même ordre de grandeur. S'il se maintient à long terme, le délai de rattrapage sera nettement plus bref. Par exemple, le PIB par habitant représente actuellement environ 75 % de la moyenne de la zone euro à parité de pouvoir d'achat. À supposer que la croissance du PIB par habitant soit de 2 % dans la zone euro et de 5 % en République tchèque, l'écart pourrait être entièrement résorbé en dix ans.

La récente tourmente financière n'a pas eu jusqu'ici d'impact significatif sur l'économie. On ne perçoit guère de risque de crise d'origine interne. Selon les données disponibles, ni les banques nationales ni les succursales et filiales de banques étrangères opérant en République tchèque ne détiennent de volumes substantiels de produits contaminés par des prêts de qualité médiocre⁴. En conséquence, il n'y a pas eu de signes de défiance mutuelle ou d'une crise du crédit sur les marchés bancaires intérieurs. Cependant, les évolutions sur les marchés financiers internationaux affectent inévitablement l'économie. À tout le moins, la retarification mondiale du crédit va alourdir les charges d'emprunt des entreprises et des ménages tchèques les plus exposés au risque. Dans la mesure où les sociétés mères de banques étrangères opérant en République tchèque subissent des pertes qui érodent leurs fonds propres disponibles, leurs filiales tchèques pourraient aussi réduire leurs concours. De surcroît, le marché boursier tchèque a été influencé par les fluctuations des marchés mondiaux. Enfin, la tourmente financière planétaire et les politiques internationales adoptées pour y répondre affectent les écarts de taux d'intérêt vis-à-vis des instruments étrangers. Cet élément et d'autres facteurs liés aux événements mondiaux agissent sur les variations des taux de change. De fait, la vive appréciation de la monnaie survenue au dernier semestre 2007 et dans les premiers mois de 2008 est imputée au dénouement d'opérations de portage.

L'économie est étroitement liée à la mondialisation

La croissance repose sur une forte augmentation des activités manufacturières exportatrices, qui marque une participation de plus en plus étroite aux chaînes internationales d'approvisionnement. Ce processus a joué un rôle clé dans le développement économique depuis que la transition s'est amorcée au début des années 90. Le chapitre 4 sera consacré à ce thème. Les activités manufacturières internationales ont des effets qui se manifestent surtout par une croissance rapide des exportations et de la production et pas une forte progression de l'investissement fixe et de l'investissement direct étranger (graphique 1.3). Les activités manufacturières exportatrices de la République tchèque donnent lieu à une intense circulation transfrontalière de marchandises dans les deux sens. Les importations sont du même ordre de grandeur que les exportations et le volume des échanges dépasse celui du PIB d'environ 50 %. Le principal secteur est la construction automobile et, dans ce contexte, des échanges se font dans une forte proportion avec l'Allemagne.

Graphique 1.3. **Évolution des exportations, des activités manufacturières, de l'investissement et de la balance courante**

Note : Estimation pour 2007 à partir de T1-T3. Les fortes entrées d'investissements directs étrangers en 2005 (partie inférieure gauche) sont essentiellement dues à la privatisation de Czech Telecom, d'Unipetrol et de Vitkovice Steel.

Source : Banque nationale tchèque ; Office statistique tchèque ; OCDE, Base de données des Comptes nationaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/314640811622>

Les flux commerciaux de très grande ampleur liés aux activités manufacturières mondialisées ont un effet positif sur le compte des opérations courantes : la balance commerciale est positive depuis 2005. En fait, le déficit des opérations courantes s'est nettement contracté depuis le début des années 2000 (graphique 1.3). En revanche, les activités manufacturières sont à l'origine de sorties de bénéfices réinvestis et de dividendes, qui ont un effet négatif sur la balance des opérations courantes et expliquent pour une large part le déficit de la balance des revenus.

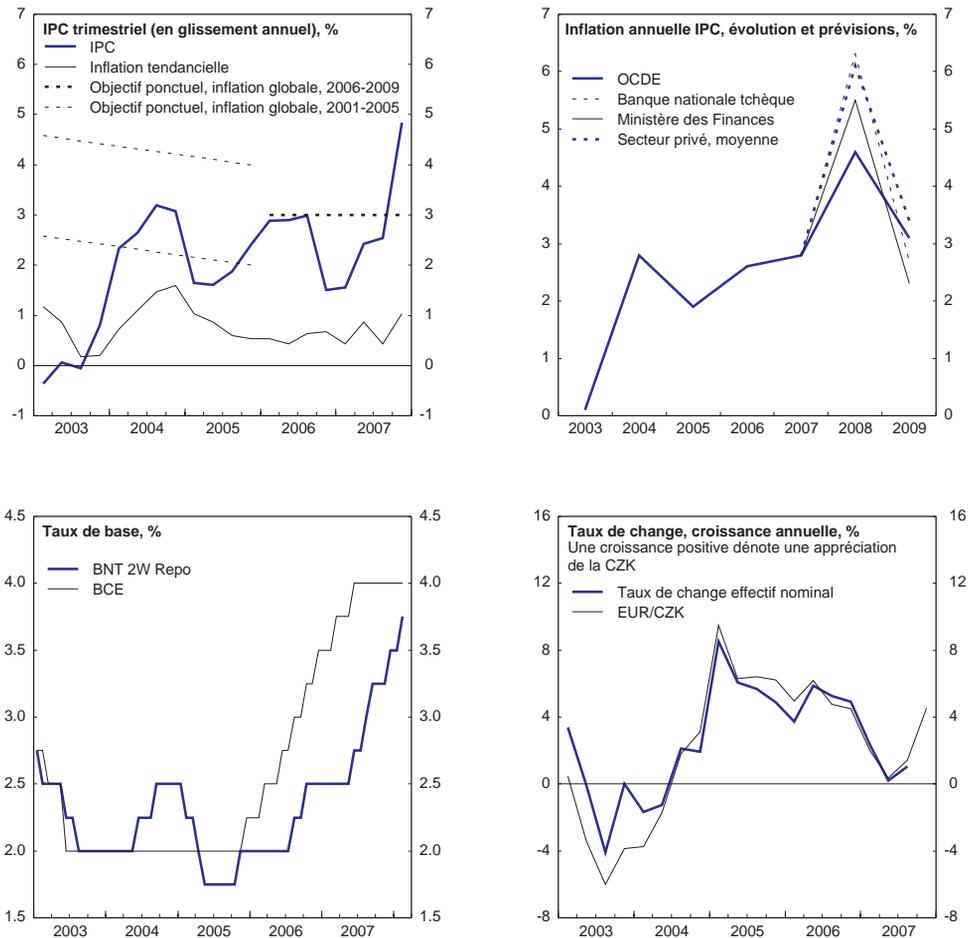
Le chapitre 4 n'examinera pas seulement l'évolution des échanges de biens et de la production ; il prendra également en compte les autres effets de la mondialisation sur l'économie tchèque. Comme dans les autres pays de l'OCDE, les multinationales bouleversent le commerce de détail, et les prix de certains biens importés font baisser l'inflation. De plus, un secteur des services échangeables se développe actuellement en République tchèque, mais il est encore très limité. On examinera aussi les mesures que les responsables pourraient prendre pour tirer parti au mieux de la mondialisation, dans l'intérêt des ménages et des entreprises.

Quelques problèmes se posent du côté de l'inflation

Jusqu'au dernier trimestre 2007, la hausse des prix à la consommation restait inférieure à l'objectif central de 3 % qui avait été fixé au début de 2006 (graphique 1.4). L'inflation tendancielle est restée assez faible et, comme on l'a indiqué précédemment, l'écart de production, tout en devenant positif, est relativement faible. Toutefois, les évolutions récentes soulèvent plusieurs problèmes. La hausse de l'IPC s'est accélérée à 4½ pour cent au dernier trimestre de 2007, surtout à cause de la montée des prix des produits alimentaires et du pétrole, sous l'effet des forces du marché. En outre, plusieurs mesures qui ont été prises par les pouvoirs publics alimentent actuellement l'inflation. La mesure qui a eu le plus d'impact sur l'inflation est le relèvement du taux réduit de TVA, qui s'applique à des produits jouant un grand rôle, notamment les denrées alimentaires, et qui fait partie d'un vaste ensemble de mesures budgétaires (voir ci-après). Les prix s'accroissent également du fait de la forte augmentation des droits d'accise sur le tabac et de la composante réglementée des prix de l'énergie. Les hausses en cours des loyers réglementés, les nouvelles taxes environnementales et la mise en place d'une participation financière du patient dans le secteur de la santé contribuent elles aussi à la montée de l'IPC. Toutes ces mesures se traduisent au total par une nette accélération de l'inflation (graphique 1.4). Le risque est que, bien qu'on ait essentiellement affaire à des facteurs exceptionnels, cette accélération se répercute sur les anticipations inflationnistes et donc sur l'inflation tendancielle, en particulier si les prix des produits alimentaires et de l'énergie continuent d'amplifier la hausse des prix à la consommation.

Au total, malgré les problèmes que soulève la politique monétaire, rien n'indique que le régime de ciblage de l'inflation doit être profondément modifié. La banque centrale a entamé une série de relèvements de ses taux en juillet 2007 (graphique 1.4), qui sont passés de 2.25 à 3.75 % (en février 2008). Il s'agissait en partie de réagir aux risques qu'on a évoqués plus haut. Les modifications des taux directeurs dans les autres pays influent également sur la politique monétaire de la République tchèque, parce que les fluctuations du taux de change se répercutent fortement sur les prix à la consommation. De plus, il devient pertinent d'abaisser l'objectif d'inflation. En mars 2007, la banque centrale a annoncé qu'à compter de janvier 2010 l'objectif d'inflation serait de 2 %, chiffre exprimé en termes de croissance annuelle de l'indice des prix avec une fourchette de tolérance de ± 1 point de pourcentage, au lieu de 3 % avec la même fourchette de tolérance de ± 1 point. D'autres ajustements ont été annoncés, notamment la publication d'une trajectoire de taux d'intérêt (BNT, 2007)⁵. À cause des décalages qui sont en jeu, la fixation des taux d'intérêt tient déjà compte du nouvel objectif. Pour justifier son plus faible objectif d'inflation, la banque a avancé les motifs suivants : i) en 2010, les pressions à la hausse résultant des modifications des prix administrés actuellement programmées auront cessé de s'exercer ; ii) l'appréciation du taux de change réel ne fera plus autant monter l'inflation et le besoin de maintenir un écart d'inflation positif s'estompera peu à peu ; iii) le nouveau panier de consommation adopté en janvier 2007 met davantage l'accent sur les produits de base échangeables à prix non administrés, qui ont freiné la hausse de l'IPC, et iv) les anticipations inflationnistes des acteurs des marchés financiers sont ancrées à de bas niveaux (tout juste inférieurs à l'objectif à horizon de trois ans). Dans ces circonstances, la banque centrale juge approprié de fixer l'objectif d'inflation à un niveau plus bas, en accord avec la pratique des pays avancés. En dehors de ces arguments techniques, le nouvel

Graphique 1.4. Évolution des prix, des taux d'intérêt et du taux de change



Note : Le taux d'inflation correspond à la hausse de l'indice des prix à la consommation par rapport à celle du même trimestre de l'année précédente. L'inflation tendancielle est l'indice d'inflation corrigé de la Banque nationale tchèque, qui exclut les prix administrés, les combustibles et l'impact direct de la modification de la fiscalité indirecte.

Source : Banque nationale tchèque (CNB) ; Office statistique tchèque ; Banque centrale européenne (BCE) ; ministère tchèque des Finances, *Prévisions macroéconomiques*, janvier 2008 ; Banque nationale tchèque, *Rapport sur l'inflation*, février 2008 ; *Prévisions de consensus*, février 2008 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, décembre 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/314774263510>

objectif d'inflation est manifestement plus proche du taux qui sera probablement nécessaire et qu'il faudra sans doute respecter pour remplir les conditions d'entrée dans la zone euro.

Une attitude conservatrice prévaut pour l'entrée dans la zone euro

La date cible pour l'entrée dans la zone euro (2009-10) fixée dans la Stratégie initiale d'adhésion de 2003 a déjà été manquée. Avec le recul, on peut penser qu'elle aurait probablement pu être respectée si une action très déterminée avait été menée. Techniquement, la première année possible d'entrée est maintenant 2012⁶. Bien qu'il semble possible de respecter d'ici là les critères de Maastricht, le gouvernement actuel n'a pas pris d'engagement sur une date. De plus, les principaux dirigeants font preuve d'une attitude plus conservatrice dans ce domaine que le précédent gouvernement. L'idée qui prévaut généralement est qu'il faut différer l'entrée dans la zone euro tant que l'économie n'est pas un peu plus alignée sur celle de la zone euro et que les réformes n'ont pas été

appliquées. Ce changement de cap se traduit par une Stratégie révisée que le gouvernement a adoptée en août 2007. Ce document ne spécifie pas de date cible et subordonne l'adoption de l'euro à l'amélioration de la flexibilité de l'économie (surtout pour ce qui concerne le marché du travail) et à l'assainissement des finances publiques.

Encadré 1.2. **La stratégie tchèque d'entrée dans la zone euro**

Les autorités tchèques considèrent que la durée de la participation au mécanisme de change II (MEC II) ne devrait guère être supérieure au minimum de deux ans exigé. Cela veut dire que l'adhésion au MEC II ne devrait pas avoir lieu avant que la probabilité de respect des critères de Maastricht soit bonne et que l'alignement soit satisfaisant. Une évaluation annuelle de l'état de préparation de l'économie est publiée dans un document établi conjointement par la banque centrale et le ministère des Finances, ce rapport contenant une recommandation au gouvernement sur l'opportunité d'adhérer au MEC II pour l'année civile suivante. La première évaluation a été faite à l'automne 2004. La dernière, publiée à la fin de 2007, a recommandé de ne pas adhérer au MEC II en 2008 (ministère des Finances et Banque nationale tchèque, 2007). Selon ce rapport, les principaux obstacles résident dans la situation des finances publiques et dans le degré de flexibilité du marché du travail, la conclusion étant qu'il faut poursuivre les réformes de façon que le déficit des finances publiques diminue d'au moins 0.5 % par an et soit nettement inférieur au niveau maximum autorisé par les critères de convergence de Maastricht.

Du point de vue de la convergence réelle et nominale, l'économie tchèque a effectivement encore un certain chemin à parcourir ; on l'a vu, le PIB réel par habitant atteint actuellement environ 75 % de la moyenne de la zone euro, et le niveau moyen des prix représente environ 60 % de la moyenne correspondante. Dans ces conditions, une autre conséquence de l'entrée dans la zone euro est que, l'instrument du taux de change ayant disparu, la convergence nominale incombe entièrement à l'inflation. Certes, dans le passé, ce vecteur a été important, la couronne s'appréciant généralement face à l'euro (graphique 1.4)⁷. En revanche, retarder l'entrée accroît les coûts d'opportunité, parce qu'on repousse ainsi les effets bénéfiques de l'adoption de l'euro (essentiellement la suppression du risque de taux de change). L'incertitude quant à l'ampleur et à la dynamique de ces coûts et avantages signifie que l'analyse économique ne peut guère éclairer le calendrier optimal d'entrée, bien qu'elle puisse aider à la prise de décision. À cet égard, il est important que le rapport annuel établi conjointement par le ministère des Finances et la BNT (encadré 1.2) continue d'évaluer objectivement l'alignement et que la décision concernant l'entrée prenne dûment en compte ces coûts et avantages.

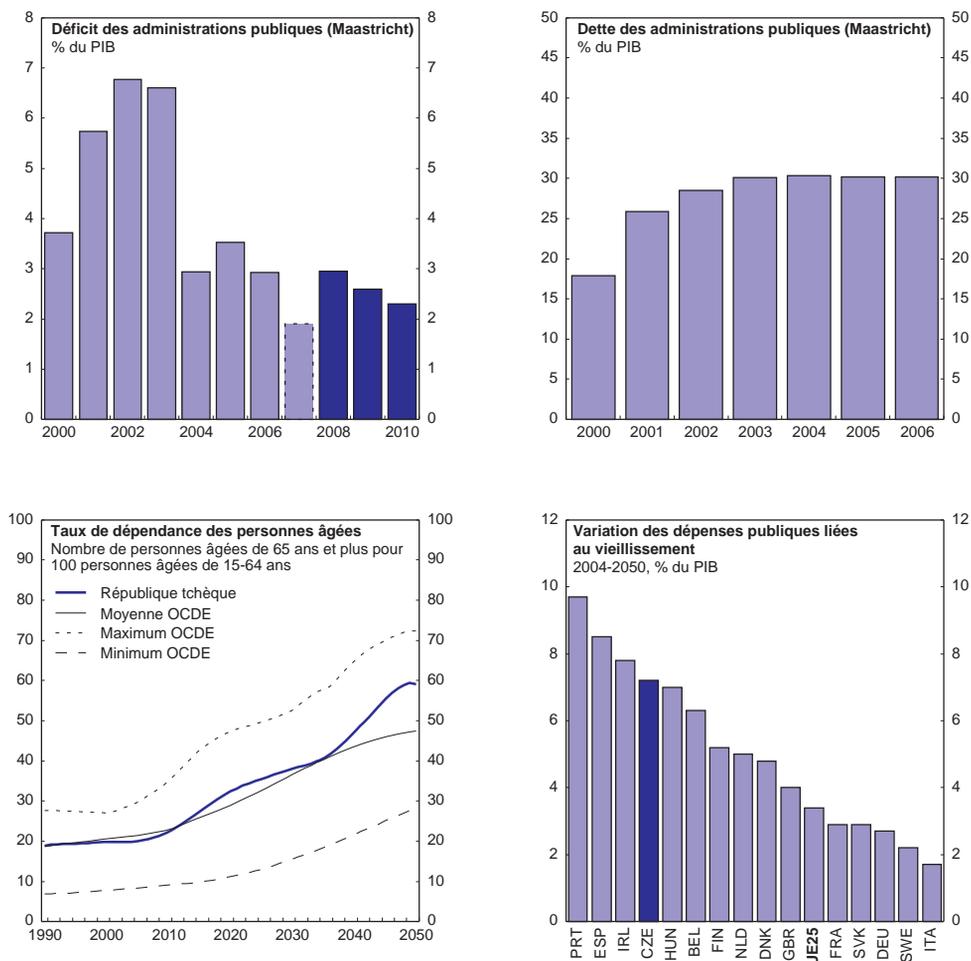
Les principaux enjeux

Assurer la viabilité budgétaire

La viabilité budgétaire est un problème ancien. Les déficits n'ont jamais atteint un niveau de nature à provoquer une crise macroéconomique. Malgré tout, les dépenses publiques comportent une série de transferts et de services qui sont souvent inefficients. En conséquence, l'impôt est plus lourd qu'il ne devrait l'être et la prestation des services publics mobilise plus de ressources qu'il n'est nécessaire. La situation budgétaire a

grandement bénéficié du rythme rapide de croissance. En fait, les bonnes surprises ont été nombreuses. Le budget 2007 en offre un bon exemple. Le ministère des Finances avait estimé au départ le déficit des administrations publiques à 4 % du PIB, du fait des hausses de dépenses votées par le Parlement avant les élections générales de 2006 (plusieurs prestations sociales ont été nettement augmentées)⁸. Mais les recettes ayant été supérieures aux prévisions, le résultat devrait être un déficit de 1.9 % du PIB et il semble probable que l'objectif de déficit de 2.3 % en 2010 pourra être facilement réalisé (graphique 1.5).

Graphique 1.5. **Évolution budgétaire et problèmes à venir**



Note : Le déficit pour 2007 est une estimation ; pour 2008 à 2010, il correspond aux objectifs du gouvernement.

Source : Commission européenne (2006) L'impact du vieillissement sur les dépenses publiques, rapport spécial n° 1/2006 ; Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2007 ; Nations Unies, Perspectives démographiques mondiales : révision de 2006, projections de la population à variante moyenne.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/314864873202>

S'il faut réformer les finances publiques, c'est surtout parce que s'annonce un vieillissement rapide de la population, qui pèsera énormément sur les dépenses au titre de la santé et des retraites. Le taux de dépendance des personnes âgées augmentera rapidement ces prochaines années (graphique 1.5). Selon les prévisions démographiques des Nations Unies, la démographie tchèque connaîtra deux phases de vieillissement

accéléralé au cours de la première moitié de ce siècle ; l'une débutera ces prochaines années pour se terminer à la fin des années 2020, et l'autre commencera au milieu des années 2030 pour finir vers 2050 (graphique 1.5). Les calculs effectués pour le rapport de la Commission européenne concernant l'impact du vieillissement sur les dépenses publiques illustrent les conséquences budgétaires possibles (Commission européenne, 2006). Selon ce rapport, les pressions supplémentaires sur les dépenses équivaldront à près de 7 % du PIB en 2050, à politiques inchangées ; la République tchèque sera l'un des pays où les pressions budgétaires liées au vieillissement seront les plus prononcées dans l'Union européenne (graphique 1.5). Pour faire face à ce phénomène, il ne faudra pas seulement des réformes dans les domaines liés au vieillissement ; il faudra aussi dégager des gains d'efficience sur d'autres postes de dépenses.

Malgré une situation politique délicate (encadré 1.1), le gouvernement actuel a entamé positivement son mandat par un ensemble de mesures budgétaires comportant de vastes réformes de la fiscalité et des dépenses, dont un grand nombre constituent la première étape d'une action plus ambitieuse. Cet ensemble de mesures contenait plus de réformes fiscales que de réformes des dépenses, mais certaines des mesures coté dépenses étaient importantes. Par exemple, une participation financière du patient a été mise en place pour certains services de santé. On fera le point au chapitre 2 sur les réalisations et les plans concernant la fiscalité et les dépenses.

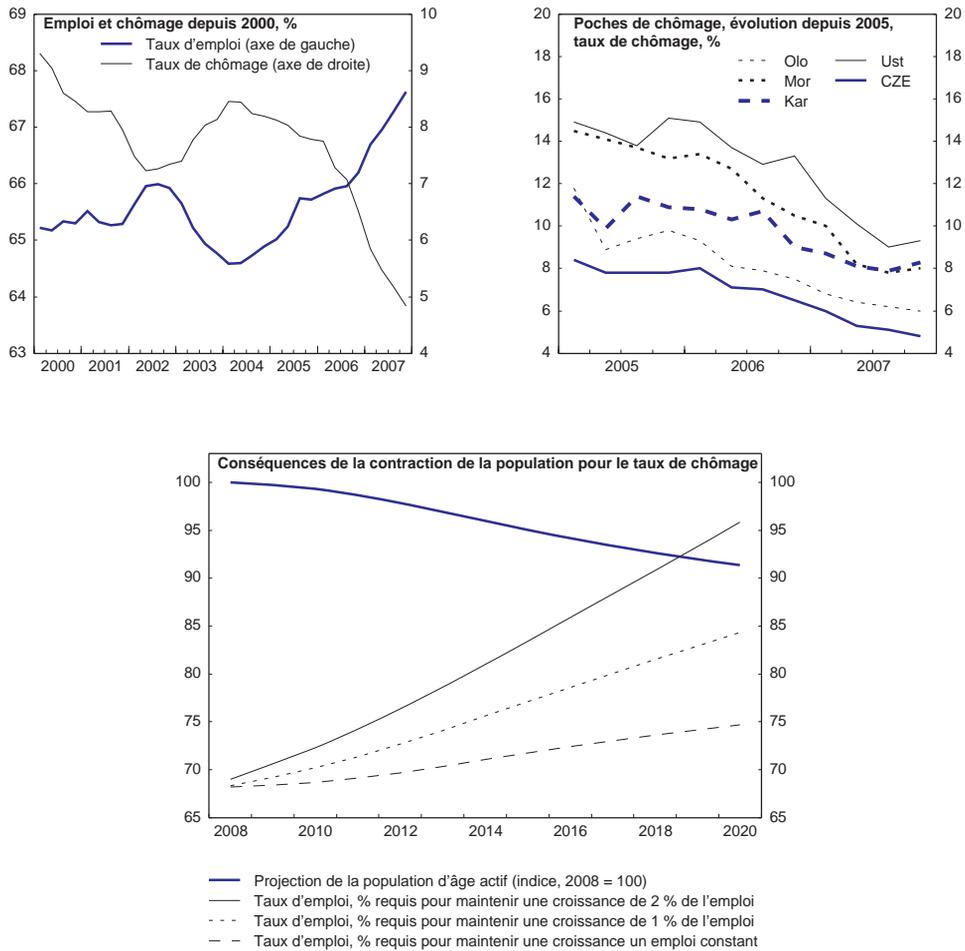
Améliorer l'offre de main-d'œuvre

Un deuxième enjeu est l'amélioration de l'offre de main-d'œuvre potentielle et des niveaux de qualification. Les *Études* précédentes ont souligné la nécessité de réformes dans l'éducation et d'ajustements du côté de l'offre. Les réformes s'imposaient en partie pour remédier au chômage structurel régional dû à l'ajustement industriel. De plus, la République tchèque a encore un certain chemin à parcourir pour atteindre les niveaux éducatifs d'un grand nombre d'autres pays de l'OCDE, surtout pour l'enseignement supérieur. Cette question, et d'autres relevant de la politique de l'éducation, ont fait l'objet d'un examen approfondi dans l'*Étude* précédente.

L'accéléralion de la croissance a eu des effets sensibles sur le marché du travail. Le taux d'emploi a progressé de plus de deux points par rapport à 2005 et le taux de chômage a fortement baissé (graphique 1.6). Au dernier trimestre 2007, le taux de chômage était inférieur à 5 %. L'élément positif est que, parallèlement à la croissance du PIB au niveau régional, la situation du marché du travail s'est améliorée dans tout le pays. En fait, le problème d'un chômage structurel très régionalisé s'est nettement atténué. Depuis 2005, le taux de chômage a fortement baissé dans les régions qui avaient perdu beaucoup d'emplois dans les années 90 (graphique 1.6). Dans ce contexte, le chômage de longue durée a diminué⁹.

La situation s'est tellement améliorée sur le marché du travail qu'un problème de pénurie de main-d'œuvre commence à se poser. Il s'amplifiera avec la contraction de la population d'âge actif qui s'amorcera ces prochaines années. En conséquence, il faudra que le taux d'emploi progresse nettement si l'on veut préserver à l'avenir ne serait-ce qu'un niveau constant d'emploi (graphique 1.6). Face à cette évolution, on devra non seulement surveiller encore de près le chômage structurel, mais aussi prendre des mesures pour accroître la population active et relever le niveau de qualification. Ce dossier fera l'objet du chapitre 3. Jusqu'à un certain point, l'immigration a déjà contribué à combler certains déficits de main-d'œuvre. Les registres de la population montrent en effet que le

Graphique 1.6. Évolution de l'emploi et du chômage



Note : Le taux d'emploi correspond à l'emploi total, divisé par la population d'âge actif ; données trimestrielles. La population trimestrielle est interpolée à partir des chiffres annuels et fait l'objet d'une projection pour 2007. Régions : Olo-Olomoucký, Mor-Moravskoslezský, Kar-Karlovarský, Ust-Ústecký. Les quatre régions indiquées sont les régions de niveau NUTS3 qui avaient un taux de chômage supérieur à 10 % au premier trimestre de 2005. Il y a au total 14 régions au niveau NUTS3.

Source : Office statistique tchèque ; Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Nations Unies, Perspectives démographiques mondiales : révision de 2006, projections de la population à variante moyenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315022570421>

nombre d'étrangers résidant en République tchèque plus de 90 jours a augmenté de 40 % entre 2005 et 2007, l'immigration ne représentant toutefois encore qu'une faible proportion de la population totale¹⁰. Le chapitre 4 sera consacré à la politique d'immigration.

L'évolution dans les autres secteurs

L'action menée dans toute une série d'autres secteurs contribue bien évidemment à créer un environnement propice à la croissance. Comme dans un grand nombre d'autres pays, la politique d'innovation a pris de plus en plus d'importance ces dernières années. C'est pourquoi elle a été examinée dans l'Étude de 2006. Les questions qui ont trait aux formalités administratives, au régime juridique des entreprises et à la corruption ont souvent été traitées dans les Études précédentes. Des progrès ont été accomplis dans ces secteurs, mais ils sont plutôt lents et de nombreuses améliorations sont possibles. Enfin,

les *Études* précédentes ont en général examiné la situation du point de vue de la politique de la concurrence, dont l'enjeu primordial, comme dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE est de faire jouer efficacement la concurrence dans les industries de réseau.

Politique de l'innovation

L'examen mené dans l'*Étude* de 2006 concluait que les grands objectifs étaient tout à fait judicieux, à savoir favoriser la recherche dans le secteur privé et s'appuyer davantage sur les mécanismes du marché dans la recherche publique. Mais le cadre d'action et la mise en œuvre étaient entachés de certaines faiblesses. Les recommandations détaillées allaient en particulier dans le sens d'une simplification par réduction du nombre des postes budgétaires liés à la R-D. De plus, l'examen préconisait une meilleure coordination et une plus large représentation des entreprises dans l'administration de la politique de l'innovation. Le passage d'un financement de type institutionnel à un financement par projet était jugé rationnel. En outre, l'examen recommandait de prêter attention à l'impact des mesures fiscales récentes en faveur de la R-D et de mettre en œuvre prudemment la création d'un fonds de capital-risque pour les PME financé par l'État.

Des initiatives ont été prises en ce sens. Un changement positif est en cours pour développer le financement de la R-D par projet. La part de ce type de financement, qui était de 43 % en 2005, devrait atteindre 53 % cette année. De plus, un ensemble de réformes est actuellement mis en œuvre pour réduire le nombre des postes budgétaires (de 22 à 10), centraliser davantage les politiques de la recherche et les compétences d'exécution au sein du Conseil de la recherche-développement et réaménager l'administration des subventions en faveur de la recherche. Les autorités envisagent en outre actuellement de nouvelles déductions fiscales pour les dépenses de R-D. L'allégement actuel a été très bien accueilli, puisque les dépenses de R-D du secteur privé ont apparemment augmenté de 20 % entre 2005 et 2006. Mais cette progression masque probablement des effets d'aubaine et de comptabilité créatrice. Il faudrait prendre en compte ces risques dans toute nouvelle mesure.

Droit des sociétés, formalités administratives et corruption

Le nouveau régime de la faillite, longtemps attendu, est entré en vigueur en janvier. Il devrait renforcer les droits des créanciers et accélérer le règlement des créances, ce qui contribuera à réduire le très long délai nécessaire en République tchèque pour mettre fin aux activités d'une entreprise par rapport aux autres pays (voir l'*Étude* de 2006)¹¹. Les autorités s'efforcent actuellement d'accélérer encore les actions judiciaires en développant l'utilisation des communications électroniques et en allégeant les procédures.

En ce qui concerne les formalités administratives, une étude concernant les instances étatiques a été publiée en 2006 (gouvernement de la République tchèque, 2006). Ce rapport comporte des estimations du coût financier des formalités administratives et conclut que la meilleure façon de procéder est de réduire les demandes de renseignements grâce à une coordination plus étroite entre les administrations, une simplification des demandes et la suppression des informations redondantes. À la suite de ce rapport, un large objectif de 20 % d'allégement des formalités administratives en 2010 a été défini. De plus, une procédure simplifiée d'immatriculation des entreprises s'applique depuis le milieu de 2006.

Certains éléments préliminaires montrent que la campagne contre la corruption a été payante. En 2006 et en 2007, la République tchèque a vu s'améliorer sa notation selon

l'indice de perception de la corruption de Transparency International. Malheureusement, la République tchèque a encore connu quelques affaires très médiatisées. Celles concernant le budget 2004-06 de l'UE sont particulièrement préoccupantes, sachant que ces financements seront en forte augmentation pour le budget 2007-13. En ce qui concerne les mesures prises récemment, on note la mise en œuvre, en janvier 2007, d'une loi sur les conflits d'intérêts, qui soumet un plus grand nombre de catégories d'agents publics à une déclaration annuelle de patrimoine et de revenu. De plus, un projet pilote créant un service d'appels anticorruption est en cours de réalisation, et le Parlement est saisi d'un projet de loi aggravant les sanctions pour corruption et blanchiment de capitaux et accordant des pouvoirs spéciaux à la police dans les affaires de corruption. En outre, plusieurs ministères et administrations régionales ont annoncé un plan d'action pour lutter contre la corruption¹².

Plusieurs initiatives relevant dans d'autres domaines ont des retombées positives pour la lutte contre la corruption. Dans le cadre du développement de l'administration électronique, un réseau de 2 300 « Czech Points » se met actuellement en place, les administrés pouvant ainsi avoir accès aux bases de données et aux attestations officielles, en particulier au registre des entreprises et au livre foncier. Cela devrait réduire les pots-de-vin pour l'obtention de documents officiels. Les paiements en espèces non déclarés devraient également diminuer dans le secteur de la santé avec l'introduction d'une participation financière du patient pour les consultations de médecins (voir le chapitre 2).

Concurrence

La position dominante d'opérateurs historiques dans les industries de réseau reste l'une des principales préoccupations de l'Office de la concurrence (*Úřad pro ochranu hospodářské soutěže*, ÚOHS) et des régulateurs sectoriels. Dans le secteur du gaz, le choix du fournisseur a été ouvert aux particuliers en janvier 2007, six mois avant l'échéance fixée dans la directive de l'UE. Il faut se féliciter de cette mesure, mais l'opérateur historique, RWE, conserve un poids considérable dans la chaîne d'approvisionnement. À l'automne 2006, il s'est vu infliger une amende pour avoir renforcé les barrières à la concurrence dans la distribution de gaz (RWE détient une participation majoritaire dans six des huit entreprises de distribution). De plus, RWE entrave l'accès aux installations de stockage¹³. À l'heure actuelle, aucune mesure n'est envisagée pour séparer la propriété du réseau de transport et des services de commercialisation, ni pour obliger l'opérateur historique à céder certaines autres activités, notamment dans la distribution de gros au niveau régional¹⁴.

Dans le secteur de l'électricité, les ménages peuvent eux aussi choisir leur fournisseur depuis janvier 2007. Le réseau de transport a été dissocié des autres activités de l'opérateur historique et est exploité par une entreprise à capitaux publics. Malgré tout, ČEZ reste très influente. Elle contrôle plus de 70 % des capacités de production et 45 % de la distribution. De plus, l'État détient encore la majorité de son capital, de sorte que des liens indirects subsistent avec le réseau de transport. L'État a cédé une faible fraction de sa participation à la fin de 2007, mais cette cession visait uniquement à lui procurer des recettes supplémentaires et n'a pas été le prélude à une privatisation intégrale. En tout état de cause, il serait essentiel de scinder l'entreprise avant privatisation. Les préoccupations géopolitiques sont l'un des facteurs qui empêchent de nouvelles cessions, mais les dividendes versés sont souvent très substantiels. Par exemple, en 2007, ces dividendes ont permis à l'État et aux administrations publiques de réduire leur déficit d'environ 0.4 % du PIB¹⁵.

Le prix des *télécommunications* demeure élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE et il contribue au faible taux d'utilisation de l'Internet haut débit¹⁶. Néanmoins, l'opinion qui prévaut généralement est que la réglementation et la surveillance de ce secteur sont tout à fait correctes et que la concurrence s'intensifie. La réglementation a été ajustée sur certains points. En particulier, les règles spéciales qui restreignaient les prérogatives de l'Office de la concurrence dans les télécommunications ont été abrogées en 2007. Une stricte surveillance dans ce secteur s'impose encore, les affaires récentes mises à jour par l'autorité de la concurrence illustrant l'action menée par l'opérateur historique pour limiter la concurrence¹⁷.

Dans d'autres secteurs, l'Office de la concurrence met davantage l'accent sur les relations publiques, la transparence et la sensibilisation (en ayant des discussions directes avec les parties sans agir juridiquement). Une campagne est actuellement en cours pour éliminer les réglementations superflues qui s'appliquent aux professions libérales. De plus, l'Office de la concurrence a judicieusement résisté aux mesures inadéquates qui étaient proposées pour protéger les fournisseurs des chaînes de distribution¹⁸. Enfin, l'Office de la concurrence élabore de nouveaux outils pour lutter contre les ententes. Il s'est doté d'un service spécialisé dans la lutte contre les ententes, et il existe un nouveau dispositif de clémence qui, entre autres, protège mieux les parties donnant des informations sur les ententes. La presse a souvent fait état de soupçons d'entente dans la construction d'autoroutes ; ce dossier a été examiné, mais aucune procédure officielle n'a été ouverte¹⁹.

Politique de l'environnement

Plusieurs mesures ont été prises pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Les directives de l'UE se sont traduites par de nouvelles taxes environnementales sur la fourniture d'énergie et par l'adjonction obligatoire de biocarburants à l'essence et au gazole²⁰. De nouveaux instruments fiscaux sont envisagés, mais pas avant 2010. La principale mesure pour favoriser la production d'énergies renouvelables reste le dispositif « bonus vert », avec lequel les producteurs peuvent choisir un prix final garanti ou bénéficier d'une prime par rapport au tarif de l'électricité sur le marché. Comme pour les dispositifs similaires mis en place dans d'autres pays, le risque est que la subvention soit trop élevée par rapport aux possibilités de production et qu'ainsi plus de fonds publics que nécessaire soient dépensés pour attirer les producteurs.

La pollution atmosphérique reste problématique en zone urbaine. Le rapport annuel sur l'état de l'environnement pour 2006 a souligné les effets négatifs résultant de la conjonction d'un accroissement du trafic, de l'ancienneté des véhicules et de la mauvaise qualité des revêtements (ministère de l'Environnement, 2006). Cela reflète les préoccupations évoquées dans l'*Examen des performances environnementales de la République tchèque* établi par l'OCDE (OCDE, 2005). Les unités de chauffage résidentiel sont une autre source importante de pollution atmosphérique. Les autorités modifient actuellement plusieurs paramètres de la taxe routière annuelle pour inciter les usagers à acquérir des véhicules plus performants ; par exemple, l'aide en cas de remplacement d'un véhicule ancien a été augmentée. Il est en outre prévu d'inciter le secteur public à utiliser des véhicules plus écologiques. S'agissant des unités de chauffage domestique, il est prévu de durcir les contrôles et de promouvoir l'utilisation de combustibles respectueux de l'environnement.

La modernisation du traitement des eaux usées retient de plus en plus l'attention. En particulier, les progrès sont trop lents vu l'échéance de 2010 fixée dans la directive de l'UE (Cour des comptes, 2007). Ce retard tient en partie à un différend qui a dû être réglé entre les autorités tchèques et la Commission européenne au sujet des types de contrats de traitement des eaux usées pouvant bénéficier des financements de l'UE²¹. En outre, il semble que certaines collectivités locales éprouvent des difficultés à financer les investissements nécessaires, malgré les financements mis à disposition par l'UE²².

Notes

1. La croissance de 6.6 % (en glissement annuel, taux désaisonnalisé) pour le dernier trimestre 2007 a été annoncée début mars. L'Office statistique tchèque estime qu'environ 0.6 point de cette croissance résulte d'une consommation accrue de soins de santé en prévision de l'introduction d'une participation financière pour les médicaments et certains services. En l'absence de ces effets, le PIB aurait donc augmenté de 6 %.
2. Selon l'Office statistique tchèque, le PIB par habitant à Prague était déjà légèrement supérieur à 165 % de la moyenne de l'UE en 2006, alors qu'il se situait entre 60 et 75 % dans toutes les autres régions au niveau NUTS3.
3. Les estimations de l'OCDE pour la croissance potentielle et l'écart de production dans le cas de la République tchèque reposent sur les différences entre les résultats et les tendances d'évolution des facteurs de production. Les chiffres exacts pour 2007 sont une croissance de la production potentielle de 5.3 % et un écart de production de 1.3 %. Dans ses prévisions de janvier 2008, le ministère des Finances estime à environ 1.3 % l'écart de production pour 2007 (ministère des Finances, 2008). La Banque nationale tchèque, dans ses prévisions de février 2008, retient un écart trimestriel de production du même ordre de grandeur et indique que cet écart a déjà commencé de se réduire (BNT, 2008).
4. On ne dispose pas de données indiquant un accroissement du volume des prêts improductifs parmi les entreprises et ménages tchèques. Au contraire, la part de ces créances a diminué ces derniers mois, dans le prolongement d'une tendance perceptible depuis plusieurs années. Selon la Banque nationale tchèque, en décembre 2007 la part des créances improductives était de 7.2 % dans le secteur des entreprises et de 2.7 % dans le secteur des ménages.
5. Le communiqué de mars 2007 de la BNT a annoncé également, à partir de 2008, une moindre fréquence des réunions de politique monétaire (8 réunions par an, au lieu de 12) et la divulgation des votes des membres du conseil d'administration (auparavant, seul le nombre de voix était indiqué).
6. Si le rapport conjoint de la BNT et du ministère des Finances (voir l'encadré 1.2) recommande d'adhérer au MEC II durant l'année suivante, la participation minimale de deux ans au MEC II pourrait commencer au début de 2009 et se terminer à la fin de 2011. Si l'on tient compte du délai nécessaire pour l'évaluation et pour le basculement à l'euro, il est très peu probable que le changement puisse se faire avant 2012.
7. La dépréciation de la couronne en 2003 indiquée dans la partie inférieure droite du graphique 1.4 était un phénomène temporaire. Auparavant, la monnaie s'était appréciée continuellement depuis la crise monétaire de la fin des années 90.
8. Plusieurs de ces hausses de dépenses sont intervenues à l'initiative de Parlementaires un peu avant les élections, et pas à l'initiative du gouvernement. Il y a eu en particulier de fortes hausses de certaines prestations sociales. Le *Programme de convergence* de 2007 (ministère des Finances, 2007) estime les dépenses supplémentaires totales à environ 1 % du PIB.
9. Au début de 2008, les données concernant la durée du chômage n'étaient connues que jusqu'en 2006. Toutefois, ces chiffres font apparaître une forte baisse du chômage de longue durée et du chômage à court terme.
10. Au total, environ 392 000 étrangers ont été enregistrés comme résidant plus de 90 jours en 2007, contre environ 278 000 en 2005. Cela représente à peu près 3.8 % de la population totale en 2007.
11. Selon les indicateurs de pratique des affaires de la Banque mondiale pour 2007, il faut environ 9 ans pour liquider une entreprise en République tchèque, contre 2, 3 et 4 ans respectivement en Hongrie, Pologne et Slovaquie (Banque mondiale, 2007).

12. Dans la version antérieure, la police pouvait provoquer la corruption, par exemple, en faisant proposer des pots-de-vin à des suspects par des agents infiltrés. Ces possibilités n'ont pas été retenues dans le texte final, bien qu'elles soient censées avoir fait preuve de leur efficacité en Slovaquie et en Pologne. Selon le projet de loi actuel, des agents infiltrés peuvent être utilisés pour démasquer la corruption. De plus, dans le cadre d'une enquête pour corruption, les autorités fiscales ne sont plus tenues au secret.
13. Une réglementation inadaptée entrave également l'accès aux installations de stockage de gaz. Du fait des restrictions à l'accès au stockage, les concurrents ne peuvent que difficilement offrir leurs services aux segments dont la demande varie, en particulier les ménages.
14. Les autorités tchèques font notamment valoir à cet égard que la séparation de la propriété du réseau de transport n'aurait guère d'avantages en raison des choix très limités pour la production nationale et l'approvisionnement extérieur ; en effet, le gaz est importé pour l'essentiel de Russie.
15. En 2007, l'État a perçu pour sa participation au capital de ČEZ des dividendes de 14.8 milliards CZK. Selon les règles de la comptabilité nationale, les paiements de dividendes constituent des recettes. En théorie, les dividendes futurs se reflètent dans le cours de l'action, ce qui veut dire que l'État serait « perdant » en procédant à de nouvelles cessions. Or, le produit des privatisations n'est pas comptabilisé en recettes et ne peut donc couvrir directement les déficits publics, bien qu'il en soit tenu compte dans la dette (il y a donc un impact indirect sur le déficit du fait de la baisse du coût de service de la dette).
16. Les dernières *Perspectives des communications de l'OCDE* (OCDE, 2007) contiennent une comparaison internationale complète des tarifs des télécommunications (en 2006). Pour les 7 paniers de consommation retenus pour la téléphonie fixe et mobile, la République tchèque a des tarifs qui comptent parmi les plus élevés dans la zone OCDE à parité de pouvoir d'achat. Par exemple, une ligne fixe résidentielle à intensité moyenne d'utilisation coûte au moins 60 % de plus que dans la majorité des pays de l'OCDE. Le coût de l'accès à Internet haut débit est également élevé si l'on prend en compte le tarif par mégabit/seconde. Au milieu de 2006, il y avait moins de 10 abonnés à Internet haut débit pour 1 000 habitants en République tchèque, contre au moins 15 dans la plupart des autres pays de l'OCDE.
17. Par exemple, en 2005, l'opérateur historique (maintenant *Telefónica O2 Czech Republic*, ex-*Czech Telecom*) s'est vu infliger une amende de 205 millions CZK pour abus de position dominante dans le calendrier de ses offres de prix de gros et de revente (Office de la concurrence, 2006).
18. Un projet de loi introduisant la notion de « dépendance économique » a reçu au départ l'appui de l'Office de la concurrence, qui a ensuite considéré que, du fait d'amendements ultérieurs, le texte était devenu trop strict. Le Président a fait jouer par la suite son veto sur avis de l'Office. L'Office s'est aussi vivement opposé à plusieurs initiatives législatives visant à interdire la vente au-dessous du coût de revient.
19. Un rapport conjoint de la Cour des comptes et de son homologue allemande a comparé les coûts de construction sur les sections allemande et tchèque de l'autoroute Prague-Dresde. Par exemple, le coût des tunnels du côté tchèque était plus élevé que du côté allemand (Cour des comptes et Bundesrechnungshof, 2006).
20. Les nouvelles taxes environnementales frappent les fournisseurs des consommateurs finals ou les opérateurs de réseaux de distribution ou de transport. La taxe est fixée en couronnes tchèques par unité énergétique. Par exemple, elle est de 23.8 CZK par mégawattheure pour l'électricité. Les premières dispositions concernant l'adjonction de biocarburants sont entrées en vigueur en septembre 2007, et en janvier 2009 le gazole devra contenir 4.5 % d'ester méthylique d'huile végétale et l'essence 3.5 % de bioéthanol. Ces mesures font partie de la vaste action menée par l'UE pour développer l'utilisation des énergies renouvelables, l'objectif étant 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale finale d'énergie de l'UE en 2020, avec notamment un objectif de 10 % pour les biocarburants dans les carburants destinés au transport. En ce qui concerne le système de permis d'émission de l'UE, les autorités tchèques contestent le quota attribué par la Commission européenne pour 2008-12. Ce quota est inférieur de près de 15 % à celui qui avait été initialement demandé. Cette controverse pourrait s'apaiser si la Commission peut réaliser ses plans d'attribution de quotas au niveau de l'ensemble de l'UE.
21. Un grand nombre de collectivités locales ont externalisé le traitement des eaux usées, ce qui pose des problèmes pour l'octroi des financements de l'UE. Ces problèmes ont été réglés en subordonnant le droit au financement à la durée du contrat.
22. Les crédits pour l'environnement représentent près de 20 % du budget de l'UE 2007-13 et une grande partie de ces crédits sont affectés à l'investissement dans le traitement et la distribution de l'eau.

Bibliographie

- AIE (2005), *Energy Policies of IEA Countries, The Czech Republic*, Agence internationale de l'énergie, Paris.
- Banque mondiale (2007), *Pratique des affaires 2007*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BNT (2008), *Inflation Report*, Banque nationale tchèque, Prague, février.
- BNT (2007), *The CNB's new inflation target and changes in monetary policy*, Banque nationale tchèque, Prague, mars.
- Commission européenne (2007), *Tableau d'affichage du marché intérieur*, n° 16, Commission européenne, Bruxelles, juillet.
- Commission européenne (2006), « L'impact du vieillissement sur les dépenses publiques », *Rapport spécial de la Direction générale des affaires économiques et financières*, n° 1/2006, Commission européenne, Bruxelles.
- Cour des comptes (2007), « Financial resources expended on construction and renovation of water treatment and ecological facilities », *Bulletin*, 3/2007, Cour des comptes, Prague.
- Cour des comptes et Bundesrechnungshof (2006), *Joint Report on Parallel Audits of Expenditure on the Construction of the Motorway Prague-Dresden, Prague-Berlin*.
- Gouvernement de la République tchèque (2006), *Reform of the Central State Administration: Analysis of the Administrative Burdens on Business*, Department of Regulatory Reform and Central State Administration Reform, Prague, février.
- Hajek, M. (2005), « Economic growth and total factor productivity in the Czech Republic from 2002 to 2004 », *Working Papers*, n° V/2005. Centrum Ekonomických Studií (CES).
- Ministère de l'Environnement (2006), *Report on the Environment in the Czech Republic*, ministère de l'Environnement, Prague.
- Ministère des Finances et Banque nationale tchèque (2007), *Assessment of the Fulfilment of the Maastricht Convergence Criteria and the Degree of Economic Alignment of the Czech Republic with the Euro Area*, ministère des Finances, Prague.
- Ministère des Finances (2008a), *Macroeconomic Forecast*, ministère des Finances, Prague, janvier.
- Ministère des Finances (2008b), *The impact of euro introduction on the Czech economy*, ministère des Finances, Prague.
- Ministère des Finances (2007), *Convergence Programme*, ministère des Finances, Prague.
- OCDE (2007), *Perspectives des communications de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Études économiques de l'OCDE : République tchèque*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *Examens environnementaux de l'OCDE : République tchèque*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Études économiques de l'OCDE : République tchèque*, OCDE, Paris.
- Office de la concurrence (2006), *UHOS 2006 Annual Report*, Office pour la protection de la concurrence, Prague.
- Singer, M. (2006), *Twin crisis in the Czech Republic: Causes Consequences and Lessons*, Banque nationale tchèque, Prague.

ANNEXE 1.A1

Progrès de la réforme structurelle

Ce tableau dresse le bilan des mesures prises à la suite des recommandations formulées dans les *Études* précédentes. Les recommandations nouvelles formulées dans le cadre de la présente *Étude* figurent dans chaque chapitre considéré.

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation actuelle
A. Assurer la viabilité budgétaire : budgétisation au niveau de l'administration centrale	
Dans le Cadre de dépenses à moyen terme, se garder de diluer l'impact des plafonds de dépenses, supprimer les possibilités de détournement des règles sur les dépenses conjoncturelles et éviter toute utilisation mal avisée des recettes exceptionnelles.	Le Cadre de dépenses à moyen terme n'a pas été modifié, mais le gouvernement a fait part de sa ferme détermination à s'y tenir. Dans le passé, les plafonds de dépenses ont été relevés pour des raisons ponctuelles, voire n'ont pas été respectés.
Intégrer davantage les fonds extrabudgétaires dans les procédures budgétaires générales.	Aucune mesure importante depuis la liquidation du Fonds pour la propriété de l'État et de l'Agence tchèque de consolidation.
<i>Autres mesures sans lien avec les recommandations :</i>	Un nouveau système de fonds de réserve reposant sur des comptes de « droits à dépenses » a été mis en place.
B. Assurer la viabilité budgétaire : réforme des dépenses publiques	
Retraites (examen approfondi dans l'Étude de 2006)	
Pour la décision finale concernant la réforme des retraites, s'appuyer sur le large éventail de réformes détaillées élaborées systématiquement en 2005.	Aucune décision finale n'a été prise. Toutefois, des changements paramétriques ont été proposés au Parlement, notamment un nouveau relèvement de l'âge de la retraite et une modification des conditions d'ouverture des droits. La création d'un régime volontaire à cotisations définies par démembrement du système par répartition est à l'examen.
Santé (examen approfondi dans l'Étude de 2003)	
Les grands objectifs de la réforme devraient être les suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Préciser et définir de façon plus restrictive les services de santé universels et permettre aux marchés privés des services complémentaires de se développer. ● Faire jouer un plus grand rôle aux frais payés par les utilisateurs dans l'ensemble du système de santé. ● Renforcer le suivi de la production et de la qualité des services. ● Améliorer l'efficacité par une plus grande coopération horizontale et verticale entre fournisseurs de soins de santé. ● Mettre davantage l'accent sur les mesures préventives, notamment les programmes de sensibilisation du public. 	Les mesures budgétaires de 2007 ont introduit une première phase de réforme, notamment en instaurant une participation financière à certains services médicaux. Une deuxième phase de réforme est en préparation ; elle devrait profondément réaménager le système d'assurance. Une troisième phase de réforme est envisagée. En principe, ces mesures devraient répondre à plusieurs recommandations antérieures.
Collectivités locales et régionales (examen approfondi dans l'Étude de 2006)	
Exploiter les économies d'échelle par :	Aucune mesure importante.
<ul style="list-style-type: none"> ● Des incitations financières à la fusion de communes. ● Des mesures encourageant la fourniture de services en coopération. ● La rationalisation des réseaux de services qui exercent des fonctions administratives relevant de l'État. 	
Améliorer le financement et la responsabilité :	
<ul style="list-style-type: none"> ● En durcissant les règles d'endettement. 	Lorsque le service de la dette est supérieur à 30 %, le ministère des Finances exerce maintenant une surveillance plus étroite, mais il n'y a pas de sanctions efficaces en place.
En élargissant les pouvoirs de contrôle de la Cour des comptes et en développant la base de données ARIS.	Les collectivités locales peuvent maintenant choisir entre cinq taux de taxation des biens immobiliers

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation actuelle
En élargissant les marges de manœuvre des régions et communes en matière de prélèvements fiscaux, notamment pour les impôts sur les biens immobiliers.	
En incitant les administrations infranationales à participer à des évaluations comparatives.	
En renforçant la surveillance et la transparence pour la passation des marchés publics.	
C. Le marché du travail : améliorer l'efficacité et la base de qualifications	
Taxation du travail	
Centrer l'effort sur la réduction des coûts de main-d'œuvre non salariaux, en particulier à l'extrémité inférieure de l'échelle des salaires.	Le programme fiscal de 2007 a donné plus de poids à la fiscalité indirecte par rapport à la fiscalité directe. Un régime de taux d'imposition uniforme du revenu des personnes physiques a été mis en place ainsi qu'un plafonnement des cotisations de sécurité sociale.
Prendre de nouvelles mesures d'alignement du traitement fiscal de l'emploi salarié et du travail indépendant afin de réduire la fraude fiscale.	L'incitation à conclure des contrats de travail indépendant est sans doute aujourd'hui plus forte, car les réformes fiscales de 2008 devraient être avantageuses pour le travail indépendant. En outre, une disposition interdisant le pseudo-travail a été levée.
Régimes de protection sociale et autres transferts	
Les plans de renforcement des incitations à la recherche d'emploi dans le système de protection sociale sont de bonnes initiatives et les autorités ne devraient pas hésiter à les mettre en œuvre.	Un deuxième niveau de prestations sociales, moins généreuses, a été mis en place en 2007 ; il sanctionne en principe le non-respect de l'obligation de recherche d'emploi et des autres obligations à remplir pour avoir droit aux prestations normales.
Améliorer le système de prestations de maladie.	L'introduction d'un nouveau régime d'indemnités de maladie a été repoussée. L'employeur aurait à sa charge les deux premières semaines d'indemnités de maladie en contrepartie d'une réduction de ses cotisations sociales. Dans l'intervalle, un délai de carence de trois jours a été introduit.
Politiques actives du marché du travail	
Évaluer plus systématiquement les programmes et mettre davantage l'accent, de manière générale, sur les dispositifs d'activation.	Les mesures actives du marché du travail ont été évaluées dans le cadre du Programme opérationnel de développement des ressources humaines mis en place sous l'égide de l'UE.
Envisager la mise en place d'un système de placement privé.	Aucune mesure.
Législation en matière de protection de l'emploi	
Alléger la réglementation en général, mais en particulier envisager de fixer le préavis et l'indemnité de licenciement en fonction de l'ancienneté.	Un nouveau code du travail est entré en vigueur en 2007. Il autorise un plus large éventail de contrats de travail en adoptant une approche « anglo-saxonne » plutôt qu'une approche « napoléonienne » (voir l' <i>Étude</i> de 2006). Le code prévoit en particulier des comptes de temps de travail. Il a fait depuis lors l'objet d'allègements mineurs et de nouvelles réformes sont envisagées.
Éducation (examen approfondi dans l'Étude de 2006)	
Le gouvernement a fait savoir qu'il n'introduirait pas de frais de scolarité durant son mandat, mais il encourage les débats à ce sujet. Les autorités sont en train de préparer un « Livre blanc » sur l'instauration de droits de scolarité et sur des propositions visant à établir un lien entre le financement et les indicateurs de résultat et de qualité.	Dans l'enseignement supérieur, améliorer les signaux pour les étudiants et les établissements d'enseignement : En introduisant des frais de scolarité se doublant de prêts étudiants subventionnés. En établissant un lien plus étroit entre le financement et les indicateurs de résultat et de qualité.
Dans l'enseignement secondaire, améliorer l'efficacité par les mesures suivantes :	Il y a eu des consultations, mais la diversité des programmes des établissements secondaires rend difficile une standardisation des examens. Un examen à deux niveaux est actuellement envisagé.
<ul style="list-style-type: none"> ● Une plus grande concertation avec les universités pour la rénovation de l'examen de fin d'études secondaires. ● Un plus large accès aux cursus généraux qui ouvrent la voie à l'enseignement supérieur. ● Mettre fin progressivement à la sélection pour l'accès aux établissements publics élitistes dès l'âge de 11 ans. 	Aucune mesure.
<ul style="list-style-type: none"> ● Développer les systèmes d'évaluation comparative. ● Améliorer la motivation des enseignants. 	
Promouvoir la formation tout au long de la vie par :	Une nouvelle stratégie de formation tout au long de la vie a été adoptée en 2007 ; sa mise en œuvre vient de commencer.
<ul style="list-style-type: none"> ● Un meilleur accès aux cours pour adultes du niveau de l'enseignement secondaire et supérieur. ● Une démarche plus systématique pour les mécanismes de financement, l'assurance qualité, l'information et l'orientation. 	

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation actuelle
Immigration (examen approfondi dans l'Étude de 2004)	
Adopter une approche à plus long terme de l'immigration, par exemple en facilitant l'obtention du statut de résident permanent et l'acquisition de la nationalité afin d'améliorer l'intégration.	Les autorités travaillent sur un nouveau régime de « carte verte ».
Suivre et ajuster le projet pilote d'immigration fondée sur un système de points (« Sélection des travailleurs étrangers qualifiés ») en vue d'étendre le dispositif.	Le projet pilote doit s'achever en juillet 2008.
Rendre moins contraignante la politique d'octroi de permis de travail, par exemple en définissant les descriptions de postes de façon moins étroite et en assouplissant les règles d'obtention d'un permis pour les résidents étrangers.	Un nouveau régime de « carte verte » est en cours d'élaboration.
Développer l'aide à l'intégration (en particulier pour les cours de langue) en l'étendant aux migrants « économiques ».	Aucune mesure récente.
Poursuivre l'effort d'amélioration des statistiques de l'immigration.	La transposition d'un règlement communautaire sur les statistiques migratoires est en cours.
D. Améliorer l'environnement des entreprises	
L'environnement juridique des entreprises	
Priorité devrait être donnée à la réforme du droit de la faillite.	Une nouvelle loi sur la faillite, adoptée au début de 2006, est entrée en vigueur en 2008.
Il est nécessaire de faciliter encore l'immatriculation des entreprises.	La réglementation a été modifiée en 2005 de manière à accélérer l'immatriculation des entreprises. Un projet mettant en place des services centraux d'immatriculation est en cours depuis la fin de 2004 et un nouveau système d'information est mis en œuvre pour les autorisations d'exercice d'activités industrielles ou commerciales.
Fiscalité générale et aides ciblées aux entreprises	
Réduire davantage que prévu l'impôt sur les sociétés plutôt que de privilégier les autres formes de dépenses fiscales en faveur des entreprises.	L'ensemble de mesures budgétaires de 2007 prévoit de nouvelles réductions de l'impôt sur les sociétés, dont le taux devrait être ramené de 24 % en 2007 à 19 % en 2010. Toutes choses égales par ailleurs, le taux de l'impôt sur les sociétés sera ainsi davantage aligné sur celui en vigueur dans les pays comparables.
Il faudrait examiner d'un œil critique l'efficacité des aides financières ciblées par rapport à leur coût.	Les aides aux grands projets d'investissement ont été élargies en abaissant le seuil applicable. En revanche, la durée de l'exonération fiscale a été réduite et de nouvelles réformes sont prévues. Plusieurs dispositifs en faveur des PME doivent être réduits ou supprimés progressivement avec la mise en place de nouveaux mécanismes d'aide bénéficiant d'un soutien de l'UE.
Concurrence	
Dans les télécommunications, les responsables de la réglementation devraient davantage s'efforcer d'intensifier la concurrence. En particulier, il faudrait que le dégroupage de la boucle locale se généralise.	L'autorité de la concurrence surveille de près l'intensité de la concurrence dans les industries de réseau. Bien que les tarifs restent élevés sur le plan international, on considère généralement que le cadre juridique et institutionnel est adapté et contribue à renforcer la concurrence.
Il faut rester vigilant à l'égard des tendances monopolistiques sur le marché de l'électricité.	L'engagement qui a été pris en vertu de la réglementation de l'UE de laisser le libre choix du fournisseur au consommateur final s'est concrétisé en 2007.
Dans le secteur du gaz, l'impact de la loi sur l'énergie de 2004 devrait être suivi de près afin de prendre de nouvelles mesures si le niveau de la concurrence reste faible.	Ni la réglementation, ni le dispositif de surveillance n'ont été sensiblement modifiés, sauf en ce qui concerne le libre choix du fournisseur pour le consommateur final en vertu de la législation de l'UE.
Politique de l'innovation (examen approfondi dans l'Étude de 2006)	
Renforcer les responsabilités et rationaliser les financements. En particulier, réduire le nombre de postes budgétaires liés à la politique de l'innovation.	Réforme envisagée.
Mettre en œuvre les mesures prévues pour qu'une plus forte proportion des fonds consacrés à la R-D soit affectée par projet et pas sur une base institutionnelle.	Réforme envisagée.
Faire jouer davantage les résultats dans la rémunération des chercheurs des établissements publics de recherche.	Réforme envisagée.
Évaluer l'impact des allègements fiscaux sur les dépenses de R-D.	Aucune mesure.

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation actuelle
Renforcer les compétences de gestion des innovateurs potentiels et les bases d'information en développant la formation à la gestion dans l'enseignement des sciences et des métiers de l'ingénieur et en améliorant les systèmes d'information concernant les droits de propriété intellectuelle et les projets de développement.	Aucune mesure.
E. Environnement (examen approfondi dans l'Étude de 2004)	
Changement climatique	
Utiliser les signaux du marché, en particulier le prix des permis d'émission de l'UE, pour définir les paramètres des programmes nationaux de lutte contre la pollution.	Aucun changement depuis la mise en place de la « prime verte ». Il faudrait revoir les tarifs fixes de reprise pour éviter un niveau non économique de subventionnement.
Introduire un droit d'accise sur le charbon et les autres combustibles fossiles dans les secteurs qui ne sont pas couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE.	Des droits d'accise sur l'énergie visant le charbon, l'électricité et le gaz naturel ont été institués à compter de 2008. Des droits supplémentaires ont été appliqués à certains secteurs par le biais du Système communautaire d'échange de quotas d'émission.
Revoir à la baisse les programmes de promotion des sources d'énergies renouvelables de façon que leur surcoût (lié à l'investissement que représentent les nouvelles centrales électriques non polluantes) corresponde à la valeur des externalités résultant de la diminution de la pollution atmosphérique et de la réduction des gaz à effet de serre. Une solution serait d'attribuer les subventions par une procédure d'enchères inversées.	La loi sur les énergies renouvelables suppose une action nettement renforcée en faveur des énergies renouvelables.
Pollution atmosphérique	
Recourir davantage aux redevances d'émission pour réduire la pollution atmosphérique.	Aucune mesure.
Étendre aux véhicules de tourisme la taxe annuelle différenciée en fonction des caractéristiques d'émission des véhicules commerciaux.	À compter de 2008, la taxe de circulation applicable à certains véhicules commerciaux est calculée en fonction des émissions et de la cylindrée ; il est prévu d'étendre cette taxe aux autres usagers. Des mesures sont envisagées pour favoriser l'utilisation de véhicules plus écologiques dans le secteur public.
Exploiter les données collectées à l'aide des systèmes de contrôle installés dans les camions afin de calculer l'imposition en fonction de l'utilisation ainsi que du type de véhicule.	Aucune mesure.
Envisager la mise en place d'un péage routier dans les grandes villes.	Aucune mesure.

ANNEXE 1.A2

*Thèmes traités dans les Études précédentes***2006**

Chapitre 1 : *La poursuite du rattrapage : enjeux*

Chapitre 2 : *Assurer la viabilité budgétaire : évaluation des propositions récentes de réforme des retraites*

Chapitre 3 : *Encourager les communes et les régions à œuvrer en faveur de la viabilité budgétaire*

Chapitre 4 : *Améliorer le marché du travail : faire en sorte que l'éducation contribue à la croissance à long terme*

Chapitre 5 : *Améliorer l'environnement des entreprises : politiques visant à encourager l'innovation*

2004

Chapitre 1 : *Situation et enjeux économiques*

Chapitre 2 : *Politique budgétaire et réforme des dépenses publiques*

Chapitre 3 : *Comment entrer dans la zone euro dans de bonnes conditions*

Chapitre 4 : *Améliorer la politique à l'égard des entreprises*

Chapitre 5 : *Améliorer le redéploiement de la main-d'œuvre*

Chapitre 6 : *Politique en matière d'immigration : comment faire face aux besoins engendrés par le vieillissement de la population active*

Chapitre 7 : *Le développement durable en République tchèque*

2003

Chapitre 1 : *Évolution économique récente*

Chapitre 2 : *Politique macroéconomique*

Chapitre 3 : *Effizienz et viabilité des dépenses publiques : comment faire mieux ?*

Chapitre 4 : *Politiques structurelles et performances économiques*

2001

Chapitre 1 : *Évolution économique récente*

Chapitre 2 : *Politiques macroéconomiques*

Chapitre 3 : *Assurer l'effizienz et la viabilité budgétaire de soins de santé de qualité élevée*

Chapitre 4 : *Progrès des réformes structurelles*

2000

Chapitre 1 : *Évolution économique récente et perspectives*

Chapitre 2 : *Gestion macroéconomique*

Chapitre 3 : *Progrès de la réforme structurelle*

Chapitre 4 : *Le système fiscal*

Note : Seules les cinq dernières *Études* sont prises en compte ; la première *Étude* sur la République tchèque a été publiée en 1996.

Chapitre 2

Assurer la viabilité des finances publiques : évaluation des réformes récentes en matière de fiscalité et de dépenses publiques

La réforme des finances publiques doit demeurer une priorité, notamment au vu des difficultés budgétaires à venir liées au vieillissement démographique. Ce chapitre examine le train de mesures budgétaires adopté en 2007, qui s'est traduit par la création d'un impôt à taux unique sur le revenu des personnes physiques. En outre, on analyse les premières mesures prises et les projets de réformes ultérieures concernant les soins de santé, ainsi que l'état actuel de la situation quant au problème persistant de la réforme des retraites. Sont également abordées les difficultés que soulève l'accès aux financements de l'Union européenne dans le cadre du système fortement décentralisé de gestion de ces dotations.

La réforme budgétaire votée par le Parlement en septembre 2007 s'est traduite par des modifications sensibles de la fiscalité, ainsi que par diverses réformes relatives aux dépenses publiques. Ce train de mesures était destiné en partie à maintenir le déficit sur une trajectoire satisfaisante au cours des deux ou trois prochaines années, même si l'ampleur de l'ajustement requis s'est révélée plus limitée que prévu, ce qui a débouché sur des dépenses supplémentaires. Ce train de mesures comprenait également un certain nombre de réformes structurelles, et un large éventail de dispositions complémentaires sont à l'étude. Nous montrons dans les sections suivantes que ce train de mesures et les autres réformes structurelles engagées, ou à tout le moins programmées, par le gouvernement actuel sont globalement bien orientés. Plusieurs mesures soutiennent directement les finances publiques, et la quasi-totalité d'entre elles représentent des améliorations structurelles judicieuses apportées aux systèmes d'imposition et de dépenses publiques. Les recommandations à l'intention des pouvoirs publics sont résumées dans l'encadré 2.1.

Encadré 2.1. **Recommandations en vue d'assurer la viabilité des finances publiques**

Procédure budgétaire

Un engagement politique est crucial pour améliorer encore les processus de ciblage et de budgétisation. L'État devrait se fixer des objectifs plus ambitieux en matière de solde budgétaire, en prenant l'engagement de mettre à profit toute évolution positive pour ajuster la trajectoire d'assainissement des finances publiques.

En outre, il convient d'envisager des réformes permettant au cadre de dépenses à moyen terme d'orienter le processus de budgétisation centrale. Il serait particulièrement important de renforcer le caractère exécutoire des plafonds de dépenses. De nouvelles formulations du plafond de dépenses pourraient aussi être étudiées.

Une révision approfondie de la procédure budgétaire centrale s'impose, qui devrait notamment passer par :

- un examen plus approfondi des programmes de dépenses au cours de la phase de préparation du budget ;
- une transparence accrue des documents budgétaires présentés au Parlement ;
- une utilisation plus poussée de la budgétisation par programme ;
- une réduction des possibilités de faire voter des dépenses à des fins électorales locales (pratique dite du « dépeçage de l'ours ») au cours de la phase Parlementaire de la procédure budgétaire.

Recettes

Il serait bon que l'écart entre les différents taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) soit encore réduit, et les autorités devraient résister aux pressions qui s'exercent en faveur du basculement de certains articles dans le champ d'application du taux réduit.

Les pouvoirs publics devraient s'attacher à réduire les aides accordées aux propriétaires-occupants et les aides à la rénovation.

Encadré 2.1. **Recommandations en vue d'assurer la viabilité des finances publiques** (suite)

Soins de santé

Dans le cadre de la première phase de réformes déjà menée à bien par les autorités, l'instauration d'une participation aux coûts des assurés est particulièrement bienvenue. Il conviendrait cependant de ne pas édulcorer ce principe en accordant des exonérations, à condition que l'accès aux soins nécessaires ne soit pas compromis.

S'agissant de la deuxième phase de réformes prévue, les autorités devront accorder une grande attention au risque de réactions indésirables, de la part des assureurs transformés en sociétés par actions, à l'intensification de la concurrence et aux incitations à la recherche du profit. Les pouvoirs publics devront notamment :

- prendre garde aux pratiques d'écémage, dans la mesure où les assureurs seront sans doute davantage incités à s'y livrer s'ils sont plus soucieux de leur rentabilité ;
- adopter des mesures pour éviter les conflits d'intérêts entre les propriétaires des assureurs lorsque ceux-ci sont transformés en sociétés par actions ;
- faire clairement savoir que les déficits et les dettes des assureurs ne bénéficieront en aucun cas de garanties implicites de la part de l'État ;
- instaurer des règles de base concernant les contrats d'assurance qui facilitent les transferts entre assureurs ;
- prendre des mesures destinées à faciliter le bon fonctionnement des mécanismes du marché. À cet égard, les autorités devraient limiter les possibilités d'« économies dissimulées », réalisées au détriment de la qualité des soins sous des formes échappant aux consommateurs, en veillant à la qualité des systèmes d'information sur les activités des prestataires.

Il sera également nécessaire d'observer de près les réactions des prestataires à cette réforme. Il est notamment possible que des prestataires soient localement en situation de monopole dans un certain nombre de domaines, auquel cas il est peu probable que les mesures d'incitation à l'égard des assureurs pousseront les prestataires à faire des gains d'efficacité.

Des travaux complémentaires s'imposent quant à la définition des services de santé de base. La deuxième phase de la réforme vise à mieux définir le système de soins de base, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour restreindre l'éventail de ces services ou autoriser d'autres sources de financement dans le système public (par exemple en développant la participation aux frais), alors même que la population vieillit et que l'éventail des possibilités thérapeutiques ne cesse de s'élargir.

Retraites

Les modifications des paramètres du système en cours d'élaboration sont bienvenues. Il est très important que l'âge de départ en retraite soit encore relevé.

Il faudrait qu'une décision définitive soit prise rapidement quant au choix entre maintien du système actuel de retraite par répartition et adoption d'une nouvelle approche. En cas d'adoption de la réforme actuellement à l'étude, qui consisterait à créer un régime de retraite à cotisations définies financé par ponction sur les cotisations sociales, deux points devront faire l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de la conception de ce régime : le déficit enregistré pendant la période de transition et les règles d'affiliation. Il devrait être envisagé de rendre l'affiliation à ce nouveau régime obligatoire (et non facultative, comme cela est proposé actuellement), de manière à supprimer progressivement les retraites exclusivement financées par répartition.

Encadré 2.1. **Recommandations en vue d'assurer la viabilité des finances publiques** (suite)

La réglementation des organismes privés de retraite doit être remise à plat. Il faudrait en particulier prendre des mesures pour améliorer leurs taux de rendement, notamment en revenant sur la règle restrictive selon laquelle le rendement annuel de l'épargne constituée ne peut être négatif pour les cotisants. Par ailleurs, les aides et les allègements d'impôt accordés au titre de l'épargne retraite facultative privée devraient faire l'objet d'une évaluation critique.

Autres domaines des dépenses publiques

Davantage d'efforts devraient être accomplis pour réaliser des gains d'efficacité en réduisant les effectifs de l'administration publique.

En matière d'assurance-maladie, les autorités ne devraient pas repousser davantage l'entrée en vigueur du régime des 14 jours, dans le cadre duquel il reviendrait aux employeurs de prendre en charge les indemnités versées pendant les 14 premiers jours de congé maladie.

Bien qu'une période d'indexation discrétionnaire des prestations sociales puisse déboucher sur des économies budgétaires et sur une érosion de la générosité des prestations, les autorités devraient, en dernière analyse, envisager la mise en place d'un mécanisme global d'indexation automatique.

Financements de l'Union européenne

Globalement, les procédures de gestion administrative des dotations devraient être simplifiées, et la décentralisation compensée par un renforcement de la communication et la mise en commun des compétences au sein de l'administration.

Les déficits récemment enregistrés soulignent la nécessité d'objectifs plus ambitieux

L'arrière-plan des déficits récemment enregistrés et des dispositions budgétaires est complexe. Lorsque le gouvernement a pris ses fonctions début 2007, on pensait que le déficit de 2007 s'établirait aux alentours de 4 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui signifiait qu'un effort d'assainissement budgétaire substantiel s'imposait pour atteindre les objectifs prévus pour 2008-10 (voir l'encadré 2.2). Ces perspectives, conjuguées à la volonté d'engager des réformes structurelles, ont débouché sur un train de mesures budgétaires. Toutefois, après sa finalisation, il est devenu clair que le déficit serait nettement inférieur au niveau anticipé, ce qui impliquait que ce train de mesures ramènerait le déficit en deçà de l'objectif (ainsi que le montre le « Scénario avec mesures budgétaires sans dépenses supplémentaires » dans le graphique 2.1). Néanmoins, le gouvernement a décidé de conserver son objectif initial, et a donc introduit de nouvelles dépenses dans le budget 2008. En conséquence, l'effet global du train de mesures budgétaires et de ces dépenses supplémentaires est faible (graphique 2.1), ainsi que l'illustre l'écart qui sépare le « Scénario à politiques inchangées » du « Scénario avec mesures budgétaires », ci-après.

Encadré 2.2. **Le ciblage budgétaire en République tchèque**

Il existe deux principaux mécanismes de ciblage budgétaire : les objectifs de déficit exprimés en pourcentage du PIB et les plafonds de dépenses nominaux.

Les objectifs de déficit général en pourcentage du PIB, exprimés dans l'optique SEC95, sont généralement inclus dans les déclarations du gouvernement lors de son entrée en fonctions. Le gouvernement actuel a annoncé des objectifs de 2.95 %, 2.6 % et 2.3 % respectivement pour 2008, 2009 et 2010. Ces mêmes objectifs sont utilisés dans la communication

Encadré 2.2. Le ciblage budgétaire en République tchèque (suite)

avec les organismes de l'UE et largement diffusés dans les médias. Ces objectifs de déficit servent à établir les objectifs budgétaires de l'administration centrale.

Un cadre de dépenses à moyen terme est en place depuis 2004. Il comporte des plafonds nominaux de dépenses mobiles à trois ans, avec plusieurs clauses autorisant leur évolution dans le temps. Des ajustements sont possibles dans les circonstances suivantes : i) si l'évolution de l'inflation s'écarte sensiblement des hypothèses budgétaires ; ii) si la répartition des compétences fiscales entre l'État et les collectivités locales est modifiée ; iii) si les allocations de fonds de l'UE diffèrent des montants budgétés ; et iv) dans l'éventualité d'événements majeurs imprévus, tels que des catastrophes naturelles. Selon les règles budgétaires, les plafonds sont fixés au printemps de chaque année, et en automne le gouvernement les soumet au Parlement avec le projet de budget de l'État. Les plafonds sont approuvés en même temps que le budget de l'État et deviennent donc contraignants pour la planification du budget de l'exercice suivant.

Le cadre de dépenses à moyen terme vise à laisser jouer les stabilisateurs automatiques au cours du cycle. Si la croissance du PIB est plus robuste que prévu, le plafond se traduira par des résultats meilleurs que le déficit ciblé (en pourcentage du PIB). En cas d'évolution économique défavorable, le résultat sera plus mauvais que prévu, à moins que le plafond ne soit abaissé.

En théorie, le cadre de dépenses à moyen terme est censé guider le processus budgétaire de l'administration centrale, contribuant ainsi à une politique budgétaire responsable. Toutefois, on peut faire valoir que dans le passé c'est l'inverse qui s'est produit. Comme indiqué dans la précédente *Étude*, les dotations budgétaires ont parfois dépassé le plafond, même compte tenu des « ajustements autorisés ». De surcroît, les plafonds eux-mêmes ont été assez généreusement relevés. De fait les règles du cadre de dépenses à moyen terme ont été enfreintes. Par conséquent, le cadre de dépenses s'est révélé inefficace, et l'attention s'est portée sur les objectifs de déficit dans l'optique SEC. La croissance économique ayant été meilleure que prévu ces dernières années, bien que les plafonds de dépenses n'aient pas été respectés les résultats ont été inférieurs aux objectifs de déficit initiaux exprimés en pourcentage du PIB.

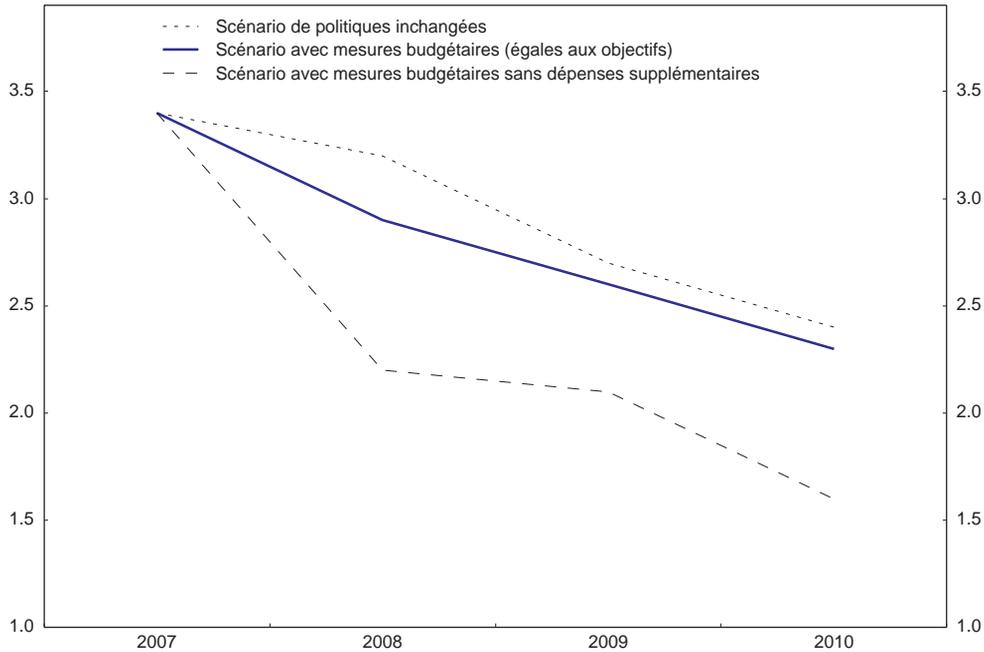
Le déficit pour 2008 sera probablement inférieur à l'objectif. Le déficit de 2007 est maintenant estimé à 1.6 % du PIB, soit environ 1¼ point de pourcentage en deçà du niveau de référence utilisé pour élaborer le budget 2008. En conséquence, le résultat sera sans doute nettement inférieur à l'objectif actuel (2.9 %). Indépendamment de la probabilité d'une croissance des recettes de nouveau assez vigoureuse cette année, le cadre de dépenses à moyen terme oriente les dépenses plus fermement que dans le passé (voir l'encadré 2.2). Très opportunément, les autorités ont en fait abaissé les plafonds du cadre de dépenses à moyen terme (qui couvre la période 2008-10).

L'expérience de ces dernières années montre que le système de budgétisation ne fonctionne pas de façon optimale. Essentiellement, les objectifs de déficit des administrations publiques, le cadre de dépenses à moyen terme et la procédure budgétaire annuelle de l'administration centrale doivent être plus étroitement coordonnés. Il convient de fixer trois priorités :

- Un ciblage plus ambitieux du déficit des administrations publiques au niveau politique, qui prenne en compte les évolutions positives pour ajuster la trajectoire d'assainissement. Si les objectifs sont modestes, les pressions en faveur d'une réforme structurelle sont plus faibles. En outre, dans certaines conditions, des objectifs peu

Graphique 2.1. **Les estimations de déficit du ministère des Finances, octobre 2007**

Déficit des administrations publiques en % du PIB



Source : Ministère des Finances (2007), *Fiscal Outlook – Czech Republic*, octobre, et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315024676243>

contraignants peuvent permettre une budgétisation « satisfaisante » même si les limites de dépense à moyen terme sont franchies (encadré 2.2).

- Faire en sorte que le cadre de dépenses à moyen terme pilote la procédure budgétaire de l'administration centrale. Bien que le gouvernement actuel se montre à juste titre déterminé à appliquer le cadre de dépenses, ses règles n'ont pas été modifiées et le dispositif reste vulnérable. Comme indiqué dans les *Études* précédentes, certains ajustements devraient être envisagés. Mais surtout, il serait souhaitable de renforcer le caractère exécutoire des plafonds (par exemple au moyen d'un contrôle politique et public plus étroit mais aussi par des sanctions en cas de dépassement des plafonds). D'autres formulations des plafonds de dépenses pourraient aussi être envisagées. Un plafond tenant compte des recettes exceptionnelles marquerait un pas en avant. Une autre possibilité consisterait à exclure des plafonds les postes fluctuants.
- Améliorer la procédure budgétaire annuelle de l'administration centrale. Ce point est approfondi ci-après.

Actions possibles pour améliorer le processus budgétaire de l'administration centrale

Une procédure budgétaire centrale de qualité contribue à l'efficacité du cadre de dépenses à moyen terme et s'avère cruciale pour atteindre les objectifs de déficit des administrations publiques. Au demeurant, la budgétisation centrale détermine la répartition des dépenses et joue ainsi un rôle important pour veiller à ce que les enveloppes fixées par les plafonds de dépenses soient efficacement allouées.

Plusieurs améliorations ont été récemment apportées. Des progrès bienvenus ont également été accomplis en vue de la résolution des problèmes liés aux fonds de réserve

gérés par les ministères opérationnels. Des dispositions législatives adoptées en 2004 ont donné davantage de latitude aux ministères pour transférer leurs crédits budgétaires non utilisés dans leurs fonds de réserve. Cela a permis de réduire les vagues de dépenses de fin d'année, mais la maîtrise et la prévisibilité des résultats budgétaires s'en sont trouvées amoindries. En vue de remédier à ce problème, des mécanismes de contrôle temporaires ont été mis en œuvre¹. De plus, à compter de 2008, les nouveaux crédits budgétaires non utilisés seront imputés sur des comptes spéciaux de « droits de dépense », et non plus dans les fonds de réserve. Il convient de noter qu'il existe maintenant des dispositions permettant expressément au gouvernement de réduire les droits de dépense accumulés. Si cette nouvelle approche constitue une avancée, elle signifie que, pendant une période de transition, les réserves constituées se présenteront sous deux formes, ce qui compliquera l'évaluation des reports de dépenses.

Certaines améliorations ont été apportées au « chapitre de trésorerie générale » (*všeobecná pokladní správa*). Dans le passé, ce volet du budget central a été critiqué². Côté dépenses, il ne devrait comprendre que les éléments généraux qui ne peuvent pas être imputés à un ministère opérationnel précis ou qui n'étaient pas connus au moment de la budgétisation. La Cour des comptes (2007) a critiqué le fait que ce chapitre englobe des postes relevant de ministères opérationnels et que la comptabilité n'est pas assez détaillée. Certaines mesures correctrices ont été prises. Dans le budget 2008, plusieurs postes de dépenses ont été transférés à d'autres chapitres. De plus, les autorités préparent des dispositions législatives destinées à empêcher l'ajout de nouveaux éléments dans le chapitre de la trésorerie générale.

Enfin, des progrès ont été accomplis en matière de communication relative à la politique budgétaire, avec le lancement d'une évaluation semestrielle des finances publiques par le ministère des Finances. La première édition de ces perspectives budgétaires, disponibles en anglais sous le titre *Fiscal Outlook*, a été publiée en avril 2007. Ce rapport couvre l'évolution récente de la situation des finances publiques et leurs perspectives d'évolution à moyen terme, ainsi que des questions de fond. Comme pour les rapports sur l'inflation utilisés par diverses banques centrales, l'utilité réelle de ce type de publication est indissolublement liée à une évaluation objective de haute qualité.

Les initiatives susmentionnées sont assurément les bienvenues, mais une révision plus approfondie de la procédure budgétaire de l'administration centrale s'impose. Le principal problème réside dans les programmes de dépenses, dont la transparence laisse à désirer et pour lesquels il n'existe pas suffisamment de possibilités d'examen approfondi. Le ministère des Finances ne dispose que d'instruments peu efficaces pour remettre en question les propositions de dépenses des ministères opérationnels et influencer sur leur contenu. En outre, les responsables des chapitres budgétaires surestiment souvent leurs besoins de dépenses et présentent des projets de budget fondés sur une approche incrémentale, faisant appel à des critères tels que l'ampleur de la précédente augmentation de budget, l'inflation et la croissance économique (Transparency International, 2006 ; ministère des Finances, 2007). Naturellement, le ministère des Finances s'efforce d'influer sur les propositions de dépenses dans toute la mesure du possible. Ainsi, la prudence de ses estimations de recettes et de ses prévisions de croissance semble être un des éléments de sa stratégie³. Pour résoudre ce problème d'ordre général et maîtriser l'évolution des propositions de dépenses, les autorités devraient avancer sur trois fronts :

- *Un examen plus approfondi des programmes de dépenses au cours de la phase de préparation du budget.* Ainsi, il serait utile que soit organisé un examen interministériel formel des

propositions de dépenses pendant la phase de préparation du budget. À défaut, le Fonds monétaire international (FMI, 2007) a proposé de mettre en place une institution budgétaire indépendante, chargée du suivi de la procédure budgétaire. Un contrôle plus rigoureux des crédits alloués contribuerait en outre au règlement de problèmes annexes. Ainsi, le ministère des Finances est contraint de partir du principe que les ministères dépenseront exactement leurs crédits budgétaires. Étant donné qu'il existe des cas où les crédits ouverts sont systématiquement dépassés ou, à l'inverse, sous-utilisés, le ministère des Finances sait bien souvent que son estimation de budget est biaisée, mais il ne peut rien y changer. Un examen plus rigoureux des crédits alloués initialement contribuerait clairement à améliorer la situation à cet égard.

- *Une transparence accrue des documents budgétaires présentés au Parlement.* Un récent rapport de Transparency International sur la procédure budgétaire souligne que les documents budgétaires pourraient être améliorés. Pour l'heure, il n'existe pas de synthèse mettant en exergue les priorités retenues en matière de dépenses. En général, la présentation des informations se caractérise par une complexité injustifiée. En fait, d'après Transparency International, seuls quelques experts du ministère des Finances comprennent pleinement les documents budgétaires (Transparency International, 2006).
- *Une utilisation plus poussée de la budgétisation par programme.* La budgétisation par programme (c'est-à-dire fondée sur les activités, et non sur les entités) est utilisée dans certains domaines. Les projets d'élargissement de son champ d'application doivent être menés jusqu'au bout⁴.

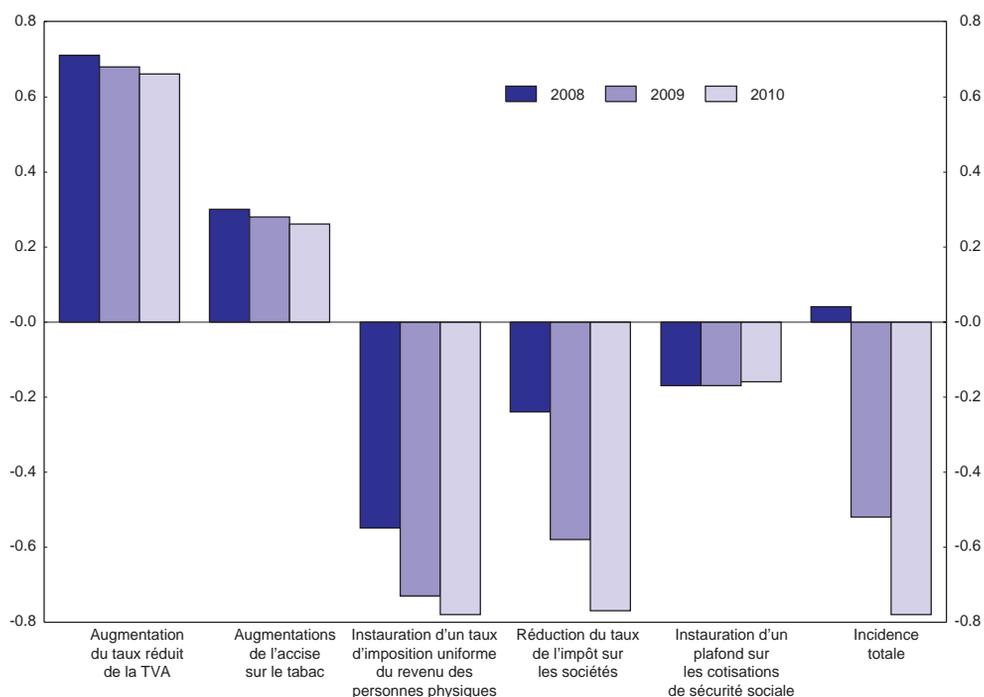
Enfin, les possibilités de faire voter des dépenses à des fins électorales locales (pratique appelée en tchèque « *porcování medvěda* », « dépeçage de l'ours ») devraient être restreintes au cours de la phase Parlementaire de la procédure budgétaire. Ces dépenses sont adoptées au cours de l'examen en dernière lecture du projet de budget par le Parlement. Ces propositions sont généralement avancées par des députés intervenant à titre individuel, et portent souvent sur des projets concernant leur circonscription. À ce stade de la procédure budgétaire, les enveloppes de dépenses globales ont déjà été fixées, si bien qu'il faut intégrer ces nouveaux crédits dans le budget en réduisant d'autant les ressources affectées aux ministères opérationnels. En outre, les ministères intègrent probablement dans une certaine mesure ces dépenses adoptées à des fins électorales locales dans leurs demandes de crédits initiales. Le montant total de ces dotations varie considérablement d'une année à l'autre. Ainsi, la variation des crédits budgétaires due aux propositions des députés a été relativement forte en 2006 et en 2007 (puisqu'elle a représenté respectivement 9 milliards CZK et 10 milliards CZK, soit environ 0.3 % du PIB), tandis que pour le budget 2008, elle n'a été que de 2.9 milliards CZK.

Les réformes sur le front des recettes sont substantielles

Le train de mesures budgétaires modifie en profondeur la fiscalité. En termes d'impact budgétaire, il se traduit par des pertes de recettes liées à l'instauration d'un impôt à taux unique sur le revenu des personnes physiques et d'un plafond de cotisations sociales, ainsi qu'à une réduction par paliers de l'impôt sur les sociétés (graphique 2.2). Ces manques à gagner sont compensés par la hausse du taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'accise. D'après les estimations du ministère des Finances, l'effet net de ces mesures sera neutre en 2008, mais négatif en 2009 et 2010 en raison de la poursuite de la baisse échelonnée du taux de l'impôt sur les sociétés.

Graphique 2.2. **Incidence sur le budget des dispositions du train de mesures budgétaires relatives aux impôts et aux cotisations sociales**

En % du PIB

Source : Ministère des Finances (2007), *Fiscal Outlook – Czech Republic*, octobre.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315024787050>

Sur le plan structurel, l'initiative la plus importante réside dans l'introduction simultanée de l'impôt à taux unique et du plafond de cotisations sociales, sur laquelle nous reviendrons plus loin. L'élément central de la réforme de la fiscalité des entreprises réside dans de nouvelles baisses du taux de l'impôt sur les sociétés, qui sera réduit par paliers à 19 % d'ici à 2010 (voir l'annexe 2.A1). D'un point de vue structurel, cela rapproche le taux de l'impôt sur les sociétés tchèque de ceux appliqués dans des pays comparables tels que la Slovaquie et la Hongrie, ce qui est une bonne chose. La mesure concernant les droits d'accise est en revanche purement budgétaire. En vertu d'une directive de l'Union européenne (UE), les droits d'accise sur le tabac doivent faire l'objet de plusieurs hausses marquées, et le train de mesures budgétaires n'a fait qu'introduire l'augmentation requise de manière anticipée. Le relèvement du taux réduit de TVA (de 5 % à 9 %) contribue sans aucun doute à renforcer les recettes. Néanmoins, cette mesure a également des retombées structurelles, puisqu'elle atténue l'écart entre le taux réduit et le taux normal de 19 %, qui constitue une source potentielle de distorsions. Une nouvelle diminution de cet écart serait la bienvenue, et les autorités devraient résister aux pressions qui s'exercent en faveur du basculement de certains articles dans le champ d'application du taux réduit⁵. Les différences de taux de TVA sont souvent motivées par des considérations sociales, mais il est préférable de poursuivre ce type d'objectifs par le biais du système de protection sociale. Globalement, ces réformes réduisent les écarts entre les taux nominaux d'imposition applicables aux principales bases d'imposition. En principe, une diminution de l'écart entre le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et celui de l'impôt sur les sociétés atténue les distorsions de comportement économique induites par la

fiscalité. En revanche, le fait d'égaliser le taux de TVA et les taux d'imposition des revenus ne présente aucun avantage particulier.

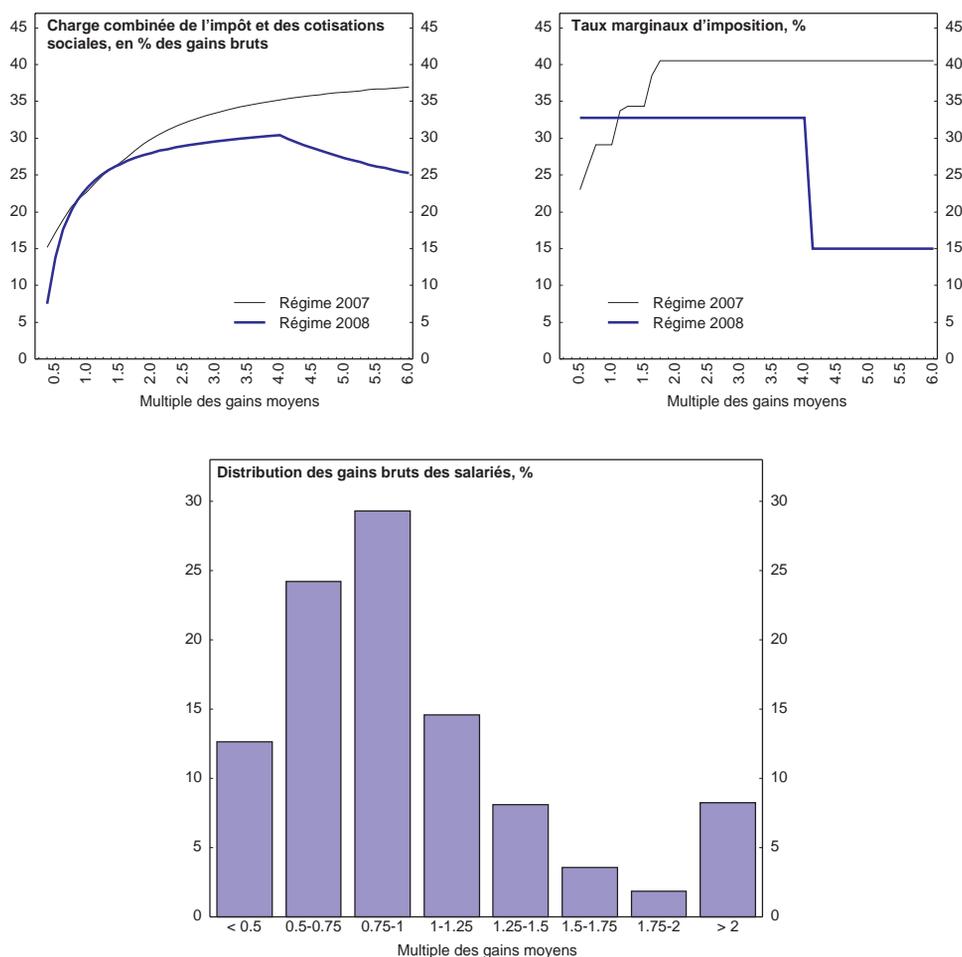
Implications de la création d'un impôt à taux unique sur le revenu des personnes physiques et sur le plafond de cotisations sociales

La mise en place d'un « impôt à taux unique » figurait parmi les engagements phares pris au cours de la campagne électorale par le principal parti de la coalition gouvernementale, qui s'est ensuite résolument employé à tenir sa promesse. Cette réforme fait écho à celles engagées dans un certain nombre d'autres pays d'Europe centrale et orientale (PECO)⁶. La clé de voûte de cette réforme est un taux unique d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), qui a été fixé à 15 % pour 2008 et doit passer à 12.5 % en 2009, pour se maintenir ensuite à ce niveau. Le précédent barème d'imposition comprenait quatre taux : 12, 19, 25 et 32 %. La comparaison entre l'ancien système et le nouveau est difficile car la base d'imposition a été élargie : le taux de 15 % équivaut en réalité à un taux de 23 % (voir ci-après). L'instauration de ce taux unique s'est accompagnée d'une hausse sensible du crédit d'impôt, qui sera ajusté de nouveau lorsque le taux d'imposition passera à 12.5 %. Contrairement à d'autres réformes ayant instauré un impôt à taux unique, celle-ci a également été marquée par un élargissement significatif de la base d'imposition. L'IRPP est désormais calculé à partir des revenus « super-bruts », c'est-à-dire incluant les cotisations sociales salariales et patronales (sachant que ni les premières ni les secondes n'étaient précédemment intégrées dans l'assiette de l'IRPP). Le point le plus important de la réforme réside toutefois dans l'instauration d'un plafond s'appliquant à la base de calcul des cotisations sociales salariales et patronales, qui est égal à quatre fois le montant du salaire mensuel moyen⁷.

Les principales conséquences de cette réforme pour les ménages sont les suivantes :

- En moyenne, la charge globale représentée par l'impôt sur le revenu et les cotisations salariales de sécurité sociale n'a guère changé pour la plupart des ménages. On peut le voir sur le graphique 2.3, qui présente une comparaison entre la charge globale d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales pesant sur un célibataire sans enfant occupant un emploi en 2007 et celle qu'il assumera en 2008. Dans cet exemple, cette charge fiscale et sociale reste quasiment inchangée pour les personnes ayant un revenu compris environ entre 0.75 et 1.75 fois le salaire moyen. Par ailleurs, la réforme débouche sur l'instauration d'un taux marginal de prélèvement fiscal et social universel égal à 33 %, supérieur aux taux différenciés qui s'appliquaient antérieurement à certaines personnes à revenus moyens, mais inférieur à ceux auxquels étaient assujettis les contribuables aux revenus plus élevés.
- Les personnes aux revenus élevés bénéficient largement de cette réforme. Le graphique 2.3 montre que les gains qui en découlent deviennent non négligeables aux alentours du double du revenu moyen (sachant que 10 % environ des salariés ont des revenus supérieurs à ce niveau). S'ajoute à l'effet de l'impôt à taux unique celui du plafond de cotisations sociales. Ainsi, selon le scénario illustré par le graphique 2.3, pour un actif occupé célibataire gagnant cinq fois le salaire moyen, la réforme entraîne une progression du revenu net de l'ordre de 15 %. De plus, les personnes à revenus élevés tirent parti de la réforme en termes de taux marginal d'imposition ; là encore, les plus avantagés sont les individus dont les revenus dépassent le niveau correspondant au plafond de cotisations sociales.
- Le bilan de la réforme est en revanche mitigé pour les personnes se trouvant à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus. En termes de charge fiscale et

Graphique 2.3. **Incidence du nouvel impôt sur le revenu des personnes physiques : cas d'un célibataire ayant opté pour une déduction forfaitaire**



Note : La distribution des gains des salariés repose sur les données de 2006.

Source : Office statistique tchèque et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315054835047>

sociale globale, l'augmentation de la déduction fiscale compense largement la hausse du taux d'imposition et l'élargissement de l'assiette fiscale. Par contre, le taux marginal d'imposition de ces personnes est tiré vers le haut.

- Globalement, les travailleurs indépendants bénéficient de la réforme. Il est vrai que les cotisations de sécurité sociale ne sont plus fiscalement déductibles, et que le plafond de cotisations sociales (qui existait déjà pour les travailleurs indépendants) a été revu à la hausse. Néanmoins, l'impôt minimum sur le travail indépendant a été supprimé. Conjuguée à l'abaissement du taux d'imposition et à l'augmentation du crédit d'impôt, cette mesure devrait permettre à la plupart des travailleurs indépendants de constater un allègement de leur charge d'impôts et de cotisations.

L'impact de la réforme sur le *coû fiscal*, défini comme incluant l'ensemble des cotisations sociales, est similaire à son effet sur la charge fiscale, les cotisations patronales restant dans une large mesure inchangées. Par conséquent, les coûts fiscaux demeurent quasiment identiques pour une grande majorité des salariés. Les coûts fiscaux des

personnes se trouvant à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus enregistrent toutefois une diminution très similaire à celle de leur charge fiscale. Cela dit, on constate une nette diminution du coin fiscal des salariés dont les revenus sont supérieurs au niveau correspondant au plafond de cotisations sociales, car ce plafond s'applique à la fois aux cotisations patronales et aux cotisations salariales.

Le gouvernement tchèque a engagé la réforme de l'IRPP pour susciter des avancées structurelles en termes de comportement économique. En principe, une réduction du coin fiscal pour les déciles inférieur et supérieur de revenus devrait renforcer l'offre et la demande de main-d'œuvre. En outre, un impôt à taux unique devrait entraîner une atténuation des distorsions de comportement des agents économiques aux alentours des seuils des tranches d'imposition. Néanmoins, la réforme de l'IRPP ne résout pas le problème auquel sont confrontés les ménages à faibles revenus, dont le taux marginal d'imposition effectif est généralement très élevé une fois prises en compte les prestations en espèces (chapitre 3).

De plus, la décision de plafonner les cotisations de sociales tout en instaurant un impôt à taux unique est discutable. La question de la mise en place d'un tel plafond a été longuement débattue en République tchèque. Il est vrai que des limites similaires existent dans la plupart des pays. Un plafonnement des cotisations limite les « subventions croisées » en matière de sécurité sociale, de sorte qu'il est tout particulièrement justifié lorsque la fiscalité des revenus des personnes physiques revêt déjà un caractère fortement redistributif⁸. De ce point de vue, l'instauration d'un impôt à taux unique réduit la pertinence du plafonnement des cotisations de sécurité sociale. En outre, ce type de plafond introduit une discontinuité dans la structure des taux marginaux d'imposition effectifs, ce qui va à l'encontre de l'objectif de nivellement et de lissage de la structure des taux qui sous-tend les régimes d'imposition à taux unique. Néanmoins, même dans le cadre d'un tel régime, un plafond de cotisations peut être pleinement justifié. Ce type de plafond réduit en effet les incitations à l'évasion fiscale chez les personnes aux revenus élevés. De plus, alléger les prélèvements sur les individus ayant les revenus d'activité les plus élevés peut constituer une mesure efficace en termes de concurrence fiscale, dans la mesure où ces travailleurs se caractérisent par une plus grande mobilité internationale.

L'utilisation d'un revenu « super-brut » comme assiette de l'IRPP est des plus inhabituelles. L'un des avantages par rapport à une base d'imposition plus classique réside dans la possibilité d'appliquer un taux nominal plus faible, tout en maintenant au même niveau les charges moyenne et marginale d'impôt et de cotisations sociales. Dans le cas de la République tchèque, le taux de l'IRPP devrait être porté à 23 %, au lieu de 15 %, si les cotisations sociales patronales n'étaient pas incluses dans la base d'imposition et si les cotisations salariales étaient fiscalement déductibles. De ce point de vue, le changement introduit a un caractère purement symbolique, et l'on peut douter qu'il y ait un effet réellement marqué en termes d'amélioration de la « compétitivité » du système d'imposition tchèque. Toutefois, les autorités tchèques font valoir que la base d'imposition améliore la transparence sur le marché du travail car toute modification des taux de cotisation des employeurs affecte directement les salaires nets. Indépendamment de ces questions, l'utilisation d'un revenu « super-brut » comme assiette de l'IRPP soulève des problèmes épineux. Les estimations et prévisions budgétaires sont plus complexes, dans la mesure où les modifications des cotisations sociales ont une incidence immédiate sur les recettes fiscales. De surcroît, l'inclusion des cotisations sociales dans l'assiette de l'IRPP

implique une double imposition si les prestations sont déjà imposées, et soulève également d'autres problèmes⁹.

D'autres réformes sont prévues en matière fiscale. Le train de mesures budgétaires ne contenait aucune disposition visant à simplifier l'IRPP (hormis son barème) ou l'impôt sur les sociétés. Néanmoins, les autorités projettent fort heureusement de prendre des mesures en ce sens, en remettant à plat la législation. Plusieurs domaines de la fiscalité des entreprises, en particulier, sont excessivement complexes. Ainsi, il existe six catégories différentes d'amortissement, qui pourraient être fondues en une seule. Une telle simplification pourrait se révéler particulièrement bénéfique pour la discipline fiscale. Il conviendrait aussi de renforcer le suivi du revenu des ménages et du comportement des entreprises à la suite de la réforme. Étant donné les nombreux changements qui ont été apportés aux impôts et aux prestations depuis deux ans, un examen général des implications en termes d'efficacité et de distribution serait indiqué¹⁰.

Par ailleurs, les pouvoirs publics devraient s'attacher à réduire les aides accordées aux propriétaires-occupants et les aides à la rénovation. Les activités de construction et de rénovation sont soumises de fait au taux réduit de TVA (annexe 1.A2). Par ailleurs, les intérêts d'emprunts hypothécaires ouvrent droit à une déduction fiscale importante ; tous les intérêts hypothécaires jusqu'à concurrence de 300 000 CZK sont déductibles de l'assiette de l'IRPP. De surcroît, la fiscalité immobilière locale est légère¹¹. La plus-value réalisée sur la cession d'un bien immobilier (s'il s'agit de la résidence principale du vendeur) est exonérée d'impôt. En outre, les fonds placés en vue de l'acquisition ou de la rénovation de logements sont abondés par des aides de l'État. L'épargne dans les sociétés de crédit immobilier peut être abondée par des subventions publiques directs jusqu'à hauteur de 3 000 CZK par an (4 500 CZK avant 2004). Et les intérêts de ces placements sont exonérés d'impôt. Heureusement, toutes ces mesures de soutien n'ont pas encore débouché sur une bulle généralisée des prix des actifs immobiliers en République tchèque. Cela tient dans une large mesure au fait que de nombreuses personnes sont déjà propriétaires à part entière de leur logement, et que le volume de crédits hypothécaires est relativement modeste, quoique en augmentation rapide (Banque nationale tchèque, 2007).

Des progrès et des projets ambitieux en matière de réforme des dépenses publiques

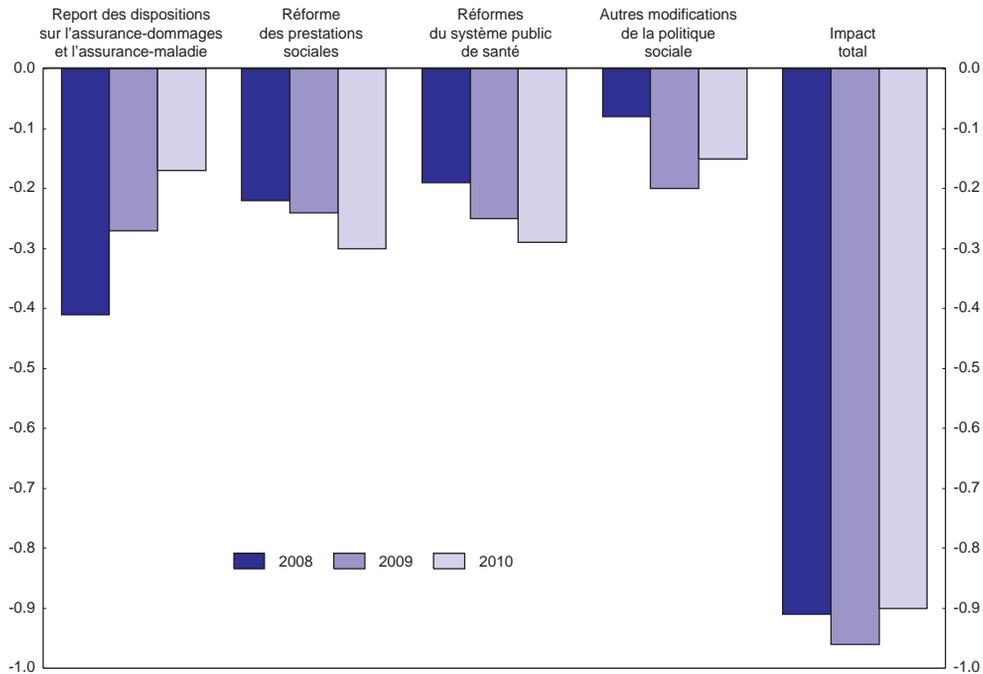
Le train de mesures budgétaires comprenait plusieurs dispositions concernant les dépenses publiques, et de nombreuses réformes complémentaires sont en cours de préparation, ou à tout le moins envisagées. La plupart des économies budgétaires immédiates proviennent des modifications apportées au régime d'assurance-maladie et d'assurance accidents du travail, de la réforme des prestations sociales et des mesures prises en matière de soins de santé (graphique 2.4). Les éléments structurels les plus importants concernent le domaine des soins de santé, dans lequel il est prévu de modifier en profondeur le système d'assurance. La réforme des retraites progresse également. Les réformes du système d'assurance et de protection sociale ont des implications structurelles. En outre, des efforts sont déployés en vue d'accroître l'efficacité de l'administration publique.

Soins de santé

L'action gouvernementale actuelle vise à rendre plus efficace le système de santé fondé sur le principe de l'assurance, en y renforçant la concurrence régulée. Dans un tel système, la concurrence que se livrent les acteurs des marchés de l'assurance pour attirer

Graphique 2.4. **Effet net de la réforme des finances publiques sur les dépenses**

En % du PIB (le signe moins indique une réduction du déficit)

Source : Ministère des Finances (2007), *Fiscal Outlook – Czech Republic*, octobre.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315087513528>

des clients est encadrée par des règles définies par l'État, destinées à garantir l'accès des individus à ces services et à éviter que les assureurs ne sélectionnent les bons risques. En théorie, dans le cadre de ce modèle, les assureurs devraient pouvoir conclure des contrats avec les prestataires de leur choix en fonction des prix pratiqués (et éventuellement de la qualité des soins dispensés). Les économies réalisées par ce biais permettraient aux assureurs de réduire leurs primes d'assurance, ainsi que d'offrir des soins de meilleure qualité et, partant, d'attirer davantage de clients.

En pratique, la politique de santé reposant sur le principe de l'assurance ne va généralement pas aussi loin en termes de concurrence fondée sur la valeur, et jusqu'à ces derniers temps l'approche adoptée en République tchèque ne faisait pas exception à la règle. Tout d'abord, il n'existe qu'un seul taux de cotisation d'assurance-maladie, ce qui implique l'absence de toute concurrence par les prix entre assureurs¹². Par ailleurs la motivation pour la sélection des bons risques subsiste, puisque le système de compensation des risques entre assureurs repose principalement sur l'âge et le sexe des assurés¹³. En outre, le soutien public aux assureurs en cas de déficit, s'ajoutant au fait que les dirigeants des fonds d'assurance ne sont guère encouragés à faire des gains d'efficacité, signifie que les assureurs sont peu incités à réduire leurs coûts. Enfin, environ 60 % de la population sont assurés par l'« opérateur historique », la *Všeobecná zdravotní pojišťovna* (VZP, Caisse générale d'assurance-maladie), qui bénéficie de la garantie explicite de l'État¹⁴.

S'agissant de la concurrence entre prestataires de soins, l'État est impliqué dans les négociations entre les assureurs et ces prestataires concernant le remboursement des services et il était même d'usage, par exemple, qu'il fixe les taux de remboursement des prestations hospitalières. En outre, ce sont généralement l'État et les administrations régionales qui détiennent et gèrent les hôpitaux, si bien que les tentatives de réduction d'une offre

excédentaire (un problème qui avait été souligné dans les recommandations antérieures de l'OCDE) se heurtent depuis un certain temps à une résistance motivée par des considérations politiques. Cela étant, plusieurs régions ont récemment vendu des installations hospitalières ou confié au secteur privé la gestion de certaines structures. Ce problème de surcapacités est donc probablement en train d'être réglé dans une certaine mesure.

Les autorités ont déjà mené à bien une première phase de réformes (la plupart de ces dispositions faisaient partie du train de mesures budgétaires), marquée par les éléments suivants :

- Une faible participation aux coûts des assurés a été instaurée. Depuis janvier 2008, des tickets modérateurs forfaitaires sont appliqués aux consultations médicales, aux prescriptions médicamenteuses et aux hospitalisations. Pour des raisons d'accessibilité financière, le montant total de participation individuelle aux coûts des soins a été plafonné¹⁵.
- Le système de tarification des médicaments a été modifié. La procédure de détermination des prix des nouveaux médicaments a été durcie. Les prix de référence internationaux, en particulier, joueront désormais un plus grand rôle¹⁶. En outre, à la suite des critiques formulées par la Cour constitutionnelle et la Commission européenne, la détermination des prix et le remboursement des sociétés pharmaceutiques ont été rendus plus transparents, grâce à une nouvelle procédure administrative et à l'introduction d'une possibilité de recours.
- Les règles relatives aux négociations entre assureurs et prestataires ont été assouplies. Jusqu'en janvier de cette année, nombre de paramètres des prestations de services étaient fixés par une directive contraignante. En conséquence, il n'était guère possible de négocier les modalités de paiement et les prix. Les contrats conclus peuvent désormais s'écarter de cette directive, qui s'appliquera uniquement si les parties ne trouvent pas de terrain d'entente.

Une deuxième phase de réformes a été préparée par le ministère de la Santé. Ce projet met l'accent sur le système d'assurance, et s'inspire des mesures prises récemment aux Pays-Bas. Les principaux éléments de ce projet sont les suivants :

- La définition des services de santé de base serait améliorée. L'accent serait mis sur l'amélioration de la définition de ces services, mais il n'est pas envisagé d'en réduire sensiblement la couverture.
- La diversité des produits d'assurance serait renforcée. Pour l'heure, les assureurs ne peuvent offrir qu'un seul produit : l'accès aux services de santé de base auprès de tous les prestataires. Après la réforme envisagée, les assureurs pourraient proposer deux nouveaux types d'assurance. L'un garantirait l'« accès à des services de soins intégrés » (ce qui signifie que l'assuré aurait uniquement accès à une liste prestataires spécifiques). L'autre permettrait à l'assureur d'offrir le choix des participations dans le cadre des services de santé de base, en contrepartie d'une augmentation des paiements au titre de la « restitution de bénéfiques » (voir ci-après). Ces mesures s'accompagneraient d'un assouplissement des modalités de paiement des soins complémentaires – c'est-à-dire des prestations non comprises dans les services de santé de base¹⁷.
- Le statut juridique des caisses d'assurance serait clarifié. Actuellement, ces caisses ont un statut juridique spécial, qui est similaire à celui des organismes publics à but non lucratif. La réforme vise à transformer ces caisses en sociétés par actions relevant du droit commun des affaires. Les garde-fous mis en place consisteraient en un organisme (public) de contrôle indépendant et de nouvelles règles encadrant les activités des assureurs qui proposent les prestations de base d'assurance-maladie obligatoire.

- Un mécanisme de « restitution », c'est-à-dire de partage des bénéfices, serait mis en place pour favoriser le bon fonctionnement des mécanismes du marché dans le cadre des relations entre assureurs et assurés. Les premiers pourraient réaliser un certain niveau de bénéfice d'exploitation, mais une partie de ces profits supplémentaires devrait être reversée aux assurés.

Ces propositions comprennent plusieurs mesures annexes. Une restructuration des centres hospitaliers d'enseignement et de recherche gérés par l'État est notamment envisagée. L'objectif serait de concentrer les activités d'enseignement et de recherche dans certains hôpitaux, et de renforcer la gouvernance de l'État et des universités.

Les initiatives prises dans le cadre de la première phase de réformes sont bienvenues. En fait, les mesures et projets élaborés donnent suite à plusieurs recommandations précédentes de l'OCDE (OCDE, 2003a). Même faible, une participation des assurés aux coûts peut contribuer à réduire la consommation de soins de santé. Il conviendrait cependant de ne pas édulcorer ce principe en accordant des exonérations, à condition que l'accès aux soins nécessaires ne soit pas compromis. Par ailleurs, les efforts déployés en matière d'évaluation comparative des prix des produits pharmaceutiques devraient contribuer à la maîtrise des coûts.

La deuxième phase des réformes pourrait avoir une incidence sensible en termes de renforcement de la concurrence sur le plan de la qualité et du coût des services. Donner un but lucratif aux caisses d'assurance en les transformant en sociétés par actions est une initiative qui suscitera probablement une certaine opposition, mais il s'agit d'un élément central de la réforme. En théorie, cela renforcera la recherche du profit, ce qui se traduira par des négociations plus intenses concernant le coût et la qualité des services. Le degré de partage des bénéfices influera, dans une certaine mesure, sur ces incitations, mais, en tout état de cause, cette mesure se traduira par une plus grande transparence et un renforcement des responsabilités et obligations des conseils d'administration.

Cette réforme permettrait d'aller de l'avant, mais sa réussite n'est pas acquise. De telles mesures offrirait une plus grande liberté de choix aux individus en matière d'assurance santé, ce qui est une bonne chose. S'agissant des gains d'efficacité, l'expérience des pays ayant engagé ce type de réforme est limitée. Une réforme très semblable au projet tchèque a été menée aux Pays-Bas (OCDE, 2008). Jusqu'ici, il n'apparaît pas de gains d'efficacité importants, mais il est trop tôt pour jauger l'effet global du nouveau régime. La Suisse a aussi mis en place un modèle d'assureurs multiples, mais la comparaison est difficile car le système de soins helvétique fonctionne à l'échelon des cantons (OCDE, 2006a). Par conséquent, il reste à déterminer si l'instauration d'une liberté contractuelle entre assureurs et prestataires en République tchèque débouchera sur des réductions de coûts et une amélioration de la viabilité des finances publiques à long terme.

Pour garantir la réussite de la deuxième phase de réformes, les autorités devront accorder une grande attention au risque de réactions indésirables de la part des assureurs à l'intensification de la concurrence et aux incitations à la recherche du profit. Les pouvoirs publics devront notamment :

- *Prendre garde aux pratiques d'écroulement*, dans la mesure où les assureurs seront sans doute davantage incités à s'y livrer s'ils sont plus soucieux de leur rentabilité. Bien qu'une nouvelle formule de compensation des risques ait été progressivement mise en place entre 2003 et 2006, des ajustements supplémentaires pourraient être nécessaires dans le cadre de la réforme envisagée.

- *Adopter des mesures pour éviter les conflits d'intérêts entre les détenteurs des sociétés d'assurance par actions.* Il est quasiment certain, en particulier, que l'État se verra attribuer une part du capital de la VZP. Compte tenu du risque que le but lucratif du nouvel organisme s'en trouve compromis, l'État devrait indiquer qu'il a l'intention de céder sa participation. On ne sait pas encore clairement à qui seront attribuées les parts du capital des autres assureurs, qui avaient été créés initialement par de grandes entreprises ou des branches d'activité.
- *Faire clairement savoir que les déficits et les dettes des assureurs ne bénéficieront en aucun cas de garanties implicites de la part de l'État.* Un des risques inhérents à cette réforme est que les dirigeants des assureurs exploitent les avantages informationnels dont ils disposent par rapport aux actionnaires et aux titulaires de polices d'assurance pour dissimuler des profits dans les coûts (notamment sous la forme de généreux salaires et autres avantages) et faire ensuite pression sur l'État en vue d'obtenir un soutien financier.
- *Instaurer des règles de base concernant les contrats d'assurance qui facilitent les transferts de comptes entre assureurs.* Il convient de favoriser la concurrence en réduisant les obstacles auxquels se heurtent les clients qui souhaitent changer de société d'assurance. L'une des difficultés du projet concerne les modalités de transferts de la « restitution » entre les assureurs.
- *Prendre des mesures destinées à faciliter le bon fonctionnement des mécanismes du marché.* Dans un environnement concurrentiel, les assureurs risquent de chercher à réaliser des économies au détriment de la qualité des soins sous des formes échappant aux consommateurs. En conséquence, les autorités devraient limiter les possibilités d'« économies dissimulées » de ce type, en veillant à la qualité des systèmes d'information sur les activités des prestataires. En outre, les pouvoirs publics devraient fournir une assistance pour les questions d'administration à caractère technique, telles que l'élaboration de systèmes fondés sur des groupes homogènes de malades (GHM), ainsi que pour l'analyse de la demande de soins de santé.

Il sera également nécessaire d'observer de près les réactions des prestataires à cette réforme. Il est notamment possible que des prestataires soient localement en situation de monopole dans un certain nombre de domaines, auquel cas il est peu probable que les mesures d'incitation prises à l'égard des assureurs débouchent sur des gains d'efficacité. En fait, les données d'expérience recueillies dans les pays de l'OCDE laissent à penser qu'en cas de réforme fondée sur les mécanismes du marché, les monopoles détenus par des prestataires font obstacle à la réalisation de gains d'efficacité.

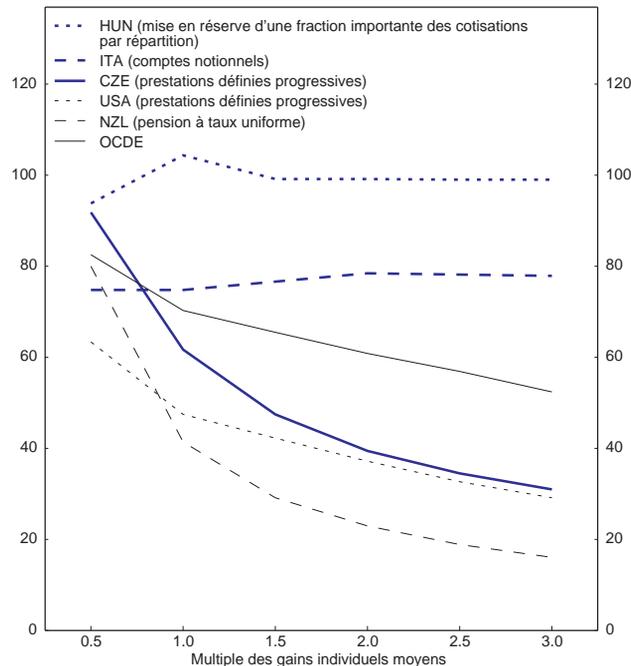
Enfin, même si la deuxième phase des réformes définira mieux le plan d'assurance-maladie, des travaux complémentaires s'imposent pour restreindre l'éventail des services ou autoriser d'autres sources de financement dans le système public. Dans l'immédiat, il convient de déterminer s'il est possible de réduire le périmètre des services de base sans compromettre pour autant les objectifs du système de protection sociale. En outre, il est nécessaire que le système mis en place permette aux services de base d'évoluer au fil du temps, compte tenu de l'élargissement permanent de l'éventail des possibilités thérapeutiques. Les autorités entendent se saisir de ces questions dans une troisième phase de réforme. Une commission pluripartite a été créée, mais il est peu probable qu'elle accomplisse le moindre progrès sous le gouvernement actuel. Une des possibilités examinées consisterait à ajuster la couverture tout en remplaçant le mécanisme de « restitution » par un système de « comptes d'assurance individuels », dans le cadre duquel l'épargne accumulée pourrait servir à financer des traitements non couverts par les assurances ou des services de confort.

Réforme des retraites

La pension publique de retraite

Le système public de retraite est financé par répartition et fondé sur le principe de l'assurance. Il est fortement redistributif, dans la mesure où la formule de calcul des prestations est très progressive. Ce point est illustré par le graphique 2.5, qui montre pour différents niveaux de revenu d'activité les taux nets de remplacement assurés par les systèmes de retraite de divers pays de l'OCDE. Il en ressort que la pension publique tchèque est assimilable à une version généreuse de la retraite forfaitaire néo-zélandaise.

Graphique 2.5. **Taux nets de remplacement du revenu**



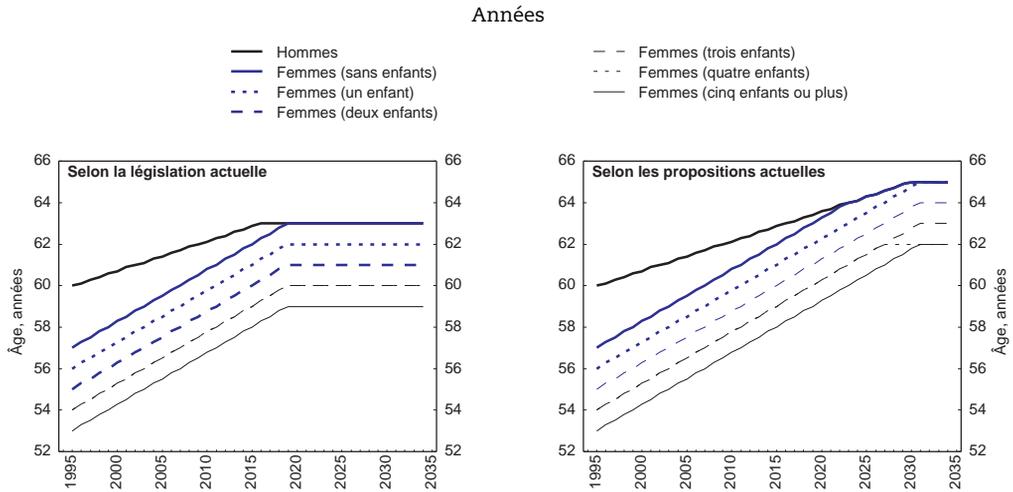
Note : Le taux net de remplacement se définit comme le droit individuel à pension net divisé par les revenus nets avant retraite, compte tenu de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et des cotisations de sécurité sociale payés par les salariés et les retraités.

Source : OCDE (2007), *Les pensions dans les pays de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315142131516>

La question la plus urgente est celle de l'âge de départ en retraite. La législation actuelle va le porter à 63 ans pour les hommes et entre 59 et 63 ans pour les femmes d'ici la fin des années 2010 (graphique 2.6). Fort opportunément, les autorités ont élaboré dans le cadre de la première phase de réforme des retraites un projet de loi destiné à prolonger ce mouvement. En vertu des dispositions proposées, l'âge de la retraite atteindrait 65 ans pour tous d'ici au début des années 2030, sauf pour les femmes ayant eu au moins deux enfants, qui pourraient toujours prendre leur retraite plus tôt. La première phase de la réforme des retraites vise également à durcir les conditions d'ouverture des droits à pension, notamment via une augmentation de 25 à 35 du nombre minimum d'années de cotisations requises et l'exclusion des années d'études supérieures. *Les modifications des paramètres du système en cours d'élaboration sont bienvenues, et il est très important que l'âge de départ en retraite soit encore relevé.* S'agissant de la proposition actuelle, il serait préférable que la différence d'âge de départ en retraite entre hommes et femmes soit totalement supprimée, mais le rythme de relèvement envisagé est par ailleurs raisonnable. Il est prévu d'engager une deuxième phase

Graphique 2.6. **Évolution de l'âge de la retraite prévue par les dispositions législatives récentes**



Source : Actuarial Report on Social Insurance, 2006.

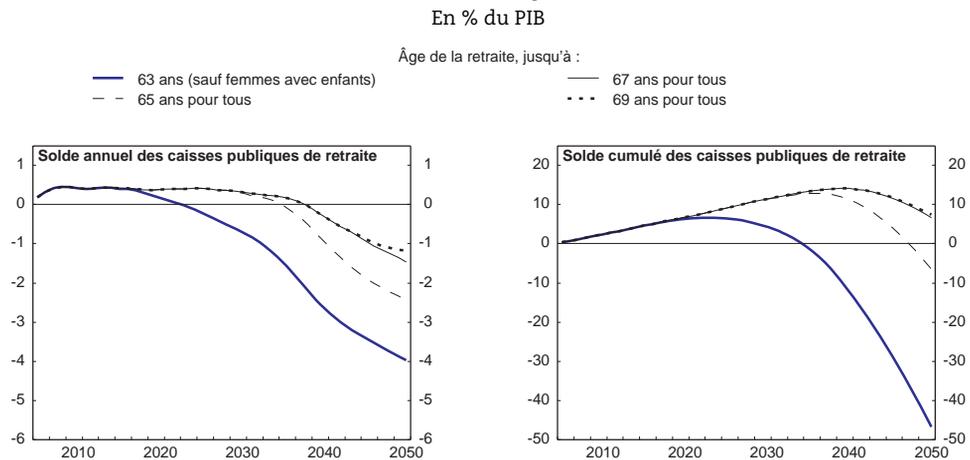
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/315148435830>

de réforme des retraites, axée sur le cadre législatif des dispositifs privés de retraite, qui aurait pour but de renforcer les incitations à l'épargne facultative, en prélude à la mise en place d'un second pilier fondé sur un régime de retraite obligatoire (voir ci-après).

Avec des modifications paramétriques adéquates, telles que celles décrites plus haut, le système public actuel de retraite constitue un mécanisme viable pour assurer ce qui constitue fondamentalement un « filet de sécurité » :

- La prolongation du mouvement d'augmentation de l'âge de la retraite contribuera grandement à éviter que les finances publiques ne ploient sous une charge excessive, et à résoudre le problème du déficit du système de retraite qui se profile à l'horizon (graphique 2.7).

Graphique 2.7. **Implications budgétaires de l'augmentation progressive de l'âge de la retraite dans le cadre du système de retraite actuel**

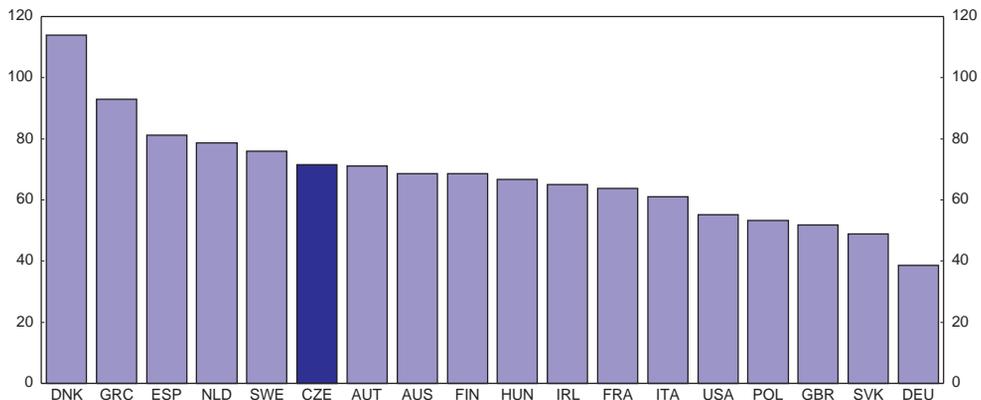


Source : Ministère du Travail et des Affaires sociales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/315154708234>

- Le risque de pauvreté parmi les retraités restera faible, ainsi que l'illustre le graphique 2.8, qui montre les futurs taux de remplacement assurés par les retraites aux individus âgés aujourd'hui de 25 ans, dans l'hypothèse où leur rémunération sur toute la durée de leur vie active serait égale à la moitié du revenu d'activité moyen. Ce taux de remplacement est d'environ 70 % dans le cas de la République tchèque, ce qui représente un niveau relativement élevé en comparaison internationale.

Graphique 2.8. **Taux de remplacement brut pour un individu entré dans le régime de retraite à 25 ans et rémunéré à hauteur de la moitié du revenu d'activité moyen**



Note : Le taux de remplacement brut est égal au droit brut à pension divisé par les revenus bruts avant retraite.

Source : OCDE (2007), *Les pensions dans les pays de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315174440041>

Il faudrait qu'une décision définitive soit prise rapidement quant au choix entre maintien du système de retraite par répartition dans sa forme actuelle et adoption d'une nouvelle approche. Cette question est débattue depuis des années. Ainsi, dans la précédente *Étude* avaient été examinées cinq propositions élaborées par une commission pluripartite en 2005. Fondamentalement, le fait d'engager ou non une telle réforme, et la manière de le faire, est une question d'économie politique. Il est vrai que le système actuel a été « vendu » comme un régime de retraite fondé sur le principe de l'assurance, de sorte que les individus pensent que le lien entre les cotisations versées et les pensions perçues devrait être robuste. Le fait que ce lien soit tenu signifie donc que le système se caractérise par une tension intrinsèque. Pour y remédier, il convient de le réformer. À cet égard, deux voies sont envisageables :

- Conserver un système de retraite fortement redistributif, mais le rendre plus transparent. Les autorités pourraient par exemple créer une pension forfaitaire financée à partir des recettes fiscales générales.
- Renforcer le lien entre cotisations et prestations, par exemple en instaurant des cotisations obligatoires destinées à alimenter un système de comptes de retraite financés par capitalisation (c'est-à-dire un « deuxième pilier »).

Quant à savoir laquelle ces deux voies est préférable, cela dépend du rôle joué par le lien établi entre pensions et revenus d'activité. À cet égard se posent deux questions étroitement liées. La première est celle de savoir dans quelle mesure l'État devrait imposer aux individus d'épargner pour leur retraite, parce qu'ils raisonnent à courte vue et que, laissés à eux-mêmes, ils ne se constitueraient pas une retraite suffisante. La seconde est celle du lien établi entre droits à pensions et revenus d'activité.

Dans le cadre des débats actuels entre partis, la solution privilégiée est celle d'un mécanisme à cotisations définies financé par ponction sur les cotisations sociales, ce qui signifie qu'une fraction des cotisations de retraite viendrait alimenter des organismes privés de retraite choisis par les titulaires des droits à pension, tandis que la pension financée par répartition serait réduite d'un montant correspondant. La mise en place d'un régime à cotisations définies financé par ponction sur les cotisations sociales resserre le lien entre pensions et revenus d'activité sans accroître le montant total des cotisations. C'est un point positif si le niveau actuel d'épargne obligatoire est jugé satisfaisant. De plus, comme les autres dispositifs de retraite relevant du « deuxième pilier », un tel régime permet de diversifier l'épargne-retraite obligatoire en faisant appel au secteur privé. Par ailleurs, sur le long terme, un régime de ce type réduit la taille des engagements au titre du système de retraite par répartition et allège la charge que représentent les retraites pour les finances publiques. Néanmoins, pour réformer le système de retraite en créant un régime financé par ponction sur les cotisations sociales, il convient d'accorder une attention toute particulière aux deux points suivants :

- *Les répercussions du déficit enregistré pendant la période de transition doivent être prises en considération.* La création d'un régime à cotisations définies financé par ponction sur les cotisations sociales s'accompagne d'une phase d'alourdissement des charges budgétaires, dans la mesure où les cotisations diminuent immédiatement, tandis que les économies réalisées au titre des pensions versées commencent uniquement à se matérialiser lorsque débutent les départs en retraite des adhérents au nouveau régime. Les autorités tchèques projettent de cantonner les recettes de privatisation pour couvrir ce coût¹⁸. Toujours est-il que ce déficit de transition risque d'amener la Commission européenne à appliquer sa procédure pour déficit excessif et, partant, de remettre en cause l'entrée de la République tchèque dans la zone euro. Et ce d'autant plus que, si le régime à cotisations définies mis en place est facultatif (comme cela est actuellement proposé), il est à craindre que la Commission européenne ne considère pas ce déficit de transition comme méritant de recevoir une attention particulière¹⁹.
- *Par ailleurs, les règles d'affiliation influent de manière essentielle sur les incidences budgétaires et microéconomiques que peut avoir la mise en place d'un régime à cotisations définies financé par ponction sur les cotisations sociales²⁰.* À cet égard, deux dimensions doivent être prises en compte : les règles déterminant qui peut (ou doit) s'affilier au régime à cotisations définies et la conception du régime lui-même.
 - ❖ Dans le cadre du régime à cotisations définies actuellement à l'étude, l'affiliation serait un choix irréversible offert à toutes les générations, ce qui signifie que l'ancien et le nouveau régime de retraite cohabiteraient. Or, cette coexistence comporte un risque en termes d'économie politique : si les niveaux de ces pensions diffèrent sensiblement, des pressions seront probablement exercées sur l'État pour qu'il comble cet écart. En règle générale, lorsque les autorités créent des régimes à cotisations définies financés par ponction sur les cotisations sociales, elles démantèlent progressivement l'ancien régime de retraite en rendant obligatoire l'affiliation au nouveau régime en deçà d'un certain âge, limitant ainsi le risque susmentionné à une période de transition. Il devrait donc être envisagé de rendre obligatoire l'affiliation au nouveau régime, de manière à supprimer progressivement les retraites exclusivement financées par répartition.
 - ❖ S'agissant de la conception du régime, lorsque le système public de retraite est fortement redistributif, comme c'est le cas actuellement, les règles de

ponctionnement des cotisations sociales sont difficiles à définir. Un ponctionnement simple (dans le cadre duquel la totalité du montant ponctionné est réaffectée au deuxième pilier, indépendamment des revenus d'activité individuels) réduit le caractère redistributif du système de retraite. À l'inverse, si les règles d'affiliation aux régimes à cotisations définies prévoient un droit de retrait, la réforme peut se révéler coûteuse, les individus aux revenus d'activité élevés étant plus susceptibles de s'affilier aux nouveaux régimes que les personnes plus faiblement rémunérées.

Politique relative à l'épargne-retraite privée facultative

La moitié environ de la population remplissant les conditions requises se constitue volontairement un capital dans le cadre d'organismes privés de retraite, mais le montant épargné par cotisant est faible. Cela tient à la conjonction d'aides directes et d'incitations fiscales qui rendent l'épargne attractive mais uniquement jusqu'à un montant limité²¹. Le rendement de cette épargne-retraite est très bas ; d'après un récent rapport de la Banque mondiale, son taux moyen de rendement réel n'est que de 0.5 % environ (Banque mondiale, 2007). Cela tient en partie à la règle selon laquelle le rendement annuel de l'épargne constituée ne peut être négatif pour les cotisants. En outre, la réglementation en vigueur ne permet pas la séparation des actifs des actionnaires de ceux des cotisants, si bien que la quasi-totalité des fonds sont placés dans des actifs peu rentables à taux fixe. Le rapport de la Banque mondiale met également en exergue des problèmes liés à un manque de transparence et à un contrôle insuffisant. En résumé, la réglementation des organismes privés de retraite doit être remise à plat, notamment de manière à améliorer leurs taux de rendement.

La deuxième phase de la réforme des retraites vise à résoudre ces problèmes. Il est clair que le projet de mise en place d'un régime à cotisations définies financé par ponction sur les cotisations sociales renforce encore l'importance de cet élément. Les aides et les allègements d'impôt accordés au titre de l'épargne retraite facultative privée devraient également faire l'objet d'une évaluation critique. La meilleure solution serait d'améliorer la réglementation, afin de rendre l'épargne-retraite facultative attractive sans aides de l'État. Si toutefois ces aides devaient être maintenues, les autorités devraient se fixer pour priorité d'élargir la couverture du système et de minimiser les pertes nettes de bien-être. À cet égard, les abondements sont préférables aux allègements fiscaux, dans la mesure où ils permettent généralement de répartir plus également l'aide de l'État entre les différents groupes de revenus, ce qui peut renforcer l'adhésion des personnes à revenus faibles ou moyens à ce type de dispositif (Antolin et Lopez Ponton, 2008).

Évolution des régimes d'assurance-maladie et d'assurance accidents du travail

Les abus en matière d'assurance-maladie ont été fréquents, au moins jusqu'à présent. Cela tient principalement au fait que l'État assurait la couverture des salariés pendant toute la période de maladie, de sorte que les employeurs n'étaient guère incités à contrôler l'authenticité des motifs invoqués en cas de congé maladie. En outre, les prestations versées sont généreuses. Certaines mesures de réforme ont déjà été adoptées. Ainsi, en 2004, le montant des prestations a été réduit de moitié pour les trois premiers jours de maladie. Une réforme plus poussée devait être engagée en janvier de cette année, via l'application de dispositions législatives qui avaient été votées sous le précédent gouvernement. En vertu de ces dispositions, il reviendrait aux employeurs de prendre en charge les indemnités versées pendant les 14 premiers jours de congé maladie, en contrepartie d'une réduction de cotisations sociales.

Le gouvernement actuel a cependant pris ses distances avec ce nouveau régime d'indemnisation, auquel il est notamment reproché d'exposer les petites entreprises à des risques excessifs et d'être trop coûteux. En conséquence, la mise en œuvre de ces dispositions législatives a été reportée à 2009, et le régime en vigueur a été modifié. Depuis janvier 2008 s'applique un « délai de carence » : les prestations d'assurance ne sont pas versées pendant les trois premiers jours de maladie, au cours desquels le versement éventuel d'indemnités de maladie est laissé à la discrétion des employeurs. En outre, le montant des indemnités versées a été réduit pour les maladies d'une durée inférieure à un mois, mais augmenté pour les affections de longue durée.

L'instauration de ce délai de carence est une initiative bienvenue, qui contribuera à réduire les abus. Néanmoins, dans nombre d'autres pays de l'OCDE, il existe une période relativement longue de prise en charge obligatoire des indemnités maladie par les employeurs (parfois associée à un délai de carence). Ainsi, la période de prise en charge par l'employeur est généralement de deux semaines dans les pays nordiques, et de plusieurs mois en Autriche et en Suisse (OCDE, 2003b). Il est clair que les autorités de nombreux pays jugent avantageux de faire assumer aux employeurs une part considérable des indemnités de maladie. Cela s'explique, a priori, par le fait que les employeurs n'ont alors guère intérêt à abuser eux-mêmes du système, et qu'ils contrôlent en outre de manière efficace la plupart des demandes d'indemnités maladie de leurs salariés. Par conséquent, l'entrée en vigueur du régime des 14 jours ne devrait pas être repoussée davantage. Les pouvoirs publics pourraient apaiser les inquiétudes relatives aux petites entreprises en veillant à l'absence d'obstacles à la création de marchés privés de l'assurance, permettant de couvrir le risque que représente pour les employeurs la prise en charge des indemnités de maladie.

L'entrée en vigueur d'une loi sur l'assurance accidents du travail a également été reportée. Pour l'heure, les employeurs versent des cotisations à un des deux assureurs chargés de la couverture de ces accidents par le Code du travail. Après que ce duopole eut été critiqué par l'UE, le précédent gouvernement a légiféré pour créer un système fondé sur un assureur public unique. Le gouvernement actuel était opposé à cette initiative, à laquelle il préférerait un modèle fondé sur une pluralité d'assureurs, si bien qu'il s'est donné le temps de rouvrir ce débat en repoussant la mise en œuvre de la loi précédemment adoptée.

Autres réformes

Le train de mesures budgétaires prévoit un certain nombre de réformes du système de protection sociale. Ainsi, de nombreuses prestations ont été découplées du niveau de vie minimum, puisqu'elles sont désormais définies par des montants de liquidités, et non plus sous la forme de multiples du niveau de vie minimum. L'objectif est de réaliser des économies, en permettant aux autorités d'augmenter le niveau de vie minimum sans pour autant relever également, en règle générale, les prestations découplées²². Cela permettra de compenser en partie les fortes augmentations de prestations qui avaient été votées avant les élections législatives de 2006. La question de l'opportunité de ce découplage sur le long terme est discutable. Certaines prestations retiennent sans doute davantage l'attention que d'autres pour des raisons politiques, et non économiques, ce qui se traduit par des déséquilibres entre les niveaux des prestations. En outre, la réglementation relative à au niveau de vie minimum et au minimum de subsistance (voir le chapitre 3) est elle-même très souple. Dans ce cas, les majorations sont fixées par décret gouvernemental, mais lorsque l'inflation est supérieure à 5 % le niveau de vie minimum doit faire l'objet

d'une augmentation au moins égale au taux d'inflation. Autrement dit, la prise de décisions n'est guère encadrée dans ce domaine. Bien qu'une période d'indexation discrétionnaire des prestations sociales puisse déboucher sur des économies budgétaires et sur une érosion de la générosité des prestations, les autorités devraient, en dernière analyse, envisager la mise en place d'un mécanisme global d'indexation automatique. D'autres réformes concernant le système de protection sociale sont examinées dans le chapitre 3.

Des efforts ont également été accomplis en vue d'alléger les effectifs employés par l'administration centrale. Le gouvernement s'était fixé pour objectif une augmentation des crédits affectés aux dépenses de personnels de 1.5 % par an de 2008 à 2010, ce qui impliquait que toute hausse des salaires allant au-delà de ce pourcentage devrait s'accompagner de suppression de postes²³. En fait, nombre des crédits affectés aux dépenses de personnel dans le cadre du budget 2008 ont enregistré une hausse supérieure à cette limite. Or, même dans ces cas-là, des suppressions de postes seront probablement évitées. Davantage d'efforts devraient être accomplis dans l'avenir pour réaliser des gains d'efficacité en réduisant les effectifs de l'administration publique, et ce d'autant plus que des licenciements peuvent être aisément absorbés par l'économie compte tenu de la situation actuelle du marché du travail.

Fort opportunément, les autorités sont en train d'accélérer le programme de privatisations, notamment en ce qui concerne la compagnie aérienne Czech Airlines, l'aéroport de Prague, la brasserie *Budvar*, la Poste tchèque et la branche fret des chemins de fer tchèques. Néanmoins, l'État conserve sa participation majoritaire dans le capital de la compagnie d'électricité ČEZ, qui est le plus important des actifs qu'il détient encore (voir le chapitre 1). Une cession d'actions limitée a eu lieu fin 2007, mais son objectif était de réunir des fonds pour des projets d'infrastructure, et il ne s'agissait aucunement d'un premier pas sur la voie d'une privatisation plus poussée.

Financements de l'UE : des difficultés liées à l'absorption des dotations

La République tchèque a pris du retard en matière d'absorption des financements de l'UE. Au mois de septembre 2007, environ 45 % seulement des dotations attribuées dans le cadre du budget 2004-06 de l'UE avaient été utilisées²⁴. Il s'agit là d'un des taux d'absorption les plus faibles parmi les nouveaux États membres (Commission européenne, 2007). La règle « n + 2 », selon laquelle les dotations non utilisées pendant l'année prévue peuvent encore l'être au cours des deux années suivantes, signifie que les autorités ont seulement jusqu'à fin 2008 pour absorber le reste de ces fonds²⁵. En outre, les administrateurs doivent maintenant gérer la dotation globale beaucoup plus importante émanant du budget 2007-13 de l'UE. D'un montant de 26.7 milliards EUR (hors aides directes aux agriculteurs), elle équivaut environ à 2.5 points de PIB par an et représente la dotation par habitant (à parité de pouvoir d'achat) la plus élevée parmi les nouveaux États membres.

Plusieurs facteurs rendent difficile l'utilisation des dotations attribuées pour la période 2007-13, au-delà de la simple augmentation du volume de fonds disponibles. Premièrement, la paralysie politique qui a fait suite aux élections législatives de 2006 a retardé la présentation du cadre de référence stratégique national (CRSN), qui précise la structure et le contenu des programmes opérationnels. En outre, le processus ultérieur d'approbation a traîné en longueur. En conséquence, les rentrées de fonds ne commenceront à prendre une ampleur significative que cette année.

Deuxièmement, il s'est révélé difficile de retenir au sein de l'administration publique les spécialistes des financements de l'UE. Les ministères et autres organismes publics sont souvent confrontés à une vive concurrence de la part du secteur privé en matière de

recrutement. Ainsi, à la suite des élections de 2006, un grand nombre de spécialistes des financements de l'UE ont quitté le ministère du Développement régional, pour rejoindre le secteur privé dans bien des cas. En fait, les pertes d'effectifs ont été si lourdes qu'à un stade des négociations concernant le CRSN, la Commission a demandé aux autorités tchèques de démontrer qu'elles disposaient de capacités administratives suffisantes (ministère du Développement régional, 2007). Les fréquents changements intervenus au sommet du ministère n'ont pas non plus facilité les choses.

Enfin, et surtout, la structure de répartition et de gestion des fonds reste très décentralisée, ce qui soulève des problèmes d'efficacité et de coordination. Il existe 26 programmes opérationnels dont la responsabilité relève de diverses composantes des administrations publiques (tableau 2.1). Nombre des éléments du système utilisé pour la dotation de 2004-06 ont été conservés. Le ministère du Développement régional assume toujours la responsabilité globale du processus, mais les ministères opérationnels et les conseils régionaux jouent un rôle majeur dans la gestion des fonds (en tant qu'« autorités de gestion »). Or, ce cadre risque de poser des problèmes considérables d'inefficacité, dans la mesure où les économies d'échelle pouvant être réalisées en matière d'administration et de compétences ne sont pas pleinement exploitées. En outre, la décentralisation complique la tâche de coordination et de suivi qui incombe au ministère du Développement régional, et rend plus difficile la communication avec les demandeurs potentiels de financements de l'UE.

Tableau 2.1. Programmes opérationnels créés pour absorber les dotations du budget 2007-13 de l'UE

Programme opérationnel	Autorité de gestion	Dotation disponible (Mds EUR)
Transports	Ministère des Transports	5.76
Programmes régionaux (7) et spécifiques à Prague (2)	Conseils régionaux	5.08
Environnement	Ministère de l'Environnement	4.92
Entreprise et innovation	Ministère du Commerce et de l'Industrie	3.04
Recherche-développement pour l'innovation	Ministère de l'Éducation	2.07
Éducation pour la compétitivité	Ministère de l'Éducation	1.81
Ressources humaines et emploi	Ministère des Affaires sociales	1.81
Programme opérationnel intégré	Ministère du Développement régional	1.55
Programmes transfrontaliers (5), interrégional et transnational (2)	Ministère du Développement régional	0.39
Assistance technique	Ministère du Développement régional	0.26

Source : Ministère du Développement régional.

Les autorités se sont déjà attaquées à certains de ces problèmes. En 2007 a été adopté un décret spécial permettant d'octroyer aux spécialistes des financements de l'UE des primes conséquentes (qui peuvent représenter jusqu'à 20 % du salaire mensuel). Par ailleurs, depuis 2006, les financements de l'UE sont intégrés dans le budget de l'État. De ce fait, les autorités de gestion ont davantage de latitude pour effectuer des paiements anticipés, ce qui aide les bénéficiaires à toucher les fonds sans retard.

Des ajustements supplémentaires seront cependant nécessaires. Globalement, les procédures administratives devraient être simplifiées et la décentralisation compensée par un renforcement de la communication et la mise en commun des compétences au sein de l'administration. Si la structure décentralisée actuelle se révèle trop lourde, les autorités devraient envisager de s'appuyer sur les règles de l'UE qui permettent de modifier la structure des programmes opérationnels au cours de la période budgétaire considérée²⁶.

Les obligations de cofinancement posent problème. Le montant des cofinancements, en cas d'absorption totale des dotations disponibles, est estimé à 4.7 milliards EUR sur

l'ensemble de la période budgétaire considérée. Cela équivaut approximativement à 0.4 point de PIB par an entre 2007 et 2013. En outre, l'ampleur de ces exigences de cofinancement variera considérablement d'une année à l'autre. Ainsi, ce montant devrait probablement être particulièrement élevé en 2013²⁷. Globalement, donc, il est à craindre que les autorités budgétaires doivent faire face certaines années à des exigences de cofinancement considérables (ministère des Finances, 2006).

Notes

1. Ces contrôles temporaires prennent la forme de décrets gouvernementaux. En 2006 ont été définies des règles concernant la croissance des fonds de réserve en termes nets au cours de l'année. En 2007, les ministères ont dû solliciter l'accord préalable du gouvernement pour pouvoir utiliser leurs réserves, et le gouvernement a décidé unilatéralement de prélever des ressources dans ces fonds de réserve pour les affecter à d'autres postes de dépenses. Pour 2008, l'utilisation des réserves non liées à l'UE doit être examinée avec le ministre des Finances et approuvée par le Premier ministre. Cette procédure s'applique à un tiers environ des ressources totales des fonds de réserve.
2. Dans le chapitre de la trésorerie générale, la partie recettes sert de véhicule pour traiter environ 60 % des recettes fiscales générales. Ce chapitre couvre environ 20 % des dépenses totale. Les composantes du budget sont réparties en *kapitola* (chapitres). Chaque ministère dépensier a son propre chapitre, à quoi s'ajoutent des chapitres supplémentaires, tels que celui de la trésorerie générale.
3. Au cours de la période 2003-06, les prévisions de croissance du ministère des Finances utilisées pour l'élaboration du projet de budget ont été inférieures de 0.3 point de pourcentage en moyenne au consensus des prévisions – sachant que ce consensus s'est lui-même révélé inférieur de 1.3 point de pourcentage au taux effectif de croissance moyen au cours de cette période.
4. Il existe près de 200 programmes relevant du système de budgétisation par programme, mais ils ne correspondent qu'à 10 % des dépenses et sont essentiellement axés sur la rénovation d'immeubles.
5. La politique des autorités tchèques n'a pas toujours été positive à cet égard. Du fait de la législation européenne, un taux réduit de TVA ne peut désormais être appliqué qu'à la construction et la rénovation du « logement social ». En conséquence, la réglementation tchèque a été modifiée de telle sorte que la catégorie du « logement social », telle que définie aux fins d'application de la TVA, comprend désormais tous les appartements d'une surface inférieure à 120 m² et toutes les maisons d'une surface inférieure à 350 m².
6. Des impôts à taux unique ont été instaurés au cours des années 90 en Estonie, en Lituanie et en Lettonie. Depuis l'an 2000, la Géorgie, la Macédoine, le Monténégro, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Slovaquie et l'Ukraine ont également mis en œuvre des réformes fiscales de ce type. Pour avoir une vue d'ensemble de la plupart de ces réformes, veuillez consulter Keen et al. (2006).
7. Le plafond de cotisations sociales fonctionne sur une base annuelle. Autrement dit, des cotisations sont versées au cours de l'année jusqu'à ce que l'assiette annuelle atteigne 48 fois le montant du salaire mensuel moyen.
8. Il est clair que les systèmes d'assurance ou de sécurité sociale dans le cadre desquels les prestations (en espèces ou en nature) sont uniformes (comme dans le cas d'une couverture maladie universelle) se caractérisent par un fort subventionnement croisé lorsque les cotisations sont proportionnelles aux revenus. Même dans les domaines où il existe un lien entre cotisations et prestations, tels que l'assurance-chômage ou les retraites, les formules de calcul des prestations sont généralement progressives, ce qui implique, là encore, un certain degré de subventionnement croisé.
9. Dans ce contexte, il est intéressant de se pencher sur le régime d'imposition des pensions versées dans le cadre du système de retraite par répartition. Avant la réforme de l'IRPP, les cotisations au système de retraite par répartition n'étaient pas imposées, tandis que les prestations versées étaient en principe assujetties à cet impôt. Toutefois, compte tenu d'une déduction spéciale accordée au titre des revenus de retraite (équivalant à quelque 75 % du salaire moyen), ces pensions n'étaient de fait pas imposées au moment de leur versement. En conséquence, même si le nouvel IRPP implique en théorie une double imposition, il se traduit en fait par une imposition unique. Cette question de double imposition n'est cependant pas la seule soulevée par

l'assujettissement des cotisations à l'IRPP. Ainsi, si le rapport entre prestations obtenues et cotisations sociales versées fait apparaître une rente économique (c'est-à-dire un taux de rendement supérieur à une valeur de référence, telle que le coût d'emprunt de l'État), l'imposition des seules cotisations signifie que cette rente économique n'est pas taxée. Dans cette situation, un système conjuguant exonération des cotisations et imposition des prestations est préférable à la formule inverse.

10. Une initiative utile à cet égard est celle des chercheurs de la BNT et du ministère des Finances, Galuščák et Pavel (2007), qui ont effectué une microsimulation du système d'impôts et de transferts pour analyser l'impact des réformes des prestations sur les ménages ; ces travaux sont actuellement étendus à des réformes plus récentes.
11. Le régime de TVA applicable aux activités de construction et de rénovation est présenté en détail dans l'annexe 2.A1. L'impôt foncier est calculé en fonction de la superficie. La taxe normale à Prague, qui applique les taux les plus élevés, n'est que de 600 CZK par an pour un appartement de 100 mètres carrés. Toutefois, des modifications récentes de la fiscalité immobilière permettent aux autorités locales d'augmenter sensiblement les prélèvements. Ainsi, s'agissant de l'exemple précédent, un plafond de 2 700 CZK par an a été fixé.
12. Les cotisations salariale et patronale d'assurance-maladie s'établissent respectivement à 4,5 % et 9 % du salaire brut.
13. Parmi les autres mécanismes destinés à limiter les pratiques d'écrémage figurent des dispositions législatives qui empêchent les assureurs d'écarter des clients et un système de compensation partielle pour les cas onéreux.
14. Pour couvrir ces déficits, l'État a sensiblement révisé à la hausse les versements effectués au nom des non-cotisants (tels que les enfants et les retraités). Par le passé, les pouvoirs publics avaient également renfloué les organismes d'assurance en remboursant leurs dettes – par le biais d'un organisme public de défaisance, chargé de la reprise des créances douteuses, la *Ceska Konsolidacni Agentura* (CKA, Agence tchèque de consolidation).
15. Le montant du ticket modérateur forfaitaire a été fixé à 30 CZK par consultation médicale sur rendez-vous et par prescription médicamenteuse, 60 CZK par journée d'hospitalisation, et 90 CZK par prise en charge aux urgences. Le plafond annuel de participation aux coûts des soins a été fixé à 5 000 CZK (ce qui équivaut environ à 5 % du salaire minimum brut annuel). On estime que ce système de tickets modérateurs forfaitaires permettra aux prestataires de soins de santé d'engranger 4 milliards CZK supplémentaires cette année. Le plafond ne s'applique qu'aux tickets modérateurs, au coût des médicaments sur ordonnance et aux honoraires de médecins.
16. On s'attend à ce que certaines entreprises pharmaceutiques demandent que les nouvelles procédures de tarification des médicaments s'appliquent également aux produits existants, car elles montreraient que leurs produits sont les moins chers disponibles sur le marché.
17. Pour l'heure, si un patient souhaite bénéficier d'un traitement (un remplacement intégral de la hanche, par exemple) non inclus dans les services de santé de base, il doit non seulement en assumer intégralement le coût, mais il ne peut en outre obtenir ce traitement que dans un établissement médical non couvert par son assureur. Si le projet de réforme était mis en œuvre, le patient serait uniquement contraint de payer le surcoût représenté par ce type de traitement.
18. En janvier de cette année, les autorités ont créé un compte de réserve spécial pour couvrir ce type de coûts, en y affectant un montant initial de 1,1 milliard CZK. Les excédents du système de retraite par répartition viendront alimenter ce compte, et il est envisagé d'y placer également les recettes de privatisation. Selon les prévisions du ministère du Travail et des Affaires sociales, environ 40 milliards CZK devraient avoir été accumulés sur ce compte d'ici à 2010, mais cela dépendra en partie de l'ampleur des hausses de retraites à venir. Le ministère projette également d'affecter à ce compte les dividendes provenant des actifs détenus par l'État dans les industries de réseau.
19. Il est admis dans le Pacte de stabilité et de croissance révisé que les coûts de transition découlant des réformes des retraites constituent une circonstance atténuante si le déficit de l'État considéré est supérieur au seuil de 3 % du PIB prévu par le traité de Maastricht. Selon le nouveau Code de conduite, le coût net de la réforme des retraites peut être pris en considération pendant les cinq premières années consécutives à la mise en place par l'État membre considéré d'un système obligatoire de retraite par capitalisation intégrale. Toutefois, la fraction de ce coût net prise en compte diminuera au fil du temps (passant de 100 % la première année à 80, 60, 40 et enfin 20 % au cours de chacune des quatre années suivantes, respectivement). Par ailleurs, les règles fixées indiquent que ces éléments seront uniquement pris en considération si le déficit est proche de 3 % du PIB, et s'il ne dépasse que temporairement la valeur de référence. En outre, si les autorités

tchèques mettent sur pied un régime facultatif de retraite à cotisations définies financé par ponction sur les cotisations sociales, la Commission européenne pourrait ne pas en tenir compte en raison du caractère non obligatoire de ce régime.

20. Voir Mattil et Whitehouse (2008) pour avoir une perspective internationale sur les questions d'affiliation aux régimes à cotisations définies financés par ponction sur les cotisations sociales mis en place dans le cadre des réformes des retraites.
21. Les cotisations de retraite excédant 6 000 CZK par an ouvrent droit à un allègement d'impôt. Elles peuvent être déduites du revenu imposable au titre de l'IRPP à concurrence d'un plafond global fixé à 12 000 CZK par an. Ces cotisations sont également abondées par l'État à concurrence de 150 CZK par mois. De plus, une déduction jusqu'à concurrence de 12 000 CZK peut être appliquée au titre des cotisations d'assurance-vie.
22. Le découplage implique que les augmentations des prestations sont soumises au vote du Parlement. Les majorations de l'allocation minimum de subsistance sont fixées par décret gouvernemental.
23. Initialement, le gouvernement entendait appliquer ce plafond à l'ensemble du secteur public, y compris à des catégories telles que les enseignants et les infirmières. Son champ d'application a néanmoins été réduit ultérieurement à des domaines de l'administration publique. Ainsi, les enseignants se sont vu accorder une augmentation de salaire de 3 %. Quoiqu'il en soit, il est difficile d'évaluer l'ampleur réelle de l'allègement réalisé, car dans de nombreux domaines de l'administration publique, de nouveaux effectifs ont été recrutés dans l'optique de la présidence de l'UE, que devra assumer la République tchèque en 2009, ainsi que pour administrer les dotations provenant du budget 2007-13 de l'UE.
24. Le chiffre relatif à l'attribution de fonds représente le pourcentage de fonds qui ont été certifiés par l'organisme payeur.
25. Les dépenses pour tous les projets relatifs à cette attribution doivent être effectuées avant fin 2008. La certification par les autorités doit intervenir dans un délai de 15 mois à partir de cette date.
26. Aux termes de l'article 33 du Règlement (CE) n° 1083/2006, les programmes opérationnels peuvent être réexaminés et révisés à la suite de difficultés de mise en œuvre.
27. Jusqu'à 2010 s'appliquera à titre temporaire une règle « n + 3 » en lieu et place de la règle « n + 2 », qui reprendra effet en 2011. Dans l'hypothèse où les demandes de financement s'accumuleraient à la fin de la période autorisée pour la dotation d'une année donnée, les niveaux d'absorption des fonds de l'UE et de cofinancement seraient très élevés en 2013, dans la mesure où tant les dotations de 2010 que celles de 2011 devraient être absorbées au plus tard en 2013.

Bibliographie

- Antolin, P. et E. Lopez Ponton (2008) « Tax incentives and retirement savings », *Working Paper Series on Insurance and Private Pensions*, OCDE, Paris .
- Banque mondiale (2007), *Czech Republic – Pilot Diagnostic Review of the Governance of the Private Pension Fund Sector*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BNT (2007), *Financial Stability Report 2006*, Banque nationale tchèque, Prague.
- Cour des comptes (2007), « State Budget Resources under General Treasury Chapter », *Bulletin*, 2/2007, Cour des comptes, Prague.
- FMI (2007), « Czech Republic: Selected issues », *IMF Country Reports*, 07/85, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- FMI (2008), « Czech Republic: Selected issues », *IMF Country Reports*, 08/40, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Galuščík, K. et J. Pavel (2007), *Unemployment and Inactivity Traps in the Czech Republic: Incentive Effects of Policies*, Banque nationale tchèque, Prague.
- Keen, M., Y. Kim et R. Varsano (2006), « The “Flat Tax(es)”: Principles and Evidence », *IMF Working Papers*, WP/06/218, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Mattil, B. et E. Whitehouse (2008), « Balancing Retirement-income Systems: The Role of Individual Choice under Public/Private Pension Provision », *OECD Working Papers*, OCDE, Paris.
- Ministère des Finances (2007), *Fiscal Outlook*, ministère des Finances, Prague.

Ministère des Finances (2006), *Ability of public budgets to co-finance the inflows from EU funds*, ministère des Finances, Prague.

Ministère du Développement régional (2007), *Statement on the letter of European Commission about negotiation team for NSRF*, ministère du Développement régional, Prague.

OCDE (2008), *Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas*, OCDE, Paris.

OCDE (2006a), *Examens de l'OCDE des systèmes de santé : Suisse*, OCDE, Paris.

OCDE (2006b), *Études économiques de l'OCDE : République tchèque*, OCDE, Paris.

OCDE (2004), *Éco-Santé OCDE 2004 : Analyse comparative de 30 pays*, OCDE, Paris.

OCDE (2003a), *Études économiques de l'OCDE : République tchèque*, OCDE, Paris.

OCDE (2003b), *Transformer le handicap en capacité*, OCDE, Paris.

Transparency International (2006), *Transparent state budget*, Transparency International, Prague.

ANNEXE 2.A1

Sélection de mesures fiscales prévues par le train de réformes de 2007

Impôt sur le revenu des personnes physiques

- Un taux d'imposition unique est mis en place ; fixé à 15 % en 2008 et à 12.5 % à partir de 2009, il s'applique aux revenus « super-bruts » des salariés.
- Le régime des déductions est modifié. Ainsi, la déduction forfaitaire (mensuelle) a été portée de 600 CZK en 2007 à 2 070 CZK en 2008, et sera ramenée à 1 380 CZK en 2009, compte tenu de la réduction du taux d'imposition unique susmentionné.
- Pour les travailleurs indépendants, la base actuelle d'impôt minimum est supprimée.
- La possibilité d'une imposition commune est supprimée, mais l'abattement pour conjoint à charge augmente pour s'établir au même niveau que la déduction forfaitaire.
- Les allègements fiscaux accordés aux étudiants et aux détenteurs de cartes médicales d'invalidité sont revus à la hausse.
- Le régime d'exonération fiscale des produits de cessions de titres est modifié.

Impôt sur les sociétés

- Le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit de 24 % en 2007 à 21, 20 et enfin 19 % en 2008, 2009 et 2010, respectivement.
- Un taux unique de retenue à la source égal à 15 % est instauré pour tous les revenus de capitaux.
- L'assiette de l'impôt sur les sociétés est élargie. Des règles plus strictes seront notamment appliquées en matière de sous-capitalisation et de déduction des charges financières.
- Exonération de l'impôt sur les sociétés pour les gains tirés de la vente d'actions d'une filiale. Cela ne s'applique qu'aux filiales dans les pays de l'UE et dans ceux avec lesquels une convention de double imposition a été conclue. En outre, les actions en cause doivent avoir été conservées pendant au moins 12 mois.
- Les dividendes versés à une entreprise mère tchèque ou à une succursale d'une société de l'UE par des filiales résidentes de pays non membres de l'UE sont exonérés d'impôt dès lors qu'une convention de double imposition a été signée. En outre, le taux d'imposition dans le pays d'origine doit être d'au moins 12 %.
- Abolition des restrictions visant le « prix d'acquisition » des voitures de passagers.

- Mise en place de décisions contraignantes de l'autorité fiscale concernant le traitement de certains coûts.

Taxe sur la valeur ajoutée

- Le taux réduit de TVA est passé de 5 à 9 % en janvier 2008. Ce taux réduit s'applique notamment aux produits alimentaires, aux travaux de rénovation de logements, à la construction de « logements sociaux » et au transport de passagers. Il convient de noter que la catégorie du « logement social », telle que définie aux fins d'application de la TVA, comprend tous les appartements d'une surface maximum de 120 m² et toutes les maisons d'une surface maximum de 350 m².
- Certains biocarburants (granulés de bois, par exemple) sont désormais assujettis au taux réduit de TVA.

Autres mesures

- Le champ des exonérations applicables en matière de droits de succession et d'impôts sur les donations a été élargi.
- Les communes peuvent décider d'exonérer les terrains agricoles de l'impôt foncier. Les communes peuvent supprimer cette exonération pour les terrains qui sont proches d'une agglomération, ou destinés à être bâtis. Par ailleurs, les communes se sont vu accorder le droit de choisir entre quatre taux d'imposition différents pour l'ensemble des biens immobiliers imposables.
- Les autorités ont inclus dans le train de mesures budgétaires de nouvelles écotaxes applicables aux fournisseurs d'énergie, conformément aux obligations qui incombent à la République tchèque en vertu des directives de l'Union européenne.

Chapitre 3

Remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences

Le rythme rapide de croissance a fait apparaître sous un jour différent les problèmes du marché du travail. Par le passé, on s'inquiétait surtout du chômage structurel de longue durée régionalisé. Cet aspect paraît moins préoccupant aujourd'hui face au nouvel enjeu que représente la nécessité d'assurer une offre suffisante de main-d'œuvre. À 4.9 % au dernier trimestre 2007, le taux de chômage se situe à un niveau d'étiage inégalé en 11 ans et la part de la population d'âge actif commencera de se contracter d'ici peu. Pour empêcher que l'offre de main-d'œuvre ne fasse obstacle à la croissance, il est indispensable d'accorder une plus grande attention à l'activation des réserves restantes de main-d'œuvre. Le présent chapitre passe en revue les secteurs où existent de telles réserves ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour ramener ces réserves sur le marché du travail. Pour les cohortes de jeunes, la politique d'éducation est le problème essentiel. Dans les autres groupes, les comparaisons avec d'autres pays de l'OCDE montrent qu'il existe des réserves importantes parmi les femmes d'âge très actif et les cohortes de seniors, dont l'origine peut être recherchée dans la politique familiale et l'incitation à la préretraite.

Jusqu'à ces derniers temps, le niveau élevé du taux de chômage structurel régionalisé était la principale préoccupation des responsables du marché du travail en République tchèque. Le rythme rapide de la croissance économique récente relègue ce problème à l'arrière-plan. Il y a en effet un risque dans ce contexte que des pénuries de main-d'œuvre ne pèsent sur la croissance économique à l'avenir. Le présent chapitre porte essentiellement sur les mesures à prendre pour approfondir les compétences et accroître les taux d'emploi de la main-d'œuvre nationale – les possibilités d'un renforcement de l'offre de main-d'œuvre grâce à la politique migratoire sont examinées dans le chapitre 4. On commencera ici par examiner les moyens d'améliorer les conditions générales du marché du travail, avant d'analyser les problèmes spécifiques des jeunes, des personnes d'âge très actif et des cohortes de seniors. Les conclusions pour l'action des pouvoirs publics sont résumées dans l'encadré 3.1.

Encadré 3.1. **Recommandations d'action pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences**

Conditions générales du marché du travail

Il faudrait s'employer à progresser encore vers l'allègement de la fiscalité du travail, en recourant davantage à la fiscalité indirecte.

Bien que la possibilité d'utiliser plus largement à titre de sanction le dispositif de réduction des prestations soit souhaitable, la création d'une sous-classe de bénéficiaires démotivés devrait être évitée. Les bénéficiaires sanctionnés devraient pouvoir encore être aidés dans le cadre de la politique de remise au travail.

La suppression de certaines restrictions du code du travail est la bienvenue mais il faudrait envisager une plus grande déréglementation. Au minimum, la période de préavis et les indemnités de licenciement devraient être liées au nombre d'années d'ancienneté.

Si le calendrier actuel des hausses des loyers réglementés est utile, une totale libéralisation du marché de la location devrait être envisagée.

Emplois atypiques

Plutôt que fournir des aides directes en faveur des emplois atypiques, il faudrait s'attacher à supprimer la cotisation sociale minimale et les autres obstacles à ce type d'emplois.

Cohortes de jeunes

Comme recommandé précédemment, des droits de scolarité devraient être introduits dans l'enseignement supérieur. Parallèlement, il faudrait mettre en place un système de prêts aux étudiants garantis par le secteur public, dont le remboursement serait assujéti aux gains après l'obtention du diplôme.

Pour remédier à l'élitisme dans l'enseignement secondaire, il faudrait que les élèves soient orientés de façon moins rigoureuse et qu'un accès plus large leur soit offert à des cours permettant de se qualifier pour des études universitaires. En outre, il faudrait établir davantage d'études comparatives des élèves et des établissements.

Encadré 3.1. **Recommandations d'action pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences** (suite)

Compte tenu des autres mesures examinées pour favoriser le travail à temps partiel, le plan destiné à augmenter le nombre d'emplois pour étudiants pourrait ne pas être utile.

Femmes d'âge très actif

Le système de congé de trois ans est trop long. Un congé maternité et un congé parental combinés de deux ans ou moins serait la solution à privilégier. Les plans visant à donner davantage de possibilités aux pères de prendre un congé pour s'occuper de leurs enfants sont prometteurs et devraient être davantage développés.

Des efforts beaucoup plus soutenus devraient être faits pour encourager les services de garde d'enfants. Les options suivantes devraient être explorées en plus des mesures prévues :

- Pour la garde des enfants avant la maternelle, développer les services par le biais des dispositifs en place, c'est-à-dire inciter davantage les municipalités à offrir des services de garde d'enfants. Autrement, l'indemnité pour charges de famille pourrait être partiellement, ou totalement, remplacée par des coupons pouvant être utilisés pour des services publics ou privés.
- S'il n'est pas remédié rapidement à la pénurie actuelle de places, il faudrait envisager de fournir une aide supplémentaire aux jardins d'enfants.

Un examen complet des systèmes de prélèvements et de prestations intéressant les familles est requis pour accroître l'incitation à travailler. En particulier, et malgré le nouveau régime à trois vitesses, l'indemnité pour charges de famille est trop généreuse. En outre, un système définissant précisément le calcul des coûts du logement en vue de l'établissement de l'allocation logement devrait être envisagé.

Cohortes de seniors

Relever encore l'âge de la retraite est indispensable pour augmenter les taux d'emploi des cohortes de seniors.

Un nouvel ajustement des règles applicables en cas de travail au-delà de l'âge normal de la retraite devrait être étudié, en particulier en ce qui concerne le traitement des cotisations de retraite.

Il faudrait envisager de faire passer le montant de la réduction des pensions versées en cas de retraite anticipée au-dessus du niveau de neutralité.

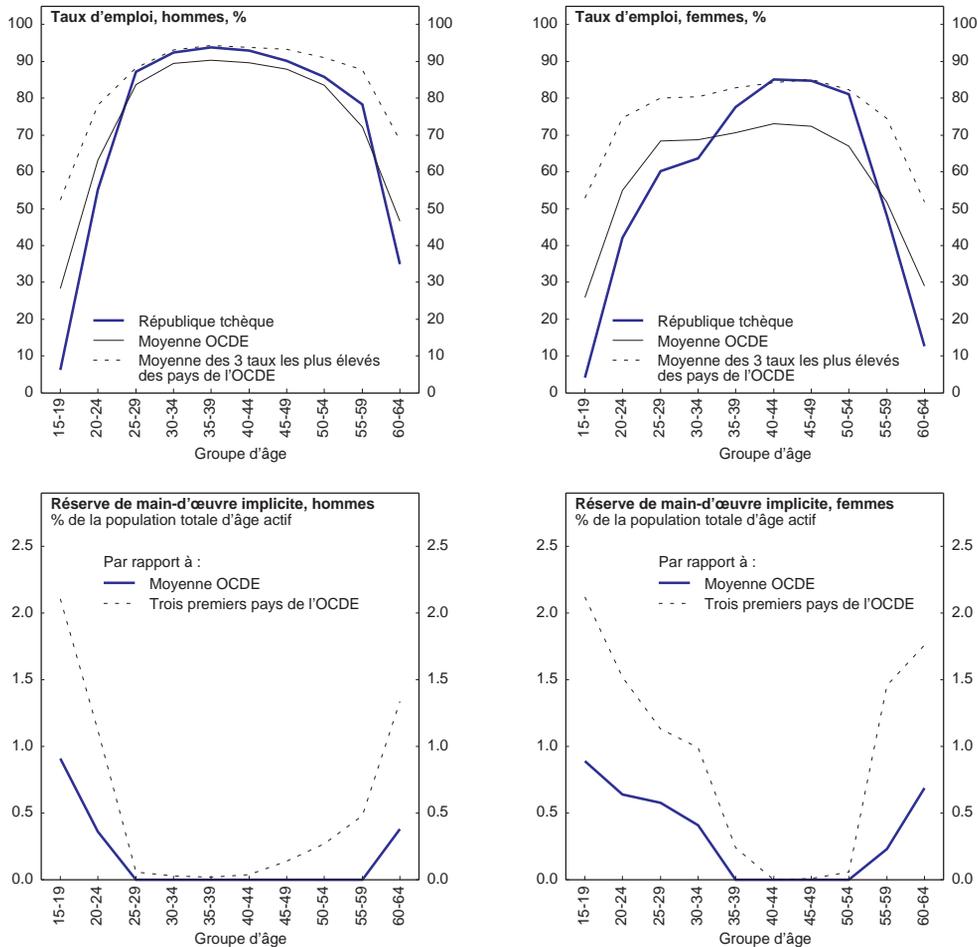
La première phase envisagée de la réforme des retraites instaure des avancées sur ces trois fronts, et il est donc important de la mettre en œuvre.

Quelles sont les réserves de main-d'œuvre nationale ?

D'après les comparaisons internationales des taux d'emploi, il semblerait qu'en République tchèque ce soient essentiellement parmi les jeunes, certains groupes de femmes d'âge actif et les cohortes de seniors que se situent les réserves restantes de main-d'œuvre. Le graphique 3.1 compare les taux d'emploi de la République tchèque avec la moyenne globale de l'OCDE et une moyenne des trois taux supérieurs. Pour les hommes comme pour les femmes âgés de 15 à 24 ans, les taux tchèques sont bien inférieurs à ces niveaux de référence. C'est aussi le cas pour les 55 à 64 ans. Parmi les femmes d'âge actif, si les taux d'emploi parmi les 40 à 54 ans sont parmi les plus élevés de la zone OCDE, les taux pour les femmes de 25 à 39 ans sont inférieurs à la moyenne. Pour apprécier

l'importance des réserves, les cadres inférieurs du graphique 3 utilisent des données sur la population pour calculer l'importance des groupes concernés par les écarts des taux d'emploi. Par exemple, la différence entre le taux d'emploi des hommes de 60 à 64 ans et celui des pays se situant à l'extrémité supérieure de l'échelle implique une réserve équivalant à un peu moins de 1.5 % de la population totale d'âge actif.

Graphique 3.1. Taux d'emploi en République tchèque comparés à ceux des autres pays



Note : Le taux d'emploi correspond aux effectifs employés en pourcentage de la population du même âge et du même sexe. Les réserves de main-d'œuvre supposées correspondent au nombre d'emplois supplémentaires nécessaires pour que le taux d'emploi en République tchèque soit au niveau du taux d'emploi de référence. Les données concernent 2006. Le groupe d'âge est 15-64 ans.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur les Perspectives de l'emploi de l'OCDE (2007).

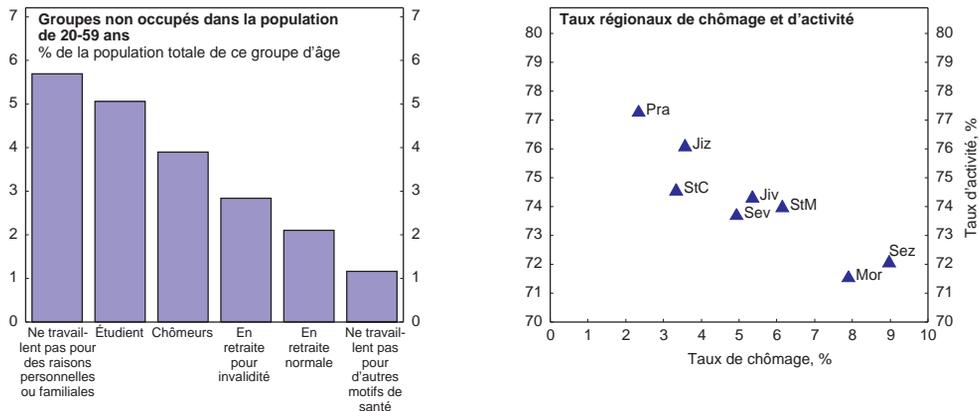
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315286573488>

Dans le cas des cohortes de jeunes, l'exercice de comparaison doit être réalisé avec prudence. À première vue, il semble que les taux d'emploi des jeunes soient beaucoup plus élevés dans nombre d'autres pays de l'OCDE malgré des taux d'inscription dans l'enseignement tertiaire généralement équivalents ou plus élevés¹. Cependant, l'Office statistique tchèque estime que dans l'Enquête sur la population active beaucoup d'étudiants exerçant un emploi ne signalent pas qu'ils travaillent. Une étude spéciale des étudiants tchèques réalisée dans le cadre du projet Eurostudent d'Eurostat donne à penser

que cette analyse est exacte. Ses résultats montrent en effet que le revenu des étudiants est constitué pour une grande partie par de l'argent gagné par les intéressés eux-mêmes.

Dans les réserves de main-d'œuvre entrent, bien entendu, ceux qui recherchent activement un travail (c'est-à-dire les chômeurs), mais une majorité de ces personnes ne travaillent pas pour d'autres raisons. Comme indiqué dans la partie en haut à gauche du graphique 3.2, parmi les 20 à 59 ans, les personnes qui étudient, sont à la retraite ou n'exercent pas un emploi pour des raisons personnelles ou familiales sont beaucoup plus nombreuses que les chômeurs. Cependant, les conditions du marché du travail influent sur ces situations, comme le montre la relation négative entre le chômage régional et les taux d'activité dans la partie droite du graphique 3.2. Il s'agit là d'une bonne nouvelle pour les décideurs car l'existence d'un chômage « occulte » assez important est ainsi confirmée.

Graphique 3.2. **Autres aspects des réserves de main-d'œuvre de la République tchèque**



Note : Les groupes de personnes non pourvues d'un emploi ont été constitués sur la base des réponses données par les personnes interrogées à la question de savoir pourquoi elles n'exercent pas un emploi rémunéré.

Les taux de chômage et d'activité concernent chacune des huit régions NUTS2 :

Pra	Praha	Sev	Severovýchod
StC	Střední Čechy	Jiv	Jihovýchod
Jiz	Jihozápad	StM	Střední Morava
Sez	Severozápad	Mor	Moravskoslezsko

Source : Office statistique tchèque (2007), *Enquête sur la population active*, troisième trimestre 2007.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315312804228>

Progrès dans l'amélioration des conditions générales du marché du travail

Pour augmenter les taux d'emploi, plusieurs options sont envisageables. Diminuer les impôts et les cotisations sociales pesant sur le travail en est une. Suivant la situation des ménages, le coin fiscal en République tchèque est généralement bien inférieur au niveau le plus élevé enregistré dans la zone OCDE, mais supérieur à la moyenne. Par exemple, des calculs de l'OCDE montrent que, en 2007, le coin fiscal moyen pour 8 types de ménage était de 50 % en République tchèque contre plus de 60 % dans certains pays et une moyenne de 46 % pour la zone OCDE². Les mesures fiscales examinées dans le chapitre 2 vont à peu près dans la bonne direction, car elles allègent la fiscalité sur le travail en augmentant l'imposition indirecte. D'autres progrès dans ce sens devraient être recherchés. Comme le suggère le chapitre 2, un nouveau rétrécissement de l'écart entre le taux réduit et le taux normal de la taxe à la valeur ajoutée pourrait être un moyen de financer des réductions du coin fiscal.

En outre, une amélioration générale du marché du travail par le biais de réformes des indemnités de chômage et des aides sociales, ainsi que de la réglementation du marché du travail, est un moyen de répondre à la nécessité de renforcer les capacités d'utilisation de main-d'œuvre. S'agissant des aides sociales, les précédentes *Études* ont critiqué le système du « niveau de vie minimum » (ou « système d'assistance aux besoins élémentaires »), correspondant à un seuil de revenu garanti pour les ménages, maintenu au besoin par des paiements complémentaires. Le problème essentiel est que ce seuil peut décourager l'emploi dans certains cas. En janvier 2007, un deuxième seuil, moins généreux (*existenční minimum*, ou revenu minimum de subsistance), a été introduit pour pénaliser ceux qui ne coopèrent pas avec les bureaux de l'emploi³. Il est prévu d'élargir la portée des sanctions de ce type. Par exemple, on envisage de radier des registres de l'emploi ceux qui refusent des offres d'emploi ou des programmes de formation. La radiation du registre implique non seulement que les individus concernés ne seront plus admissibles au revenu minimum de subsistance mais qu'ils n'auront plus accès à plusieurs prestations en nature. En outre, il est prévu que les bureaux de l'emploi prennent davantage de mesures concrètes pour favoriser le retour sur le marché du travail. En particulier, un des objectifs est d'offrir à ceux qui sont encore sans emploi après que leurs indemnités de chômage viennent à expiration des cours de formation ou des emplois dans le secteur public. Bien que la possibilité d'utiliser plus largement à titre de sanction le dispositif de réduction des prestations soit souhaitable, la création d'une sous-classe de bénéficiaires démotivés devrait être évitée. Les bénéficiaires sanctionnés devraient pouvoir encore être aidés dans le cadre de la politique de remise au travail. Par exemple, même si certains d'entre eux perdent leurs droits à prestations, ils devraient encore pouvoir faire l'objet de mesures ciblées d'activation.

Par ailleurs, il est prévu de concentrer davantage les prestations de chômage en début de période grâce à un raccourcissement d'un mois à cinq mois de sa durée maximale et à la modification du calendrier des versements. Dans le cadre du système actuel, l'indemnité se chiffre à 50 % des gains précédents les trois premiers mois et à 45 % les trois mois suivants. Il est envisagé un versement de 65 % des gains antérieurs les deux premiers mois, de 50 % le troisième et le quatrième mois et de 45 % le cinquième mois. Le montant de l'indemnité restera plafonné. Les modifications apportées au régime d'assurance maladie examinées dans le chapitre 2 devraient aussi contribuer à une plus grande efficacité de l'utilisation de main-d'œuvre en réduisant le nombre de jours de congé maladie.

Pour ce qui est de la réglementation du marché du travail, le nouveau code du travail élaboré par le gouvernement précédent est en vigueur depuis janvier 2007. Le principal partenaire de la coalition a toujours critiqué cette législation et plusieurs modifications mineures dans le sens d'une libéralisation y ont été apportées à l'automne 2007. Il s'agit notamment d'introduire une plus grande souplesse dans l'organisation du travail le week-end et du travail en équipes et dans le système de versement de primes aux travailleurs concernés. En outre, les employeurs ont une plus grande latitude pour modifier la durée du travail sans consulter les salariés, alors que les restrictions du nombre d'heures supplémentaires pour les cadres juniors ont été supprimées⁴.

L'assouplissement du code du travail est une évolution bienvenue, même si une plus grande déréglementation devrait être envisagée. Une réforme de grande ampleur est à l'étude, mais on ne dispose pas encore de précisions à cet égard. Il faudrait au moins que la période de préavis et les indemnités de licenciement soient liées au nombre d'années d'ancienneté. Actuellement, la période de préavis est toujours de deux mois et les

indemnités de licenciement de trois mois, quelle que soit la durée pendant laquelle la personne concernée a exercé l'emploi. Par rapport aux autres pays, ce dispositif est peu favorable pour les salariés en poste depuis longtemps mais relativement généreux pour ceux qui sont employés depuis peu. De fait, ce sont ces aspects de la réglementation du travail qui contribuent au niveau élevé de l'indicateur de la législation de la protection de l'emploi de l'OCDE pour la République tchèque par rapport aux autres pays. Les travailleurs nouvellement embauchés ne devraient avoir droit à ces avantages qu'au fur et à mesure que leur ancienneté augmente.

La forte régionalisation du chômage en République tchèque donne à penser que des obstacles existent sans doute à la mobilité du travail, question qui a souvent été examinée dans les *Études* précédentes. La propriété du logement est très courante et constitue un des facteurs freinant la mobilité de la main-d'œuvre. Un grand nombre d'appartements ont été transférés à leurs occupants à des prix favorables dans le cadre de la transition économique. En outre, la propriété des logements est encouragée par des subventions et un traitement fiscal généreux. Ainsi, la recommandation visant à réduire ces aides, qui a été formulée dans le chapitre 2, contribuerait aussi à l'amélioration de la situation du point de vue de la mobilité du travail. Le développement des marchés locatifs est freiné, non seulement par les fortes incitations à l'accession à la propriété mais également par la réglementation des loyers. Un programme de nets relèvements des plafonds applicables aux loyers est en cours et devrait être achevé d'ici à 2010. L'objectif est de fixer les loyers réglementés à un niveau à peu près équivalent à 5 % de la valeur du bien. Cette mesure sera sans doute utile, mais il faudrait envisager une libéralisation totale du marché locatif.

Encourager les emplois atypiques

L'augmentation de l'utilisation de main-d'œuvre implique vraisemblablement la création de davantage d'emplois « atypiques », comme le travail à temps partiel, le travail temporaire et le télétravail, car les réserves restantes de main-d'œuvre concernent généralement des groupes ayant des priorités qui peuvent rendre difficile le travail à plein-temps sur l'ensemble de l'année. Les dispositifs de travail atypique sont relativement peu courants jusqu'ici. Par exemple, moins de 5 % des salariés travaillent à temps partiel en République tchèque, contre plus de 15 % dans nombre de pays de l'OCDE. Cela est dû en partie aux conditions économiques. Les niveaux de revenu en République tchèque signifient que moins de ménages sont prêts à envisager l'emploi à temps partiel par rapport aux pays où les gains réels sont plus élevés. Par ailleurs, du côté de la demande, la part relativement faible des emplois du secteur des services limite probablement le marché du travail à temps partiel.

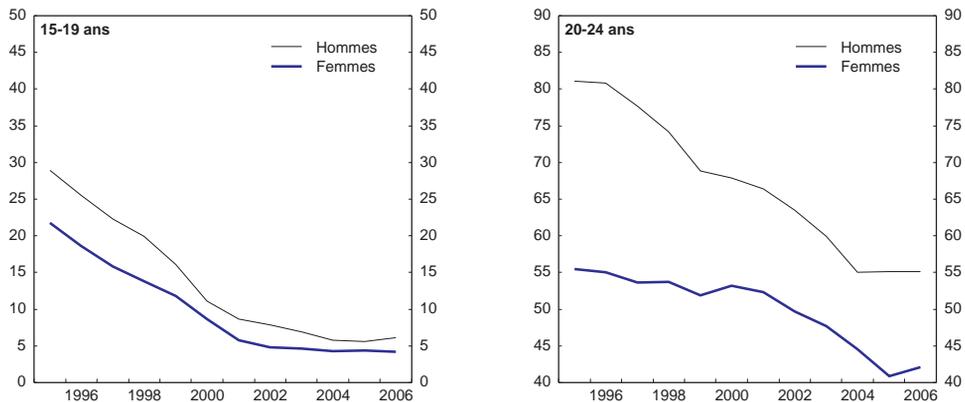
De plus, certaines politiques freinent le travail atypique. En particulier, la cotisation maladie minimale est identique à celle versée pour un emploi à plein-temps rémunéré au salaire minimum. Malgré des dérogations pour les étudiants, les parents (dans certaines circonstances) et les personnes travaillant au-delà de l'âge légal de la retraite, cette règle dissuade fortement la création d'emplois à temps partiel dans le reste du marché du travail, en particulier pour les emplois où les taux de rémunération horaire sont faibles. Il est prévu de subventionner directement le travail à temps partiel par une réduction forfaitaire des cotisations sociales à verser par les employeurs qui embauchent des chômeurs acceptant des emplois représentant moins de 75 % de la durée du travail type. Cette mesure va dans le bon sens, mais, plutôt que des aides directes, il faudrait accorder la priorité à la suppression de la cotisation sociale minimale et des nombreux autres

obstacles au travail à temps partiel. Une telle réforme peut comporter des aspects complexes. En particulier, les cotisations minimales sont souvent en place pour remédier à la sous-déclaration des gains et à la fraude fiscale, de sorte que leur suppression pourrait devoir s'accompagner de mesures visant à faire face à ces problèmes d'autres manières.

Cohortes de jeunes : encourager un bon équilibre entre travail et études

Comme dans d'autres pays de l'OCDE, les taux de chômage parmi les jeunes ont eu tendance à baisser, bien que probablement moins qu'indiqué dans le graphique 3.3 en raison de la sous-déclaration du travail des étudiants (voir discussion précédente). De manière générale, il s'agit bien entendu d'une évolution positive car elle reflète un allongement des périodes consacrées à des études à plein-temps, qui en principe devraient permettre l'acquisition de compétences utiles au marché du travail et une amélioration du potentiel de croissance. Cependant, la progression du temps passé dans le système d'enseignement souligne la nécessité d'assurer les formes d'apprentissage appropriées et à un rythme adéquat dans les établissements scolaires et les universités.

Graphique 3.3. Taux d'emploi des cohortes de jeunes, %



Note : Le taux d'emploi correspond au nombre de salariés en pourcentage de la population du même âge et du même sexe.

Source : OCDE (2007), *Perspectives de l'emploi*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315325833406>

La demande a augmenté rapidement dans l'enseignement tertiaire, car de plus en plus de jeunes quittant l'école souhaitent poursuivre leurs études avant d'entrer sur le marché du travail. Cela a entraîné des problèmes pour les établissements du secteur tertiaire, notamment les universités, qui privilégient traditionnellement les cours de longue durée à forte connotation académique. Ils se sont cependant adaptés à la situation, par exemple en offrant la possibilité de préparer sur trois ans de nouveaux diplômés à vocation professionnelle. Cependant, des réformes plus poussées sont nécessaires. Comme recommandé dans une analyse approfondie du système d'enseignement, présentée dans l'Étude 2006, des droits de scolarité devraient être introduits dans l'enseignement supérieur. Une telle mesure contribuerait à rendre ce secteur moins tributaire de l'offre en améliorant les signaux du marché entre étudiants, prestataires de services et marché du travail. Afin de ne pas décourager les étudiants, en particulier ceux venant de familles modestes, l'introduction de droits de scolarité devrait s'accompagner de la mise en place d'un système de prêts aux étudiants garantis par le secteur public, avec des remboursements assujettis aux gains après l'obtention du diplôme.

Bien que l'enseignement secondaire tchèque ait une bonne réputation, il est fondé sur une approche élitiste qui n'est pas adaptée à préparer un plus fort pourcentage des étudiants à suivre des études secondaires. Les recommandations faites à cet égard dans l'Étude 2006 sont toujours valables. En particulier, les étudiants devraient faire l'objet d'une orientation moins rigoureuse et un accès plus large devrait être donné aux cours qui offrent des passerelles vers l'enseignement supérieur. La nécessité de davantage d'études comparatives entre les écoles et les étudiants recommandée dans l'Étude est aussi toujours valable.

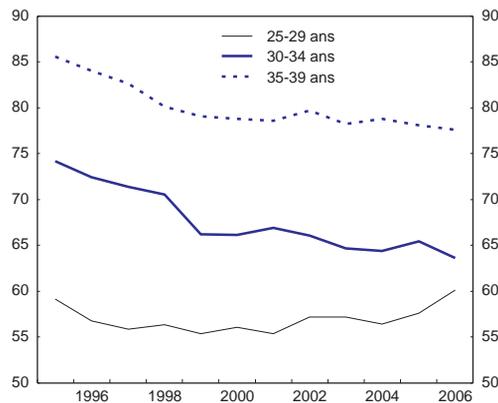
L'actuel gouvernement semble être plus favorable à des réformes de ce type, bien qu'il soit difficile d'évaluer encore les progrès concrets qui pourront être faits. De fait, dans la déclaration qu'il a prononcée au début de son mandat, le gouvernement a expressément écarté la possibilité d'introduire des droits de scolarité afin de satisfaire les vues des partenaires plus jeunes de la coalition. Néanmoins, il est prévu de soumettre d'ici au milieu de 2009 des propositions qui devraient préparer le terrain à l'introduction de ces droits. Dans l'enseignement secondaire, certaines des faiblesses seront en principe résolues par une réforme des programmes et des méthodes d'enseignement, qui visent un enseignement moins anticonformiste et une plus grande priorité à l'acquisition des compétences clés. Ce programme, qui est en place depuis 2004, est aujourd'hui largement opérationnel et la question principale qui se pose est celle de savoir si les enseignants réagiront comme voulu au nouveau système. Malheureusement, la mise en place d'examens nationaux communs de fin de scolarité, qui permettrait une comparabilité souhaitable entre les examens et les résultats, a été différée. Selon les autorités, c'est parce que les programmes restent trop différents les uns des autres. Il est prévu d'introduire d'autres mesures dans l'enseignement secondaire, mais elles sont encore pour la plupart à l'état de projet. En particulier, l'examen d'État final serait subdivisé en deux niveaux.

Le ministère de l'Éducation prévoit de soumettre un projet de loi qui permettra de subventionner activement les emplois étudiants. L'objectif est de mettre en place une forme spéciale de contrat de travail de courte durée en vertu duquel les cotisations sociales et maladie seraient soit réduites, soit éliminées. Compte tenu des autres mesures examinées pour soutenir le travail à temps partiel (voir plus haut), une mesure aussi ciblée pourrait ne pas se révéler nécessaire.

Femmes d'âge très actif : assurer les bonnes incitations pour concilier travail et famille

La politique familiale tchèque encourage les mères à s'occuper à plein-temps de leurs enfants et ne pas travailler tant que ceux-ci ne sont pas suffisamment âgés pour aller au jardin d'enfants, grâce à un congé parental de longue durée associé à des prestations en espèces et à des aides très limitées aux structures d'accueil des jeunes enfants. Ainsi, les femmes passent généralement plusieurs années en dehors de la population active lorsqu'elles ont des enfants (les hommes ne prennent un congé parental que dans un très petit pourcentage des ménages). Cette situation explique les taux d'emploi relativement faibles des femmes de 25-39 ans et contribue à l'écart salarial entre les sexes. Les taux d'emploi des 25-29 ans se sont redressés ces dernières années et ceux des 30-39 ans ont continué de baisser (graphique 3.4), ce qui tient sans doute à l'augmentation de l'âge moyen auquel les femmes commencent à fonder une famille.

Graphique 3.4. Taux d'emploi des femmes d'âge très actif, %



Note : Le taux d'emploi correspond au nombre de salariés en pourcentage de la population du même âge et du même sexe.

Source : OCDE (2007), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315334187886>

Des progrès vers une plus grande souplesse du congé parental et des aides financières

Le système de congé parental et de prestations en espèces prévoit une aide pendant les cinq premières années après la naissance d'un enfant et une aide à long terme qui peut perdurer jusqu'à la vingt-cinquième année environ :

- Pour les femmes qui travaillent, le congé de maternité commence généralement un mois et demi avant la naissance et sa durée maximum est généralement de 28 semaines (tableau 3.1). Durant cette période, l'aide financière versée comprend une prestation d'assurance liée aux gains (allocation de maternité) et une prime de naissance exceptionnelle universelle. Après quoi, la mère ou le père peut utiliser le congé parental pour ne pas travailler jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans. Ce dispositif est complété par une indemnité parentale monétaire qui est versée jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de quatre ans. Les femmes qui ne travaillent pas reçoivent aussi la prime de naissance et sont admissibles à l'indemnité parentale à compter de la date de naissance de leur enfant. Il importe de noter que l'indemnité peut être perçue alors que le bénéficiaire travaille, mais l'accès aux services collectifs de garde d'enfants est limité. En particulier, pour les enfants de moins de trois ans, ces services ne peuvent pas être utilisés plus de 5 jours par mois (tableau 3.1).
- La plupart des familles bénéficient d'une aide financière à long terme. Il existe un crédit d'impôt familial sur le revenu du travail. En outre, les systèmes de niveau de vie minimum et de minimum de subsistance prévoient un seuil au-dessous duquel le revenu familial ne peut descendre. Par ailleurs, les familles reçoivent deux types d'allocations pour enfants à charge et une allocation logement, même si leur revenu est supérieur au niveau de vie minimum.

De fortes augmentations des prestations ont été adoptées au cours de la période qui a précédé les élections de 2006. Ces mesures étaient motivées par des objectifs politiques et ne s'inscrivaient pas dans le cadre d'une réforme systématique. Depuis janvier 2007, l'indemnité parentale et l'allocation pour enfants à charge ont presque doublé (voir ci-après) et la prime de naissance a sensiblement augmenté. Un nouveau système d'allocations de logement est aussi entré en vigueur en 2007. Dans ce système, le coût du logement n'est plus pris en compte dans le calcul du niveau de vie minimum. Les

Tableau 3.1. **Congé parental et aide financière aux familles**

Dispositif	Aspects principaux	Montant des prestations en 2008(montant mensuel sauf indications contraires)
Prime de naissance (<i>Porodné</i>)	Paiement exceptionnel à la naissance de chaque enfant.	13 000 CZK, montant réduit par rapport à 2007 et non lié désormais au niveau de vie minimum.
Congé et allocation de maternité (<i>Materská dovolená a peněžité pomoc v mateřství</i>)	Le congé maternité est de 28 semaines (37 en cas de grossesses multiples) et est couvert par une prestation d'assurance. Un minimum de 14 semaines doit être pris.	L'allocation représente 69 % des gains antérieurs mais avec un plafond de 14 849 CZK.
Congé parental et indemnité parentale (<i>Rodičovský příspěvek</i>)	Les salariés ont droit à un congé parental de trois ans. L'indemnité parentale peut être versée pour une période allant jusqu'à quatre ans. En 2007, l'indemnité a été sensiblement accrue et en 2008 un nouveau système à trois vitesses a été introduit. Les versements sont diminués du montant du congé maternité ou maladie reçu (cela signifie qu'une mère assurée ne recevra en général pas l'indemnité lorsqu'elle est en congé maternité).	Pour l'indemnité parentale, il existe trois options de versement : 11 400 CZK (deux ans) ; 7 600 CZK (trois ans) ; pour l'option sur quatre ans, l'indemnité est de 7 600 CZK jusqu'à ce que l'enfant ait 21 mois et de 3 800 CZK par la suite. L'option sur deux ans est décidée à la fin du congé de maternité et dépend des gains antérieurs. L'option sur quatre est prise lorsque l'enfant a 21 mois. L'indexation n'est plus liée au niveau de vie minimum
Allocations pour enfants à charge (<i>Příspěvek na dítě</i>)	Allocation par enfant (jusqu'à l'âge de 26 ans) versée aux ménages ayant un revenu représentant jusqu'à 2.4 fois le niveau de vie minimum. Le barème des prestations a été modifié en 2007 et 2008.	De 500 à 700 CZK en fonction de l'âge de l'enfant. L'indexation n'est plus liée au niveau de vie minimum.
Cotisation sociale (<i>Sociální příspěvek</i>)	Représente en fait une deuxième allocation pour enfants à charge. Les familles y ont droit si leur revenu est inférieur à deux fois le niveau de vie minimum mais, dans ce cas, sont comptabilisées dans le calcul du revenu l'allocation pour enfants à charge et l'indemnité parentale. Évaluée sur une base trimestrielle.	La prestation dépend du revenu de la famille et de l'âge de l'enfant. Elle va de 50 CZK pour un enfant de moins de six ans dans une famille au revenu proche du niveau de vie minimum à 1 228 CZK pour un enfant âgé de 15 à 26 ans dans une famille au niveau de vie minimum. Cette prestation reste liée au niveau de vie minimum.
Paiements supplémentaires d'aide sociale (niveau de vie minimum et minimum de subsistance ou <i>Životní a existenční minimum</i>)	Les paiements complémentaires sont fondés sur un calcul du « niveau de vie minimum » et du minimum de subsistance. Le coût du logement n'est pas comptabilisé dans le calcul du revenu pour le versement de ces paiements supplémentaires.	Le niveau de vie minimum est calculé en ajoutant des valeurs pour chaque membre de la famille. Ces valeurs vont de 1 600 CZK pour les enfants de moins de six ans à 2 880 CZK pour le premier adulte. Par exemple, le niveau de vie minimum pour un ménage de deux parents avec deux enfants de moins de six ans est de 8 680CZK par mois.
Allocations logement (<i>Příspěvek na bydlení</i>)	Paiement couvrant l'écart entre les estimations du coût du logement et 30 % du revenu des ménages (35 % à Prague). Les estimations de coûts sont fixées par décret gouvernemental sur avis du ministère du Travail et des Affaires sociales.	Pour les propriétaires de logements, les estimations du coût du logement vont de 2 653 CZK pour un ménage d'une personne à 7 385CZK pour une famille de quatre personnes. Il existe des tarifs communs dans tout le pays. L'indexation n'est plus liée au niveau de vie minimum.
Déduction fiscale pour enfants (<i>Sleva na dani na dítě</i>)	Réduction par enfant de l'impôt à acquitter pour chaque ménage.	10 440 CZK pour chaque enfant – montant accru à compter de 2007 dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
<i>Pour mémoire</i>		Salaire minimum en 2008 : 8 000 CZK. Salaire moyen en 2008 (estimation) : 23 000 CZK.

simulations de Galuščák et Pavel (2007) montrent que l'augmentation de l'indemnité parentale a sensiblement dopé les revenus. L'effet combiné des autres changements introduits en 2007 varie suivant le type de ménage. Cependant, l'analyse ne met pas en

évidence une plus grande générosité des allocations de logement. Certaines de ces mesures sont aujourd'hui inversées. La prime de naissance a été réduite à compter de 2008 et la plupart des prestations familiales sont maintenant découplées du niveau de vie minimum (tableau 3.1 et chapitre 2), ce qui devrait se traduire par une érosion de leur niveau en valeur réelle au fil du temps.

En outre, un système d'indemnité parentale à « trois vitesses » a été introduit cette année. En 2007, la prestation a doublé pour atteindre 7 582 CZK par mois. Depuis janvier de cette année, les parents peuvent choisir entre le versement des prestations sur deux, trois ou quatre années. Dans le cas d'un versement sur deux ou trois années, les indemnités mensuelles sont respectivement de 11 400 CZK et de 7 600 CZK, alors que sur quatre ans l'indemnité est de 7 600 CZK jusqu'à ce que l'enfant ait 21 mois, puis de 3 800 CZK. Seuls ceux dont les gains antérieurs représentaient plus de deux fois le salaire minimum peuvent choisir l'option sur deux ans. Il est difficile de prévoir la réaction des parents à ce dispositif. Comme la prestation peut être perçue en période d'activité, les options ne correspondent pas nécessairement aux choix en matière de congé. En outre, la valeur totale de la prestation ne varie pas beaucoup entre les trois options⁵. Mais certains peuvent par exemple choisir l'option sur deux ans parce que cela leur permettra d'avoir un accès gratuit aux services de garde lorsque leur enfant aura deux ans.

D'autres modifications ont été apportées au régime de congé et d'aide financière. Désormais, le congé de maternité est le même pour les parents mariés et célibataires. De plus, on prévoit d'introduire un congé paternité d'une semaine, assorti d'une prestation liée aux gains. Par ailleurs, le projet de loi sur le régime maladie qui a été reporté (chapitre 2) instaure une option permettant aux pères de reprendre la suite du congé maternité lorsque le nourrisson est âgé de sept semaines. Dans ce cas, l'allocation de maternité serait basée sur le salaire du père.

Les structures publiques d'accueil des jeunes enfants restent rares

L'offre de services publics d'accueil des enfants avant la maternelle s'est tellement contractée que cette formule n'est pratiquement plus une option pour la plupart des parents, car ils n'ont pas de telles structures à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail. On compte moins de 50 centres publics se consacrant à la garde des enfants de moins de trois ans, contre plus de 1 000 au début des années 90. Certains jardins d'enfants offrent des places pour les enfants de moins de trois ans, mais seulement 6 % environ des enfants de ce groupe d'âge sont inscrits dans l'une des structures publiques d'accueil.

La réduction spectaculaire des services s'explique en partie par les évolutions démographiques mais aussi par les politiques mises en œuvre qui ont limité la demande et l'offre. Du côté de l'offre, les structures publiques d'accueil des enfants avant l'âge de la maternelle relèvent légalement des municipalités. Cependant, l'administration centrale ne fournit aucun financement supplémentaire et n'établit pas non plus d'obligations de service (en dehors de celles concernant la santé et la sécurité). Dans ces conditions, les municipalités ont toute latitude pour déterminer le niveau des services et le montant des redevances d'utilisation. En théorie, le processus démocratique local devrait assurer un niveau adéquat de services mais, dans la pratique, l'absence de soutien de l'administration centrale implique vraisemblablement que les services fournis par les communes ne permettent pas de couvrir les besoins⁶.

Les politiques mises en œuvre du côté de la demande ont aussi contribué à la diminution du nombre de structures d'accueil des jeunes enfants. Ainsi qu'on l'a indiqué, les parents recevant l'indemnité parentale n'ont qu'un accès restreint aux structures collectives de garde d'enfants. En conséquence, le seul moyen, en théorie, pour les parents d'utiliser les services publics de garde d'enfants et de retourner au travail est de renoncer à l'indemnité parentale. Cela accroît de façon sensible le prix implicite des structures d'accueil des enfants. Dans ces conditions, la plupart des parents acceptent l'indemnité parentale et prennent un congé, ou s'arrangent pour faire garder leurs enfants par de la famille ou des amis⁷.

Le réseau de maternelles a été soumis à des tensions récemment, ce qui complique davantage la vie des parents qui essaient de concilier travail et famille. En théorie, les jardins d'enfants accueillent les enfants de trois à six ans. Mais ils manquent de place, à cause d'un mini baby-boom. Par exemple, au cours de l'année scolaire 2006-07, il semblerait qu'une grande partie des demandes pour les enfants de trois à quatre ans aient été rejetées – la loi oblige les jardins d'enfants à offrir des places aux enfants de cinq ans. En conséquence, une lacune importante peut intervenir dans l'aide apportée aux familles durant la période pendant laquelle les parents ne reçoivent plus d'indemnité mais n'ont pas non plus une place garantie dans un établissement scolaire.

Le ministère du Travail et des Affaires sociales étudie une nouvelle stratégie en matière d'aide aux familles. Elle comprend une mesure novatrice de garde collective d'enfants à domicile. Dans ce système, des parents dûment enregistrés pourront offrir des services à leur domicile pour quatre enfants au maximum (les leurs inclus). Parallèlement, il est prévu de supprimer les réglementations sanitaires et sécuritaires inutiles applicables aux structures d'accueil des enfants.

Une réforme radicale doit être envisagée

Si les diverses mesures prises récemment et les mesures envisagées sont les bienvenues, elles ne contribuent pas suffisamment à aider les parents qui souhaitent concilier travail et famille. Le principal problème est la priorité accordée à la période de trois années de garde à plein-temps des enfants par les parents. D'après le dernier rapport de l'OCDE intitulé *Bébés et employeurs* (OCDE, 2007a), la durée optimale de ce congé se situe, dans la perspective essentiellement du marché du travail, entre quatre et six mois. Du point de vue de l'épanouissement des enfants, le rapport met en exergue des données très convaincantes selon lesquelles de longues périodes d'inactivité sont préjudiciables aux carrières des parents et au revenu familial et peuvent ainsi se révéler néfastes. Le rapport examine aussi les nombreuses études consacrées à l'impact de différents types de garde sur le développement de l'enfant. Il conclut que le développement pâtit de l'absence d'une prise en charge individualisée à plein-temps pendant les six à douze premiers mois. Pour les enfants plus âgés mais qui n'ont pas encore deux ans, le rapport ne relève pas d'avis consensuel sur les mérites relatifs de la garde individuelle et de la garde institutionnalisée. Pour les enfants à partir de 2-3 ans, il donne à penser que le développement cognitif est favorisé par une prise en charge formelle de bonne qualité et des interactions avec d'autres enfants.

Au total, même si l'on tient compte des impératifs de développement de l'enfant, le régime de congé de trois ans est trop long. Il faudrait prévoir un congé de maternité et un congé parental d'une durée combinée de deux ans. Une réduction du congé parental semble pour l'heure peu probable car le gouvernement tchèque actuel estime que ce

régime reflète les préférences sociétales pour la garde en milieu familial. On pense que ces préférences s'expliquent en partie par le bilan négatif de la garde collective avant 1989. De plus, les autorités mettent l'accent sur les recherches qui se prononcent en faveur du mode de garde individuel.

Pour réduire le congé parental et tirer parti des avantages que représente pour le développement cognitif la prise en charge formelle des enfants, des efforts beaucoup plus soutenus doivent être faits pour encourager les services de garde d'enfants. Les projets de réforme mentionnés plus haut sont prometteurs, mais d'autres pistes devraient être explorées :

- Pour la prise en charge avant la maternelle, il faudrait envisager de développer les services par les voies existantes, c'est-à-dire inciter davantage les municipalités à offrir des structures d'accueil des enfants. Autrement, l'indemnité parentale pourrait être remplacée, partiellement ou totalement, par des coupons pouvant être dépensés dans des centres publics et privés de garde d'enfants.
- S'il n'est pas remédié rapidement à la pénurie actuelle de places, une aide supplémentaire pour les jardins d'enfants devrait être envisagée.
- Si les pères sont en mesure de participer à la garde des enfants cela permettra aux mères de renforcer leurs liens avec le marché du travail. À cet égard, les mesures prévoyant d'offrir aux pères davantage de possibilités de prendre un congé pour garde d'enfants s'avèrent prometteuses et devraient être développées.

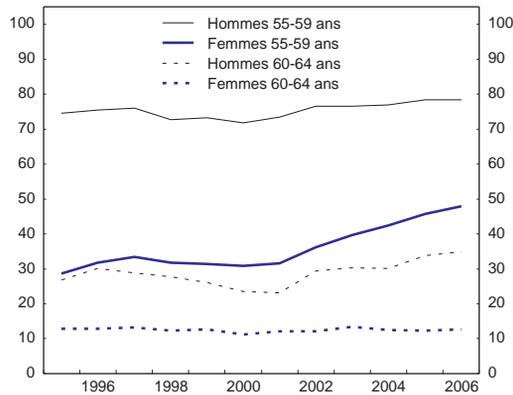
Il faut procéder à un réexamen d'ensemble du régime de prélèvements et de prestations applicable aux familles afin d'accroître les incitations à exercer un emploi. Les mesures visant à supprimer les distorsions créées par les hausses des prestations de 2007 sont les bienvenues. Néanmoins, il faudrait faire davantage. En particulier, malgré le nouveau système à trois vitesses, l'indemnité parentale est trop généreuse. En outre, la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ne résout pas le problème du taux d'imposition marginal effectif généralement très élevé des ménages à faible revenu, une fois prises en compte les prestations en espèces. Ce problème est dû principalement au calendrier de retrait des allocations logement et des indemnités pour enfants à charge et a été aggravé par les hausses des prestations de 2007. Les simulations récentes du FMI donnent à penser que ces augmentations de l'aide sociale, tout en diminuant le taux d'imposition moyen (avec un ajustement pour les transferts), ont fait grimper le taux marginal au-dessus de 70 % pour les ménages à faible revenu (FMI, 2008). En outre, la nouvelle allocation logement devrait être évaluée. Il semble que l'estimation des hausses des coûts des logements par le ministère du Travail et des Affaires sociales soit ouverte à interprétation, de sorte qu'une utilisation abusive du système n'est pas à exclure. Des modalités permettant un calcul précis des coûts du logement devraient être envisagées.

Cohortes de seniors : nécessité d'accélérer la réforme des retraites

C'est parmi les seniors que la réserve de main-d'œuvre est presque certainement la plus importante. Les taux d'emploi dans ce groupe sont restés stationnaires, voire ont diminué légèrement, jusqu'au début des années 2000. Ils se sont depuis accrus pour les femmes de 55-59 ans et pour les hommes de 60-64 ans, alors que le taux pour les femmes de 60-64 ans est resté stationnaire (graphique 3.5). Ce sont des facteurs du côté de la demande qui ont influé sur ces tendances, notamment le ralentissement macroéconomique de la fin des années 90, qui a pesé sur les taux d'emploi dans l'ensemble

du marché du travail. L'action des pouvoirs publics joue également un rôle ; les changements de paramètres du régime de pensions vieillesse et les réformes des dispositifs de préretraite augmentent l'âge effectif de départ à la retraite.

Graphique 3.5. **Taux d'emploi des seniors, %**



Note : Le taux d'emploi correspond au nombre de personnes pourvues de l'emploi en pourcentage de la population du même âge et du même sexe.

Source : OCDE (2007), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315366636402>

La pension vieillesse a une influence clé sur les taux d'emploi des seniors. Malgré un relèvement continu, l'âge légal de départ à la retraite est faible par rapport à un grand nombre de pays de l'OCDE ; il est actuellement d'un peu moins de 62 % pour les hommes et se situe entre 56 et 60 ans pour les femmes. La législation actuelle ne portera l'âge de départ à la retraite qu'à 63 ans pour les hommes et entre 59 et 63 ans pour les femmes. Le chapitre 2 souligne la nécessité de nouveaux relèvements afin de réduire la charge que le régime de retraite représente pour le budget. Cependant, il est clair que de nouveaux relèvements de l'âge de la retraite sont aussi indispensables pour augmenter les taux d'emploi parmi les seniors.

Le rôle des pensions vieillesse dans les décisions de retraite

Du fait des possibilités de départ en retraite anticipée, l'âge effectif de départ à la retraite est généralement bien inférieur à l'âge légal. Des changements souhaitables sont intervenus ces dernières années :

- Suite à l'annulation de divers dispositifs et options, il n'y a plus désormais qu'une seule possibilité de départ en préretraite, qui permet aux travailleurs de partir en retraite trois ans à l'avance avec une réduction permanente de la pension versée (tableau 3.1). Précédemment, par exemple, le système ne supposait qu'une réduction temporaire de la pension. En outre, au début des années 2000, le montant des pensions versées a été encore réduit. La nouvelle formule est proche de la neutralité actuarielle : elle est fondée sur des tables de vie unisexes et le montant total de la pension versée est diminué de la valeur des cotisations de retraite perdues en prenant une retraite anticipée.
- Les possibilités de repousser le départ à la retraite au-delà de l'âge légal ont été élargies. Il est désormais possible de différer sa retraite avec une augmentation correspondante de la pension versée par la suite (tableau 3.2). Depuis 2004, les personnes ayant dépassé l'âge légal de la retraite peuvent simultanément exercer un emploi et toucher leur

pension (sans limite de gains), ce qui constitue une autre option pour ceux souhaitant continuer de travailler. Cette mesure a sans doute incité davantage de personnes à travailler au-delà de l'âge légal et pourrait expliquer la hausse du taux d'emploi des hommes de 60 à 64 ans en 2004 (graphique 3.5).

Tableau 3.2. **Options de préretraite et de retraite différée dans le système de pension vieillesse**

	Caractéristiques
Options de préretraite	
Réduction permanente de la pension	Ce système permet de partir à la retraite trois ans avant l'âge légal, lorsque la personne a cotisé pendant au moins 25 ans. Avant la réforme du début des années 2000, la base de calcul de la pension était réduite de 0.6 % pour chaque période de trois mois à courir jusqu'à l'âge légal de la retraite. Depuis la réforme, la réduction est de 0.9 %. Les réformes proposées en 2008 portent cette décote à 1.5 % la première année si le départ en retraite intervient trois ans avant l'âge légal. Il n'est pas possible de travailler et de recevoir simultanément des indemnités de préretraite.
Options de retraite différée et problèmes connexes	
Retraite différée	La base de calcul est accrue de 1.5 % pour chaque période de trois mois travaillée au-delà de l'âge légal de départ à la retraite.
Conditions spéciales applicables au travail après l'âge de la retraite	Depuis 2004, il est possible de travailler et de percevoir une pension vieillesse, sans limitation des gains. Les contrats d'emploi ne peuvent dépasser une année (mais peuvent être renouvelés). Il est prévu de supprimer cette condition. Le paiement de l'assurance maladie est limité à 81 jours par an maximum. Les intéressés cotisent au régime de retraite mais ces cotisations ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension versée.

Ces mesures sont utiles mais davantage pourrait être fait. Un nouvel ajustement des règles pour les personnes travaillant au-delà de l'âge minimum de la retraite devrait être envisagé, en particulier pour ce qui est du traitement des cotisations de retraite. Ceux qui travaillent tout en recevant une pension de retraite continuent de verser des cotisations qui ne sont pas prises en compte dans le calcul des pensions versées ; c'est-à-dire que ces cotisations n'ont aucun « rendement » pour les individus concernés. La première phase de la réforme des retraites à l'étude au Parlement s'attaque à ce problème. Il est prévu que les individus pourront percevoir la moitié de leur pension et obtenir une majoration de la base de calcul de 1.5 % pour chaque période de travail de six mois, comme dans le cas d'une pension différée ; la majoration sera plus réduite si l'individu perçoit la pension complète tout en travaillant.

En outre, il faudrait envisager de faire passer le montant de la réduction des pensions versées en cas de préretraite au-dessus du seuil de neutralité. La neutralité actuarielle dans les options de préretraite est une approche intéressante qui est suivie, ou du moins recherchée, dans nombre de pays de l'OCDE. Néanmoins, elle a ses inconvénients. Premièrement, la neutralité est calculée sur la base de tables de vie unisexes. Compte tenu de l'important écart entre les sexes pour ce qui est de l'espérance de vie, les réductions sont de ce fait « neutres » soit pour les hommes, soit pour les femmes. Deuxièmement, lorsque les taux d'actualisation sont actuariellement neutres, les données internationales montrent que la plupart des ménages choisissent de prendre leur retraite le plus tôt

possible, l'hypothèse étant que leur taux d'actualisation personnel est plus élevé que la réduction de la pension. Compte tenu de ces problèmes, et si l'augmentation du taux d'emploi des seniors constitue une priorité, on pourrait envisager d'appliquer aux pensions des réductions supérieures au niveau de neutralité. Il est intéressant de noter que la première phase de la réforme des retraites prévoit effectivement une réduction accrue de la base de calcul (tableau 3.3). De fait, étant donné que la pension actuelle ressemble de près à une pension forfaitaire, il faudrait progressivement éliminer purement et simplement les possibilités de départ en préretraite.

Pensions d'invalidité

Comme dans plusieurs pays, la pension d'invalidité est utilisée comme un moyen de partir en préretraite, avec une couverture s'étendant au-delà de ce qui était prévu à l'origine et qui mérite donc d'être étudiée. Le problème en République tchèque n'est pas aussi grave que dans certains États membres. Néanmoins, une part non négligeable des 20-59 ans non pourvus d'un emploi perçoivent des pensions d'invalidité (graphique 3.3) et le relèvement actuel de l'âge de la retraite pourrait inciter davantage de personnes à tirer parti du régime d'invalidité.

On distingue actuellement deux formes d'invalidité, à savoir l'invalidité « totale » et l'invalidité « partielle » suivant la classification de la réduction de la capacité de travail de l'individu concerné (tableau 3.3). La pension d'invalidité totale est calculée de la même manière que la pension vieillesse mais le versement est généralement plus élevé. La principale caractéristique de la pension d'invalidité partielle est qu'elle n'entraîne pas de restriction du travail : le versement représente en moyenne 55 % de la pension d'invalidité totale⁸. Le système a déjà été quelque peu durci. Depuis 2007, la classification dans la catégorie de l'invalidité partielle ne permet plus à une personne de percevoir la pension vieillesse deux ans avant avec seulement une réduction temporaire de la pension versée (au lieu de la réduction permanente dans l'option type de retraite anticipée du régime de pension vieillesse).

D'autres changements opportuns des pensions d'invalidité sont prévus dans le cadre de la première phase de la réforme des pensions (voir chapitre 2). La principale proposition consiste à introduire une nouvelle pension d'invalidité partielle moins généreuse (tableau 3.1) et à modifier légèrement les plafonds déterminant l'admissibilité. La nouvelle pension s'appliquera à ceux ayant un taux d'incapacité de 35 à 52 % et couvrira une grande partie des bénéficiaires des pensions d'invalidité ; environ les trois quarts des invalides partiels actuels entrent dans cette catégorie. L'objectif de ces changements est de différencier les types d'invalidité et les paiements correspondants. Depuis le milieu des années 90, l'évaluation de la capacité de travail est fondée sur une appréciation de l'aptitude à réaliser un travail en général, pas seulement dans le métier précédent de la personne concernée. Dans cette optique, le processus d'évaluation a déjà intégré les bonnes pratiques. Les réglementations applicables au degré de réduction de la capacité de travail ont été actualisées pour tenir compte des évolutions des possibilités de traitement et des modifications de l'environnement de travail. Cependant, comme dans d'autres pays de l'OCDE, de plus amples travaux seront probablement requis pour éviter le paiement « passif » de prestations dans le cadre de programmes de réinsertion professionnelle, avant le versement de pensions d'invalidité ou de pensions vieillesse⁹.

Tableau 3.3. **Conditions actuelles et prévues d'admissibilité à des pensions d'invalidité**

	Système actuel	Système actuellement envisagé
Invalidité totale	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction d'au moins 66 % de la capacité de travail. ● Pour les personnes âgées de plus de 28 ans, il faut avoir cotisé au moins cinq ans à l'assurance pour être admis à recevoir une pension d'invalidité. Une période de cotisation moins longue s'applique aux demandeurs plus jeunes. ● Montant de la pension calculé de la même manière que celui de la pension vieillesse. ● Possibilité de travailler seulement à concurrence d'un tiers de la durée normale du travail à temps plein. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction d'au moins 70 % de la capacité de travail. ● Même conditions, mais il n'est pas possible de continuer à recevoir indéfiniment une pension d'invalidité après l'âge légal de départ à la retraite.
Invalidité partielle	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction d'au moins 33-65 % de la capacité de travail. ● Mêmes conditions de cotisation à l'assurance que pour la pension d'invalidité totale. ● Montant de la pension calculé de la même manière que celui de la pension vieillesse mais sur la base de paramètres moins généreux. ● Pas de restrictions à l'exercice d'un emploi rémunéré. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction d'au moins 50-69 % de la capacité de travail. ● Autrement, mêmes conditions que pour la pension d'invalidité partielle actuelle.
Projet de nouvelle pension d'invalidité partielle		<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction d'au moins 35-50 % de la capacité de travail. ● Pension versée inférieure à la pension d'invalidité partielle. ● Autrement, mêmes conditions que pour l'invalidité partielle.

Notes

1. Des taux d'emploi supérieurs pour les cohortes jeunes sont observés dans des pays comme l'Australie, le Danemark, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas.
2. Ces chiffres sont calculés à partir de la dernière édition de *Les impôts sur les salaires* (OCDE, 2008). Les calculs sont fondés sur des coïncidences fiscales tenant compte de l'impôt sur le revenu, des cotisations sociales salariales et patronales et d'un ajustement pour les prestations en espèces.
3. Le niveau de vie minimum pour une personne seule est actuellement de 3 126 CZK par mois, alors que le revenu minimum de subsistance équivalent est de 2 020 CZK, soit environ 65 % du premier.
4. Les corrections apportées au code du travail à l'automne 2007 prévoient aussi la suppression d'une règle empêchant les parents ayant des enfants de moins d'un an de faire des heures supplémentaires ainsi que de la mesure limitant la durée de travail des 16-18 ans à 30 heures par semaine (la limite générale de 40 heures par semaine en moyenne s'appliquera dorénavant).
5. Les mères qui n'ont pas droit à des prestations de maternité (par exemple parce qu'elles ne travaillaient pas précédemment) doivent opter pour l'indemnité parentale de quatre années. Dans ce cas, la valeur totale de la prestation est de 262 000 CZK. Pour les mères ayant droit à des prestations de maternité, la durée de versement de l'indemnité parentale est réduite de cinq mois dans chaque cas. La valeur totale des prestations est, respectivement, de 216 600 CZK, 235 600 CZK et 224 200 CZK pour les options de deux, trois et quatre années.
6. On ne dispose pas de données précises sur le montant des redevances d'utilisation appliquées par les municipalités. Cependant, Kuchařová et Svobodová (2006) signalent que les redevances vont de 2 000 CZK à 7 500 CZK par mois suivant les prestataires de services publics et privés et qu'il est probable que les municipalités se situent dans la fourchette inférieure.
7. De fait, après la forte augmentation de l'indemnité en 2007, le prix implicite des services publics de garde d'enfants a atteint un niveau important. Par exemple, si l'on prend l'indemnité parentale dans l'option sur trois ans (7 600 CZK par mois) et si l'on part de l'hypothèse que les redevances à verser pour les services publics de garde d'enfants sont de 2 000 CZK par mois, on a un prix implicite qui se situe à un niveau bien supérieur au salaire minimum (8 000 CZK par mois).
8. Le ministère du Travail et des Affaires sociales (2006) estime que la valeur moyenne des nouvelles pensions d'invalidité totale était en 2005 de 8 396 CZK par mois contre 4 809 CZK pour la pension d'invalidité partielle.
9. L'OCDE réalise actuellement une série d'études sur les politiques d'invalidité. La dernière en date couvrait l'Australie, l'Espagne, le Luxembourg et le Royaume-Uni (OCDE, 2007). Une étude couvrant

le Danemark, la Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas est prévue prochainement et un document de synthèse doit être présenté.

Bibliographie

- FMI (2008), « Czech Republic: Selected issues », *IMF Country Reports*, 08/40, FMI, Washington, DC.
- Galuščák, K. et J. Pavel (2007), *Unemployment and Inactivity Traps in the Czech Republic: Incentive Effects of Policies*, Banque nationale tchèque, Prague.
- Goglio, A. (2006), « Getting education right for long-term growth in the Czech Republic », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 497, OCDE, Paris.
- Hemmings, P. (2007), « Family policy in Hungary: how to improve the reconciliation between work and family? », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 566, OCDE, Paris.
- Hemmings, P. et E. Whitehouse (2006), « Assessing the 2005 Czech proposals for pension reform » *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 496, OCDE, Paris.
- Kuchařová, V. et K. Svobodová (2006), *Pre-school Childcare Facilities in the Czech Republic*, Research Institute of Work and Social Affairs, Prague.
- Ministère du Travail et des Affaires sociales (2006), *Actuarial Report on Social Insurance*, ministère du Travail et des Affaires sociales, Prague.
- Ministère du Travail et des Affaires sociales (2005), *National concept of family policy*, ministère du Travail et des Affaires sociales, Prague.
- Ministère du Travail et des Affaires sociales (2004), *National report on family*, ministère du Travail et des Affaires sociales, Prague.
- OCDE (2008), *Les impôts sur les salaires*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007a), *Bébés et employeurs : Comment réconcilier travail et vie de famille*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *Les pensions dans les pays de l'OCDE : un panorama*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007c), *Regards sur l'éducation*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007d), *Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles (vol. 2) : Australie, Espagne, Luxembourg et Royaume-Uni*, OCDE, Paris.
- Sokačová, L. (éd.) (2007), « Career – Family – Equal opportunities: Studies on Women and Men in the Czech Labour Market », *Gender Studies*, Prague.

Chapitre 4

La mondialisation et l'économie tchèque : quelle stratégie adopter ?

Avec une situation géographique favorable et des coûts de main-d'œuvre peu élevés, la République tchèque attire massivement les investissements de création et le secteur manufacturier travaillant pour l'exportation joue un rôle majeur dans la croissance robuste de l'économie tchèque. Dans le présent chapitre, nous analyserons ce processus de manière approfondie et nous nous intéresserons à d'autres effets de la mondialisation sur l'économie, tels que l'évolution des marchés de détail et le développement des services entrant dans les échanges internationaux. Nous examinerons aussi les conséquences de ces phénomènes du point de vue de l'action publique. En général, les politiques à mettre en œuvre pour exploiter les avantages de la mondialisation sont les mêmes que celles qu'il faut appliquer pour stimuler la croissance économique globale. Néanmoins, certains domaines requièrent une attention particulière : les incitations à l'investissement, l'aide aux petites et moyennes entreprises, l'infrastructure urbaine et de transport et la politique de l'immigration.

L'économie tchèque est en pleine mondialisation. Les flux d'échanges sont énormes, du fait du mouvement des intrants importés et de la production que les usines déversent souvent dans des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le pays jouit d'une situation géographique avantageuse et, avec la récente extension de l'accord de Schengen, il n'y a plus aucun contrôle à ses frontières. Le coût de la main-d'œuvre figure sans doute en bonne place parmi les critères pris en compte par les entreprises pour s'implanter dans le pays. Comme ailleurs, les consommateurs profitent d'importations de produits manufacturés à bas prix qui entrent dans le pays par le canal de chaînes de distribution compétitives. Cependant, exploiter les avantages de la mondialisation n'est pas chose facile et l'on trouvera dans l'encadré 4.1 des recommandations d'action en vue de surmonter les obstacles.

Encadré 4.1. **Recommandations d'action concernant les stratégies de mondialisation**

Conditions générales

Pour mettre à profit les avantages de la mondialisation, il faut assurer des conditions générales qui soient saines pour la croissance. Il importe de mettre en œuvre une stratégie budgétaire prudente et de maintenir l'inflation stable tout en appliquant des mesures de politique structurelle qui influent sur l'environnement offert aux entreprises, telles que la réglementation du secteur des entreprises, l'imposition des sociétés et de la main-d'œuvre, les politiques en matière d'éducation et d'innovation.

Politique commerciale

Une libéralisation accrue du secteur des services est indispensable pour permettre à la concurrence internationale de jouer.

Aide à l'investissement

Il faudrait dresser un inventaire général des programmes d'incitations à l'investissement. Ces dispositifs devraient être étayés par un contrôle plus efficace des entreprises qui en bénéficient. Les autorités devraient s'appuyer sur les résultats de l'évaluation des programmes pour décider éventuellement de réduire encore les aides. Par ailleurs, des critères supplémentaires d'admissibilité pourraient être pris en considération afin de mieux cibler le soutien aux entreprises.

Il faudrait limiter les subventions et avantages supplémentaires (infrastructures publiques, par exemple) qui sont souvent négociés entre les collectivités locales et les investisseurs.

Toute nouvelle réduction des conditions minimums à remplir pour pouvoir prétendre à une aide à l'investissement devrait être évaluée compte tenu des programmes ciblés sur les PME, afin d'éviter des doublons et un soutien excessif à ces dernières.

Encadré 4.1. **Recommandations d'action concernant les stratégies de mondialisation** (suite)

Dispositifs d'aide aux PME travaillant pour l'exportation

L'extension des programmes d'aide aux PME exportatrices devrait être fondée sur une évaluation continue des programmes.

Les services aux PME travaillant pour l'exportation devraient être renforcés par la publication d'études de cas, des stages de formation et une bonne information sur les aides disponibles.

Il faudrait veiller à la cohérence des programmes en faveur des PME. À titre d'exemple, l'aide à la mondialisation devrait concorder avec le soutien en faveur de l'innovation, les parcs technologiques, les groupes intégrés d'entreprises, les pépinières d'entreprises et les centres de transfert de technologie.

Il faudrait envisager un nouvel élargissement des responsabilités de CzechInvest et, en particulier, une fusion avec CzechTrade.

Mesures visant à améliorer les liaisons de transport

Les possibilités beaucoup plus grandes de financement de l'UE soulignent la nécessité d'assurer l'efficacité des marchés publics en matière d'investissement dans le transport.

Il faudrait concevoir et mettre en œuvre des partenariats public-privé avec un partage approprié du financement et des risques avec le secteur privé. Il faudrait en outre établir des directives strictes et détaillées énonçant les critères à prendre en compte pour les projets et envisager de passer des contrats de performance.

Dans le secteur du transport ferroviaire, il faudrait prêter une plus grande attention à la réduction des obstacles à l'entrée afin d'assurer la concurrence entre les fournisseurs et de parvenir à un équilibre entre la route et le rail qui favorise l'efficacité.

Faire jouer un rôle mondial à Prague

Il faudrait continuer de donner la priorité au maintien de la région économique de Prague comme pôle de croissance.

Il faudrait une action plus énergique afin d'assurer un bon système de transport régional face à une demande croissante (et en évolution) de la part des usagers qui doivent se déplacer de leur domicile à leur lieu de travail, du tourisme et des entreprises.

Mondialisation et emploi

Le projet de création d'un système de « carte verte » est une bonne initiative. Il faudrait concevoir ce dispositif en s'inspirant de l'expérience acquise avec le programme pilote et des programmes qui ont donné de bons résultats dans d'autres pays de l'OCDE.

En cas de crise grave sur le marché du travail, les autorités devraient centrer leur effort sur l'ajustement des programmes universels existants (tels que les régimes d'indemnisation du chômage).

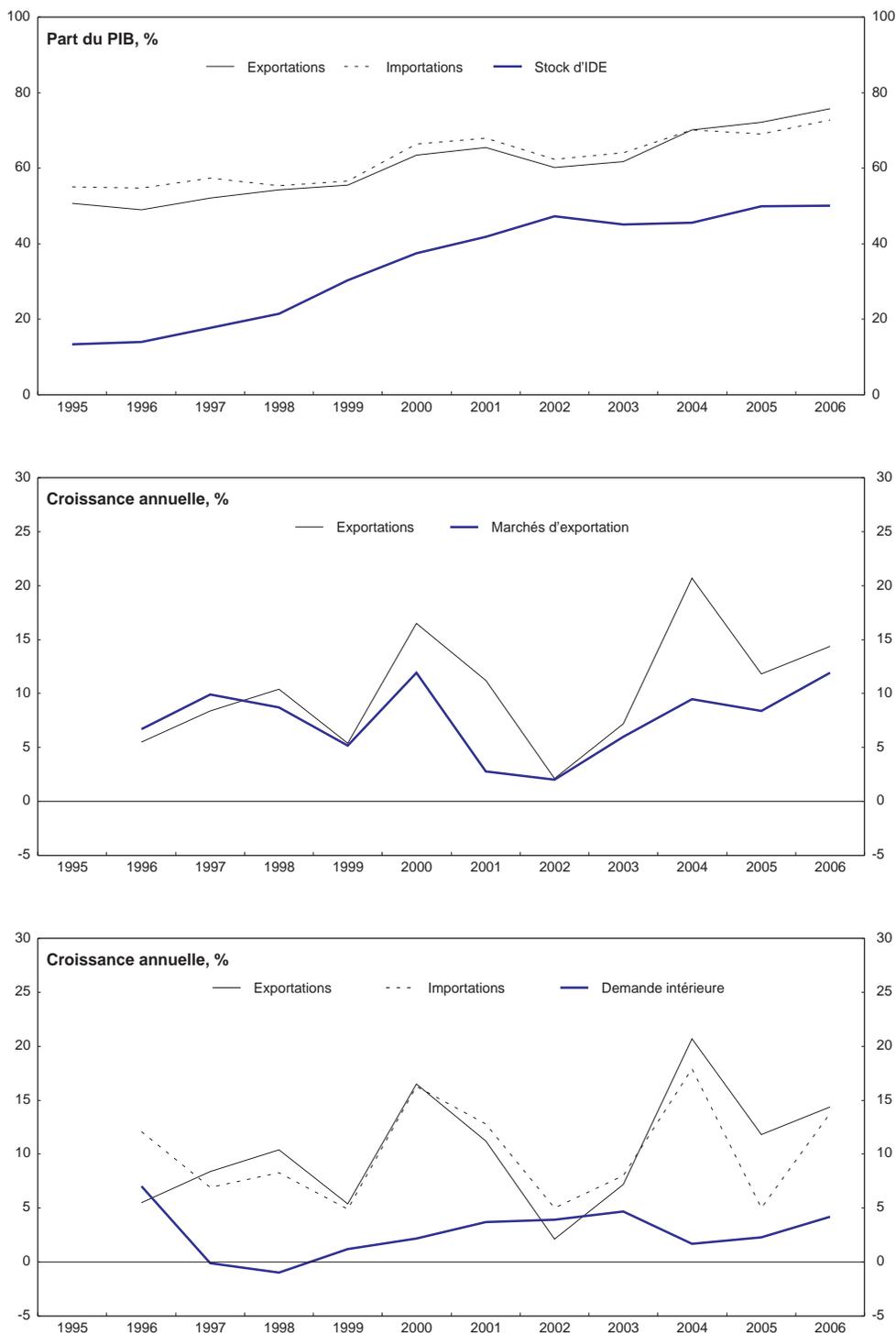
Un programme équilibré de mesures pour la plupart bien connues s'avère également nécessaire. En particulier, il faut accroître la flexibilité des marchés du travail, promouvoir l'activation des chômeurs et instaurer une formation effective tout au long de la vie.

Quel rôle la mondialisation joue-t-elle dans l'économie tchèque ?

D'importants volumes d'échanges et d'investissement direct étranger

L'économie tchèque est hautement intégrée dans les échanges et l'investissement mondiaux. Le volume de ses échanges est très élevé par rapport à sa taille (mesurée approximativement par la population, graphique 4.1). En pourcentage du PIB, les échanges

Graphique 4.1. Configuration des échanges de biens et de services et de l'investissement¹

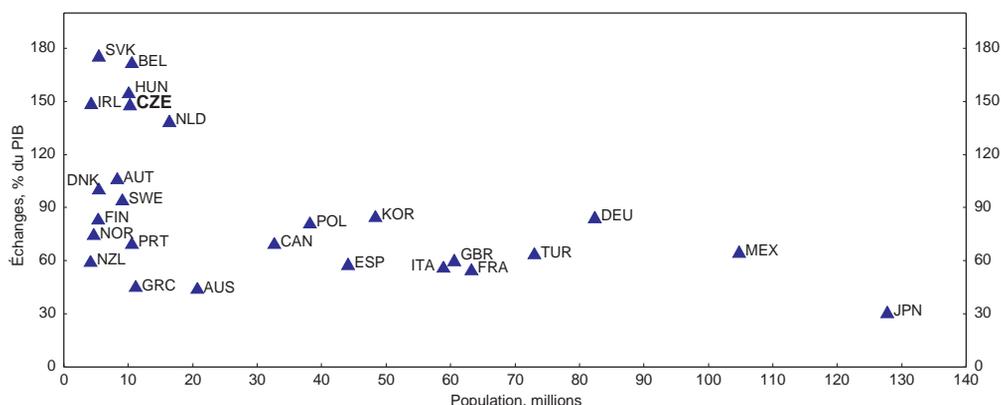


1. Les échanges sont les exportations et les importations de biens et de services. Les données se rapportent à 2006.
 Source : OCDE, Base de données des comptes nationaux.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/315372674776>

de biens et de services (exportations plus importations) représentent l'équivalent d'environ 150 % du PIB, une des proportions les plus fortes parmi les pays de l'OCDE, comparable à celles de la Hongrie et de la Slovaquie. Les parts de marché d'exportation augmentent régulièrement depuis une dizaine d'années (graphique 4.2). De plus, durant les phases de reprise conjoncturelle, les exportateurs tchèques paraissent gagner des parts de marché, qu'ils ne perdent pas en période de ralentissement de l'activité.

Graphique 4.2. **Échanges et population**¹



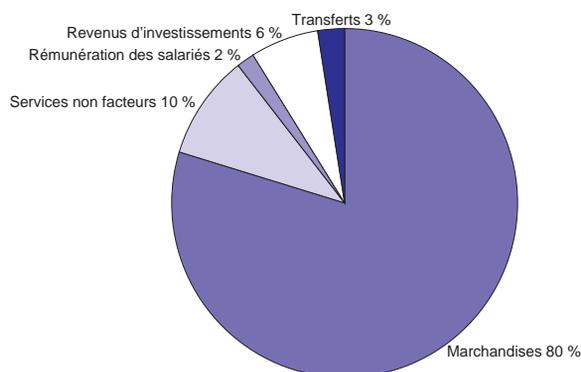
1. L'IDE est le stock d'investissement direct en provenance de l'étranger ; les bénéfices réinvestis et les autres capitaux ne sont pas pris en compte en 1995 et 1996. Les marchés d'exportation sont une moyenne pondérée des importations du reste du monde (c'est-à-dire les exportations existantes et potentielles de la République tchèque). Les coefficients de pondération sont calculés en pourcentage des flux d'échanges de biens et de services en 2000. La demande intérieure est la consommation privée et publique et la formation brute de capital fixe.

Source : Banque nationale tchèque ; OCDE, *Perspectives économiques* et *Bases de données des comptes nationaux*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315377304646>

Les échanges de biens sont la principale composante du commerce extérieur tchèque, représentant environ 80 % du total (graphique 4.3). Le secteur manufacturier travaillant pour l'exportation y contribue pour beaucoup. Cette activité explique pour une grande part le degré assez élevé de corrélation entre les exportations et les importations (graphique 4.2) du fait que la production nécessite l'importation de volumes importants de matières premières et de produits semi-finis. Cela explique la forte proportion d'échanges intrabranche, en particulier dans le cas du commerce avec l'Allemagne (tableau 4.1).

Graphique 4.3. **Ventilation des opérations courantes, 2006**



Source : Banque nationale tchèque.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315377565551>

Tableau 4.1. **Échanges intrabranche pour l'ensemble du secteur manufacturier**
En 2005, en % des échanges totaux de produits manufacturés

	Allemagne	UE15	UE12 nouveaux pays	Asie	Total
République tchèque	69	59	49	13	71
Autriche	75	65	51	19	79
Belgique	72	60	32	33	82
Hongrie	67	55	43	11	73
Irlande	38	29	20	23	43
République slovaque	53	44	49	11	61
Allemagne	–	59	57	27	74

Source : Calculs de l'OCDE, établis sur la base des codes de classification à 4 chiffres de la CTCI.

Les flux d'investissement direct étranger (IDE) sont considérables. Les intérêts étrangers ont toujours joué un rôle de premier plan dans le développement économique de la République tchèque (encadré 4.2). De fait, le stock d'IDE représente actuellement l'équivalent d'environ 40 % du PIB, une part relativement élevée (OCDE, 2007a). Les chiffres correspondants pour la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne sont respectivement de 35 %, 30 % et 25 %¹. Si, dans les années 90, l'investissement dans les installations existantes (privatisations, fusions et acquisitions) dominait, les investissements *ex nihilo* l'ont récemment détrôné. Comme il est indiqué au chapitre 1, l'activité d'IDE a des effets sur la balance des paiements. Le déficit de la balance des revenus du compte des opérations courantes s'est creusé depuis 2000 en raison d'une hausse des rapatriements de bénéfices et des bénéfices réinvestis par les filiales des multinationales étrangères. Ce solde compense largement les excédents réunis de la balance commerciale et de la balance des services.

Encadré 4.2. **Une économie caractérisée par une forte tradition entrepreneuriale**

Si l'on replace dans une perspective historique les questions examinées dans le présent chapitre, il importe de noter qu'avant la Seconde guerre mondiale le PIB par habitant de la Tchécoslovaquie était comparable à celui de l'Autriche. Cette réussite économique a été tirée par le dynamisme du secteur des entreprises (Dyba, 2008), qui a pleinement participé à l'industrialisation tardive de l'empire des Habsbourg. Entre les deux guerres mondiales, la Tchécoslovaquie a été parmi les dix premiers producteurs mondiaux de produits manufacturés, en particulier pour la production de machines industrielles, implantée principalement sur les territoires tchèques. Dès cette époque, les producteurs tchèques étaient fortement intégrés dans les échanges avec l'Europe occidentale ; une bonne partie des actifs financiers et industriels du pays appartenait à des intérêts étrangers, surtout français et britanniques. Cela souligne le fait que, s'agissant des évolutions observées depuis le début des années 90, il vaudrait mieux parler de retour de la République tchèque dans la production mondiale plutôt que d'entrée tout court.

Les multinationales du secteur manufacturier jouent un rôle clé

Actuellement, les multinationales contribuent pour moitié environ à la valeur ajoutée totale dans le secteur manufacturier. C'est l'une des plus fortes proportions dans l'UE, encore qu'elle soit inférieure à celles de la Hongrie et de la Slovaquie (OCDE, 2007a). Leur part dans l'emploi est plus faible, en raison d'une assez haute productivité. Les

filiales étrangères représentent aussi un pourcentage relativement important des dépenses de R-D.

La production des multinationales a modifié la structure des échanges. En particulier, les exportations se sont concentrées davantage dans certains secteurs (voir tableau 4.2). À titre d'exemple, les six plus grandes branches d'activité de la CTCI, d'après les codes à 4 chiffres (il y a environ un millier de catégories dans cette classification) représentent à peu près 25 % des exportations totales de marchandises, contre 16 % en 1999 (tableau 4.2). La rapide expansion des échanges de voitures et de produits électroniques, y compris les pièces détachées, les accessoires et les composants, explique pour une grande part cette évolution. Certains secteurs se sont développés très rapidement. Notamment, les unités de traitement numériques (qui se classent maintenant au troisième rang des exportations) arrivaient en 172^e position en 1999, tandis que les téléviseurs (qui occupent aujourd'hui le cinquième rang) se trouvaient en 80^e position.

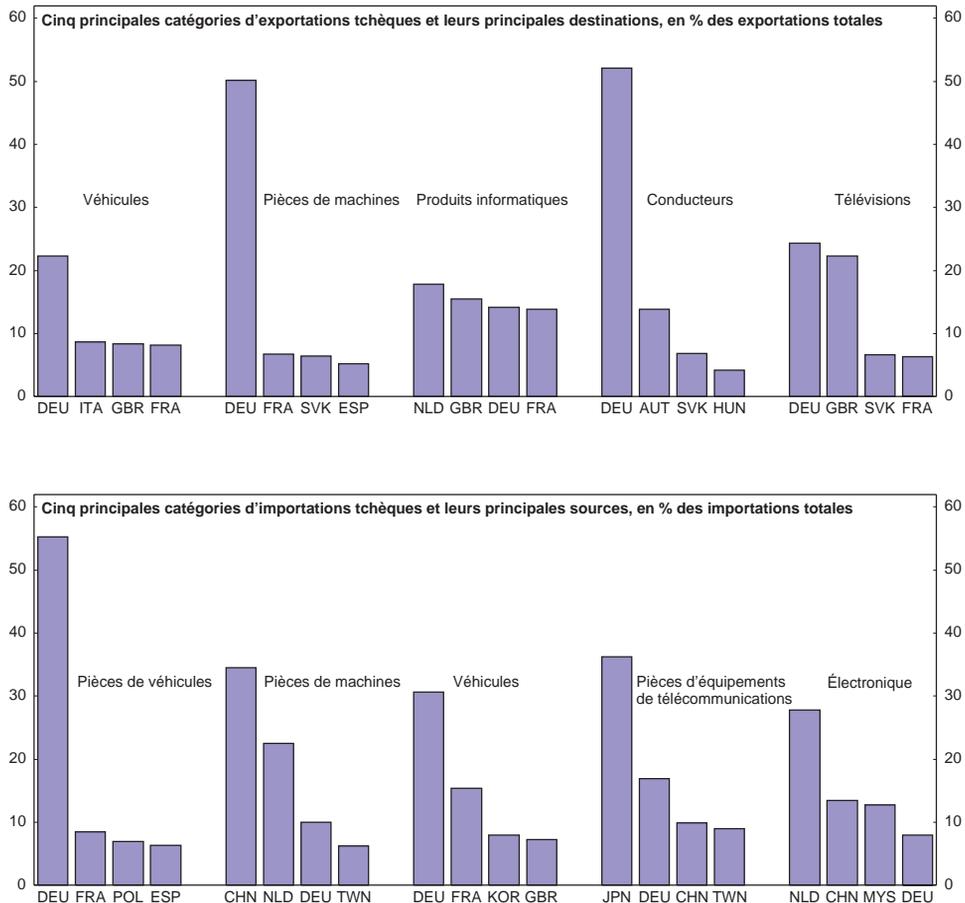
Tableau 4.2. Principales catégories d'exportations et d'importations

Six premières catégories d'exportations (classées selon la part dans les exportations)	Code de classification à 4 chiffres de la CTCI	Part en % des exportations totales en 2006	Part (cumulée) en % des exportations totales	Part en % des exportations totales en 1999	Part (cumulée) en % des exportations totales	Rang en 1999
1) Véhicules automobiles	7 812	8.9	8.9	8.1	8.1	1
2) Pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	7 843	6.7	15.7	5.2	13.3	2
3) Unités de traitement numériques	7 523	3.2	18.9	0.1	13.4	172
4) Fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité	7 731	2.2	21.1	2.0	15.5	3
5) Appareils récepteurs de télévision	7 611	2.1	23.1	0.3	15.7	80
6) Pièces détachées et accessoires pour machines spécialisées	7 599	1.6	24.8	0.5	16.2	35
Six premières catégories d'importations (classées selon la part dans les importations)	Code de classification à 4 chiffres de la CTCI	Part en % des importations totales en 2006	Part (cumulée) en % des importations totales	Part en % des importations totales en 1999	Part (cumulée) en % des importations totales	Rang en 1999
1) Pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	7 843	4.4	4.4	3.5	3.5	1
2) Pièces détachées et accessoires pour machines spécialisées	7 599	3.2	7.6	0.8	4.3	15
3) Véhicules automobiles	7812	2.4	9.9	2.4	6.7	2
4) Pièces détachées et accessoires pour équipements de télécommunication	7 649	2.0	11.9	0.8	7.6	13
5) Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques	7 764	1.9	13.8	0.8	8.4	16
6) Médicaments	5 429	1.6	15.4	1.6	10.0	5

Source : Office statistique tchèque.

La ventilation géographique des échanges diffère radicalement de ce qu'elle était au début des années 90. En particulier, l'abaissement des obstacles au commerce a entraîné deux évolutions structurelles majeures (graphique 4.4) :

- Une expansion spectaculaire des échanges de produits manufacturés avec l'Union européenne. L'Allemagne, en particulier, apparaît comme le plus important partenaire commercial de la République tchèque dans presque toutes les principales catégories d'exportations, ainsi que dans plusieurs des principales catégories d'importations.
- Des importations grandissantes en provenance d'Asie. Les échanges avec les pays asiatiques sont particulièrement intenses dans le domaine des pièces détachées et des

Graphique 4.4. Principales catégories d'exportations et d'importations, avec chacun des principaux partenaires commerciaux¹

1. Les produits d'exportation, de gauche (principales catégories d'exportation) à droite, sont les véhicules automobiles (7 812), les pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles (7 843), les unités de traitement numériques (7 523), les fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (7 731), les appareils récepteurs de télévision (7 611). À titre d'exemple, la principale catégorie d'exportations de la République tchèque en 2006 était celle des véhicules automobile et 22 % de ces produits venaient d'Allemagne. Les chiffres indiqués entre parenthèses sont les codes à 4 chiffres de la CTCl révision 3, qui désignent une catégorie de produits. Les produits d'importation, de gauche (principales catégories d'importations) à droite, sont les pièces détachées pour véhicules automobiles (7 843), les pièces détachées et accessoires pour machines spécialisées (7 599), les véhicules automobiles (7 812), les pièces détachées et accessoires pour équipements de télécommunication (7 649), les circuits intégrés et les microassembleurs électroniques (7 764). Les données se rapportent à 2006. Voir glossaire pour les codes pays.

Source : Office statistique tchèque.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315381427737>

accessoires pour machines industrielles spécialisées, ainsi que dans le domaine des équipements de télécommunication et des semi-conducteurs. Pour ces produits, la Chine, Taiwan et la Malaisie sont les principaux partenaires, vis-à-vis desquels la République tchèque enregistre un profond déficit commercial.

Jusqu'à présent, les entreprises étrangères ont toujours été plus rentables et plus productives que les entreprises nationales. Cela n'a rien de surprenant étant donné que, en comparaison des entreprises tchèques, les multinationales travaillent souvent avec des niveaux de technologie plus élevés, ont de plus fortes capacités d'investissement en équipements et, dans bien des cas, appliquent des modèles d'entreprise et de gestion plus

avancés. Cela dit, on estime que l'écart de performance entre entreprises étrangères et nationales est moindre en République tchèque que dans les autres pays d'Europe centrale et orientale de l'OCDE, et qu'il se réduit au fil du temps.

La façon dont les multinationales interagissent avec les producteurs et les fournisseurs de services locaux est importante. Il est quasi certain que le transfert de savoir-faire commercial et technique a des retombées positives. Cependant, ces retombées revêtent des formes diverses et il est difficile de dire si, globalement, elles ont un impact important sur la productivité des entreprises nationales. Plusieurs analystes laissent sceptiques quant à l'ampleur de ces effets dans le contexte tchèque (voir, par exemple, Djankov et Hoekman, 2006 ; et Damijan *et al.*, 2003). Selon d'autres, ces effets seraient considérables (voir, par exemple, Sabirianova *et al.*, 2005 ; Ayyagari et Kosova, 2006 ; et Kosova, 2006)². Il est intéressant de noter que cette dernière étude souligne que les retombées positives mettent généralement du temps à se matérialiser. Les travaux de Hoekman et Javorcik (2004), par exemple, montrent que, au départ, les multinationales ont tendance à acheter leurs biens intermédiaires à l'étranger mais qu'ensuite elles s'adressent de plus en plus aux producteurs et fournisseurs de services locaux. Il est malgré tout difficile pour les entreprises nationales de concurrencer les multinationales car la sous-traitance industrielle et la fourniture de services pour les grands producteurs se sont elles-mêmes mondialisées dans de nombreux domaines (voir encadré 4.3). Dans le domaine des services, la mondialisation stimule la demande principalement dans les secteurs traditionnels.

Encadré 4.3. La sous-traitance industrielle en République tchèque

À côté de grands noms comme *Bosch*, *Honeywell*, *Panasonic*, *Procter & Gamble*, *Siemens* et *Toyota*, la sous-traitance industrielle est très répandue en République tchèque. Elle est souvent le fait de moyennes entreprises qui participent à la chaîne d'approvisionnement de grands acteurs par des activités de production ou d'assemblage. Cependant, plusieurs fabricants sous contrat sont eux-mêmes de grandes entreprises internationales.

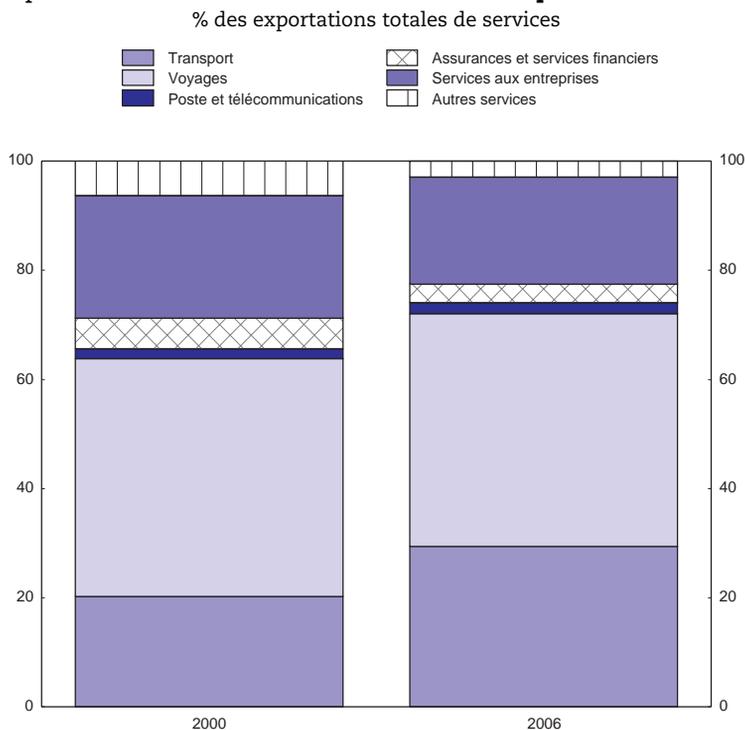
La sous-traitance industrielle est particulièrement répandue dans le secteur de l'électronique. La République tchèque fabrique, par exemple, plus de 40 % de tous les ordinateurs vendus en Europe et une grande partie des consoles de jeu et des lecteurs MP3. De nombreux fabricants taiwanais sous contrat ont choisi ce pays comme base européenne (Czech Focus, 2007a). La plus grande de ces entreprises, *Foxconn*, produit des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables pour *Hewlett Packard* et *Dell*, ainsi que des consoles de jeu *Microsoft*. En 2006, *Foxconn* employait 4 000 personnes ; de nouveaux plans d'expansion ont été annoncés récemment (avec quelque 5 000 créations d'emplois).

La sous-traitance industrielle ne se limite pas à l'industrie électronique ou aux acteurs étrangers. *AERO Vodochody*, par exemple, une entreprise tchèque, fournit des pièces et des ensembles d'éléments à haute valeur ajoutée pour les avions, notamment les *Boeing 757* et *767*. Une autre compagnie de construction aéronautique, *Jihlavan*, fabrique des pièces pour *Saab*, *Airbus* et *GE Aircraft Engines*. La République tchèque compte aussi un grand nombre de fabricants sous contrat pour l'industrie automobile. Par ailleurs, la sous-traitance industrielle sert de catalyseur à de nombreuses entreprises de services, notamment dans le domaine de la conception d'ordinateurs et de logiciels.

Dans le domaine des services, la mondialisation stimule la demande principalement dans les secteurs traditionnels

Dans le secteur des services, la plus forte contribution aux exportations est celle du tourisme, qui concerne principalement la ville de Prague. Toutefois, d'autres secteurs de services ont subi d'importantes mutations ces dernières années, résultant, pour certaines, de la rapide expansion du secteur manufacturier. En particulier, la part des services de transport dans les échanges totaux s'est accrue de plus d'un tiers entre 2000 et 2006, représentant environ un quart des crédits totaux (graphique 4.5). Cette évolution s'explique principalement par la vigoureuse croissance du transport routier de marchandises. Le volume du fret ferroviaire et du transport « combiné » reste relativement peu important (voir plus loin).

Graphique 4.5. **Évolution de la structure des exportations de services**



Source : Banque nationale tchèque.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315415225583>

Certains secteurs de services n'entrant pas dans les échanges internationaux se ressentent fortement de la mondialisation en raison de l'entrée de multinationales sur le marché. C'est le cas notamment du commerce de détail. Les mesures prises ces dernières années pour accroître la concurrence dans le commerce de détail, notamment la réglementation très libérale des heures d'ouverture des magasins, ont permis une meilleure exploitation des économies d'échelle et de gamme, ce qui a renforcé la croissance de la productivité globale (Arnold et al., 2007). L'arrivée de grandes chaînes de supermarchés a joué un rôle décisif dans ces évolutions, modifiant la structure des marchés de la consommation et de l'offre. À l'heure actuelle, les dix plus grands

distributeurs sont des entreprises étrangères. Ces acteurs viennent d'Allemagne (*Kaufland*, *Rewe*, *Globus* et *Tengelmann*), des Pays-Bas (*Makro Cash & Carr* et *Ahold*) et du Royaume-Uni (*Tesco* et *Spar*).

En ce qui concerne les services faisant l'objet d'échanges internationaux, la configuration des récents investissements indique que la République tchèque est en passe de devenir une plate-forme européenne dans certains domaines. Des nombreuses entreprises internationales de premier plan ont, par exemple, externalisé leurs activités dans les domaines de la technologie de l'information et des processus d'entreprise (encadré 4.4). En liaison avec ces évolutions, les échanges de services informatiques et d'information se sont développés ces dernières années, même si le niveau de départ était bas (voir graphique 4.4).

Encadré 4.4. **L'importance grandissante des centres de services aux entreprises**

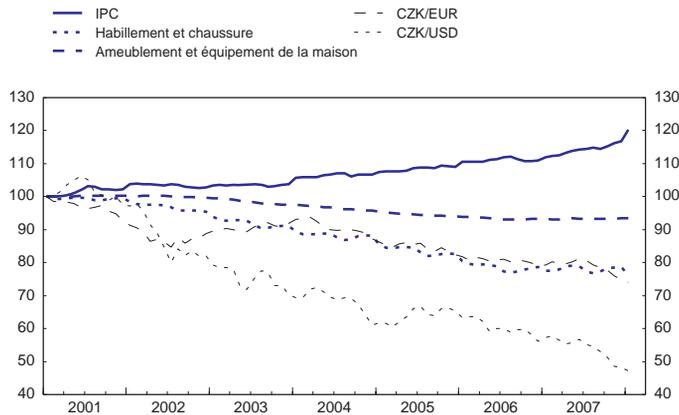
Les premiers centres de services de soutien aux entreprises ont été établis au début des années 2000 (Czech Focus, 2007b). Aujourd'hui, le secteur emploie environ 15 800 personnes. IBM a été parmi les premiers à s'installer, choisissant le parc technologique de Brno pour implanter son centre de services mondiaux. Ce dernier comptait au départ 70 salariés, mais l'effectif dépasse maintenant 2 000 personnes. Accenture a créé des services de gestion comptable à Prague et à Brno, avec 1 700 salariés travaillant dans une vingtaine de langues. DHL, une grande entreprise de logistique, a ouvert à Prague son centre européen de services de TI (1 300 salariés). Lufthansa (400 salariés) a un centre de soutien en République tchèque, consacré essentiellement à ses clients d'Europe centrale et orientale. L'entreprise a aussi un centre logistique de gestion du fret aérien.

La mondialisation réduit les prix de nombreux biens de consommation durables

Une analyse récente de l'OCDE et du FMI souligne que la mondialisation et l'ouverture des échanges font généralement baisser le prix des biens de consommation durables (FMI, 2006 ; et Pain *et al.*, 2006). De fait, les ménages tchèques semblent bien profiter de cet aspect de la mondialisation. On observe sur longue période des baisses de prix particulièrement prononcées dans certaines composantes de l'indice des prix à la consommation, notamment l'habillement et la chaussure, les meubles et les appareils ménagers. De plus, certaines de ces baisses ont été influencées par l'appréciation tendancielle de la couronne par rapport à l'euro et surtout au dollar (graphique 4.6). L'importance de la mondialisation et des échanges internationaux pour l'inflation des prix à la consommation dans les nouveaux États membres de l'Union européenne a été analysée dans une récente étude du FMI (Allard, 2007), qui conclut que la mondialisation aurait fait baisser les prix intérieurs de ½-1 point par an depuis le milieu des années 90, du fait de prix à l'importation et de marges moins élevés. En d'autres termes, l'accès accru de producteurs étrangers a intensifié la concurrence, conduisant les producteurs tchèques à réduire leurs propres marges et forçant les fournisseurs locaux moins efficaces à quitter le marché.

Graphique 4.6. Évolution des prix à la consommation de certains produits exportables

Indice, janvier 2001 = 100



Source : Banque nationale tchèque et Office statistique tchèque.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/315417461150>

La mondialisation est facilitée par des coûts de main-d'œuvre favorables et une situation géographique avantageuse

Les coûts de main-d'œuvre sont un facteur décisif d'attraction des entreprises en République tchèque. Le tableau 4.1 montre, par exemple, que le coût de la main-d'œuvre, au salaire moyen, y est nettement inférieur à la moyenne pour la zone OCDE. À cela s'ajoute d'excellentes qualifications de niveau intermédiaire. En particulier, la République tchèque a l'un des taux de réussite les plus élevés au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans la zone OCDE et les élèves du secondaire obtiennent de bons résultats en mathématiques et en sciences lors des tests internationaux auxquels sont soumis les élèves de 15 ans. De plus, les capacités linguistiques des travailleurs ainsi que leurs compétences dans les technologies de l'information et de la communication sont remarquables³. Les notes obtenues au test d'anglais langue étrangère, par exemple, sont assez élevées (OCDE, 2006a). Cela dit, comme il est souligné au chapitre 3, même si les taux de fréquentation de l'enseignement tertiaire rattrapent rapidement ceux des autres pays, il faudra un certain temps avant que la proportion de la population d'âge actif diplômée de l'enseignement supérieure égale celle des économies plus avancées de l'OCDE.

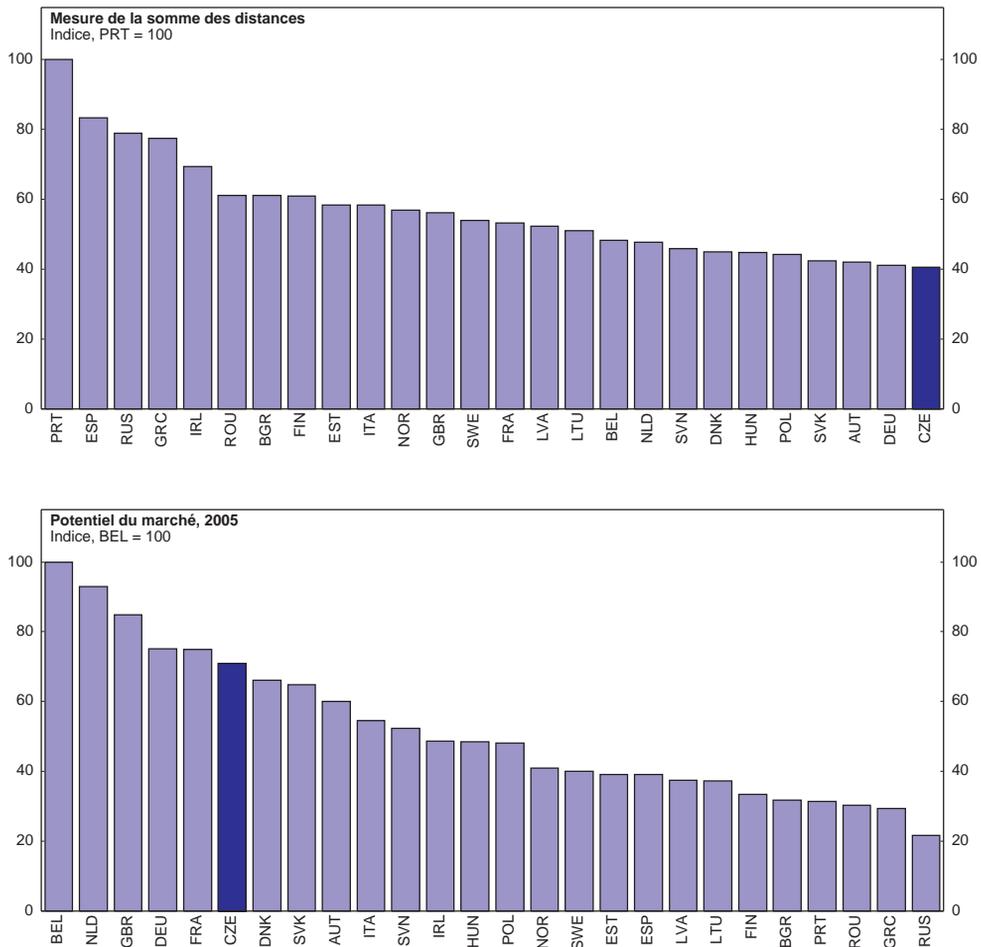
La relation entre l'investissement direct étranger *ex nihilo* et l'évolution des qualifications est complexe. S'il ne fait pas de doute que l'IDE a un effet positif sur la croissance et l'emploi en général, il apparaît que les procédés de production utilisés dans les usines créées par des investisseurs étrangers impliquent une forme de « déqualification ». Bruno *et al.* (2004), par exemple, examinent l'impact d'entrées croissantes d'investissements étrangers sur l'inégalité des salaires et sur la composition de la demande de main-d'œuvre entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés dans trois pays d'Europe orientale : la Pologne, la Hongrie et la République tchèque. Les estimations des données de panel montrent que l'élasticité de substitution entre main-d'œuvre qualifiée et main-d'œuvre non qualifiée augmente en présence d'entreprises étrangères, ce qui laisse penser que l'IDE n'est pas neutre du point de vue des qualifications, mais utilise des technologies qui permettent la substitution de main-d'œuvre qualifiée (plus coûteuse) à une main-d'œuvre non qualifiée (relativement moins

chère). Cette conclusion est, en gros, corroborée par Geishecker (2004) et Crinò (2005)⁴. Il est difficile de dire si cette déqualification est un processus négatif. Cela tient peut-être simplement à l'évolution des besoins en qualifications des méthodes de production modernes, et cela se manifeste dans la production résultant de l'IDE parce qu'elle est généralement avancée technologiquement.

La situation géographique influe aussi de façon importante sur l'intégration du pays dans la production mondialisée. De nombreuses études ont été réalisées sur le lien entre la proximité du marché et l'expansion des échanges. Une des principales conclusions est que, en réduisant les coûts de transport, la proximité accroît la possibilité pour les pays de concentrer leur production dans les activités pour lesquelles ils possèdent un avantage comparatif. La République tchèque est située au cœur de l'Europe selon les indicateurs de distance classiques (graphique 4.7). Cela place le pays dans une position stratégique, non seulement comme partenaire de l'Europe occidentale mais aussi comme porte d'accès aux parties orientale et méridionale du continent. De récents travaux de l'OCDE ont permis de quantifier la contribution de la géographie à la croissance économique (OCDE, 2007b). La République tchèque n'est pas prise en compte dans l'étude, mais il apparaît que l'Autriche voisine tire profit de la facilité d'accès aux marchés, mais si l'impact de ce facteur n'est pas très marqué⁵.

Dans les années à venir, quatre sources de pression vont sans doute peser sur la compétitivité extérieure :

- *En matière de coûts de main-d'œuvre, l'avantage de la République tchèque par rapport à la moyenne de l'OCDE se réduit.* L'on observe, par exemple, que les coûts de main-d'œuvre sont passés de près de 34 % du niveau le plus élevé dans la zone OCDE en 2000 à près de 40 % en 2006 (tableau 4.3). La réduction des écarts de coût de main-d'œuvre découle naturellement, pour partie, du processus de rattrapage du PIB par habitant. Néanmoins, comme il est souligné aux chapitres 1 et 3, l'action gouvernementale peut, dans une certaine mesure, compenser ce phénomène en maximisant l'offre de main-d'œuvre potentielle et en mettant en œuvre une politique de l'éducation qui approfondisse et remodèle les qualifications.
- *À cela s'ajoute le fait que le coin fiscal total est plus élevé que la moyenne dans la zone OCDE, même s'il ne s'écarte pas de la moyenne européenne.* Le coin fiscal est particulièrement important pour les travailleurs qui gagnent deux tiers du salaire moyen, ce qui peut restreindre le marché du travail pour les catégories à bas salaire. En matière de fiscalité des entreprises, la République tchèque avait dans le passé un taux relativement élevé d'impôt sur les bénéfices des sociétés. Un programme de réductions d'impôt voté dans l'ensemble de mesures budgétaires du gouvernement réduit actuellement les écarts avec les pays pairs. Le taux a été ramené à de 24 % à encore réduit, à 20 % en 2009 et à 19 % en 2010. À l'issue de ce processus, le taux d'imposition sera le même que ceux de la Pologne et de la Slovaquie (dans l'hypothèse où ces derniers restent inchangés par rapports à leurs niveaux actuels) mais il sera toujours supérieur à celui de la Hongrie⁶.
- *Les prix de certains services sont aussi relativement élevés.* Le rapport efficacité-coût dans tous les domaines de services, dont beaucoup ne font pas l'objet d'échanges internationaux, est important pour la compétitivité extérieure car ces services sont régulièrement achetés par des entreprises qui opèrent dans les secteurs de services échangeables (Arnold et al., 2007). Tout particulièrement, on l'a vu au chapitre 1, les prix

Graphique 4.7. Indicateurs de la distance et du potentiel du marché¹

1. La mesure de la somme des distances totalise la distance de chaque pays par rapport aux 25 autres pays. L'indicateur est normalisé de façon que le pays le plus éloigné (le Portugal) soit égal à 100. La mesure du potentiel du marché est la somme des PIB de tous les pays pondérée par l'inverse de la distance bilatérale. La mesure de la distance combine la distance de capitale à capitale entre les pays et une mesure de la distance interne qui est en fonction de la superficie. L'indicateur est normalisé de façon que le pays ayant le potentiel de marché le plus élevé (la Belgique) soit égal à 100. Voir le glossaire pour les codes pays.

Source : Calculs de l'OCDE établis à partir des données du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315457413426>

des communications sont élevés aussi bien par rapport aux pays pairs que par rapport à la moyenne européenne.

- *L'émigration pourrait s'intensifier une fois que les obstacles restants à la mobilité de la main-d'œuvre avec l'Union européenne seront levés.* Actuellement, les « vieux » voisins de la République tchèque dans l'Union européenne (l'Autriche et l'Allemagne) maintiennent quelques obstacles à l'accès des demandeurs d'emploi en provenance des nouveaux États membres de l'UE. Ces dispositifs contiennent peut-être l'émigration des travailleurs et leur levée imminente pourrait aggraver les pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail.

L'impact de la mondialisation sur l'économie tchèque et, partant, sur les perspectives de croissance, suscite toutefois des préoccupations plus générales. Comme on l'a vu plus

Tableau 4.3. **Indicateurs de la productivité et des coûts**
Niveau le plus élevé parmi les pays de l'OCDE = 100

	2000	2006
Productivité¹		
République tchèque	39	45
Hongrie	42	48
Pologne	37	40
République slovaque	42	51
<i>Moyenne non pondérée :</i>		
OCDE		76
UE15		88
UE19		81
Coûts de main-d'œuvre¹		
République tchèque	34	40
Hongrie	30	36
Pologne	36	35
République slovaque	28	31
<i>Moyenne non pondérée :</i>		
OCDE	67	69
UE15	69	71
UE19	78	80
Coin fiscal total²		
République tchèque	43	43
Hongrie	55	51
Pologne	43	44
République slovaque	42	39
<i>Moyenne non pondérée :</i>		
OCDE	38	38
UE15	43	43
UE19	44	43
Taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés³		
République tchèque	31	24
Hongrie	18	16
Pologne	30	19
République tchèque	29	19
<i>Moyenne non pondérée :</i>		
OCDE	34	28
UE15	33	27
UE19	37	31

1. Sur la base des valeurs en dollars à pouvoir d'achat égal. Niveau le plus élevé parmi les pays de l'OCDE = 100. Les États-Unis ont eu le niveau de productivité le plus élevé en 2000 et en 2006. L'Allemagne a enregistré les coûts de main-d'œuvre les plus élevés en 2000 ; pour 2006, c'était le Royaume-Uni.
2. Célibataire sans enfants au niveau de revenu du travailleur moyen.
3. Taux d'imposition de base (ordinaire) combiné (central et infranational) sur les bénéfices des sociétés.

Source : Stat.OCDE et OCDE, *Les impôts sur les salaires*.

haut, les données d'observation sur l'ampleur de retombées positives de l'IDE sont diverses. D'une manière plus générale, Myant (2007), par exemple, fait valoir que la transformation économique qui s'est opérée après 1989 en République tchèque a créé une économie de marché acceptable pour l'adhésion à l'UE mais que le potentiel de croissance autonome et innovante est limité. De plus, Rae et Sollie (2007) évaluent les pays de l'UE qui sont le plus exposés à la mondialisation, à l'aide, entre autres, d'indicateurs de l'avantage comparatif révélé. Les auteurs constatent que les anciens pays communistes, comme la République tchèque, sont particulièrement exposés aux menaces futures de la transition

car ces pays ont hérité d'une lourde réglementation des marchés de produits, d'un marché du travail rigide, d'une faible proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire et d'un cadre d'innovation inefficace.

Tirer le meilleur parti de la mondialisation : comment ajuster l'action gouvernementale ?

La mondialisation soulève plusieurs questions pour les autorités gouvernementales. En termes généraux, l'action publique doit créer des conditions propres à accroître les gains pour les entreprises et les ménages tout en réduisant au minimum les effets négatifs potentiels. À bien des égards, ce qui est bon pour la croissance l'est habituellement aussi pour exploiter les avantages de la mondialisation. Au nombre de ces conditions générales figurent nécessairement des mesures budgétaires prudentes et une inflation stable. Un cadre macroéconomique robuste aide à encourager les investissements *ex nihilo* ainsi que la recherche sur des produits et des procédés de production innovants. Kay (2007), par exemple, fait valoir que l'augmentation massive de l'investissement étranger après la récession de 1997-98 a été favorisée par l'évolution vers des conditions économiques plus prévisibles et des anticipations améliorées en matière d'inflation⁷. Par ailleurs, des conditions macroéconomiques solides aident aussi à créer une marge de manœuvre budgétaire pour alléger la charge fiscale. Il est intéressant de noter que certains chercheurs mettent l'accent sur l'existence d'un lien de causalité inverse entre la mondialisation et les politiques macroéconomiques, à savoir que la mondialisation favorise la stabilité macroéconomique car elle discipline les politiques monétaire et budgétaire (encadré 4.5).

Des politiques macroéconomiques saines ne constituent pas les seules conditions générales qui aident à mettre à profit la mondialisation. En particulier, comme il ressort de l'analyse qui précède, il importe de prendre des mesures qui améliorent le fonctionnement du marché du travail et les résultats dans le secteur de l'éducation. Entre autres domaines d'action structurelle, des efforts visant à alléger la bureaucratie pour les entreprises et à créer des conditions propices à l'innovation peuvent aussi, indirectement, renforcer le potentiel de croissance.

Encadré 4.5 La mondialisation discipline-t-elle l'action macroéconomique ?

Plusieurs recherches universitaires ont été consacrées aux effets de la mondialisation sur la prise de décision macroéconomique. Des travaux de Rogoff (2003 et 2006), Tytell et Wei (2004) et Romer (1993), par exemple, soulignent les effets d'amélioration de la discipline dans les domaines monétaire et budgétaire. Le principal argument est qu'une politique monétaire accompagnant la conjoncture et/ou l'absence durable de discipline budgétaire amplifient les risques inflationnistes, ce qui est susceptible de nuire à la compétitivité et de dissuader les investisseurs étrangers. De récentes analyses économétriques de Razin et Loungani (2006) et de Razin et Binyamini (2007) soulignent que les l'ouverture financière et commerciale encourage les décideurs à combattre plus énergiquement la variabilité de l'inflation et, parallèlement, à centrer moins leur attention sur l'écart de production. Dans l'avenir, toutefois, les effets modérateurs de la mondialisation sur l'inflation par le biais des prix des biens de consommation durables semblent devoir diminuer du fait que la part des biens importés dans le panier des consommateurs se stabilise autour des niveaux observés dans les autres pays de l'OCDE. En outre, les évolutions récentes des prix internationaux des produits alimentaires et des matières premières entraînent l'inflation à la hausse.

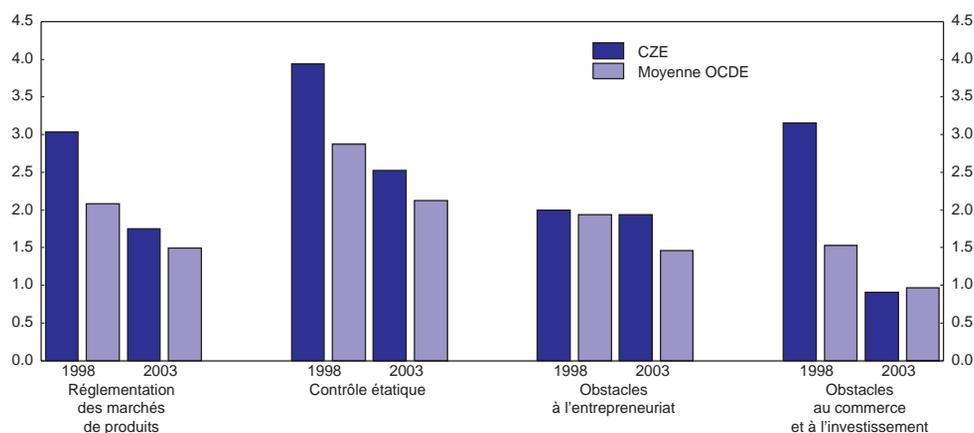
La mondialisation fait aussi ressortir plusieurs problèmes précis. Pour les entreprises, la politique commerciale, la fiscalité et les aides ciblées sont propulsées au premier rang des préoccupations. Pour les travailleurs se posent les questions de la migration internationale et des transferts aux ménages. La mondialisation met aussi en avant la nécessité d'avoir une infrastructure de transport et de communications qui fonctionne bien. Le rôle de Prague comme pôle d'attraction des investisseurs étrangers qui souhaitent développer leurs activités en République tchèque est un autre aspect important.

Questions de politique commerciale

Les obstacles au commerce ont été réduits notablement au cours de la transition économique. Selon l'indice de réglementation des marchés de produits de l'OCDE, par exemple, la République tchèque avait en 1998 la troisième réglementation la plus restrictive parmi les pays membres mais, en 2003, par suite de réformes de la réglementation, l'indice s'était rapproché de la moyenne OCDE. Par ailleurs, les obstacles réglementaires aux échanges et à l'investissement, qui étaient auparavant les deuxièmes plus restrictifs, étaient tombés en dessous de la moyenne pour la zone OCDE, comme le montre le graphique 4.8. Une prochaine mise à jour de l'indicateur devrait dénoter une nouvelle amélioration. La réforme s'est opérée en partie de l'intérieur mais elle a été aussi induite par les politiques commerciales supranationales. La politique commerciale est, de fait, devenue de plus en plus exogène maintenant que le pays est assujéti aux décisions de l'UE ainsi qu'à l'Accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce.

Graphique 4.8. **Restrictivité de la réglementation des marchés de produits**

L'indicateur est gradué de 0 à 6, du degré le moins restrictif au degré le plus restrictif



Source : OCDE, indicateurs de la base de données sur la réglementation des marchés de produits décrits dans Conway, P., V. Janod, et G. Nicoletti (2005), « Product Market Regulation in OECD Countries, 1998 to 2003 », Documents de travail du Département des affaires économiques, n° 419, OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315515707536>

Il est cependant possible, par le biais de la politique commerciale nationale, de développer directement les échanges. Le gouvernement devrait en particulier poursuivre la réforme de la réglementation dans le secteur des services afin de laisser jouer la concurrence internationale. Une application rapide de la directive européenne sur les services aurait un effet positif sur le commerce transfrontier dans ce secteur. Une ouverture plus réelle du commerce et de l'investissement dans les services peut

compenser l'étroitesse des marchés de services locaux et contribuer à rendre l'économie plus concurrentielle. De fait, les estimations de l'OCDE semblent indiquer que si tous les pays Membres adoptaient les meilleures pratiques et le principe de reconnaissance mutuelle des réglementations, les échanges de services pourraient augmenter d'environ 80 % en moyenne, majorant le PIB par habitant de quelque 2 % (Kox et Nordas, 2007). La République tchèque serait parmi les pays qui auraient le plus à gagner à un tel scénario, avec une progression des échanges de services estimée à environ 110 %, ce qui élèverait le niveau du PIB par habitant d'à peu près 1.5 %.

Mesures à l'égard des entreprises liées à la mondialisation

Questions relatives aux aides à l'investissement

Au départ, l'aide à l'investissement était destinée à attirer des entreprises manufacturières étrangères face à la concurrence des autres pays d'Europe orientale et des marchés émergents de façon plus générale. Il existe deux programmes d'incitations à l'investissement, l'un pour le secteur manufacturier et l'autre pour diverses activités de services (tableau 4.4). Les programmes comportent des incitations directes et indirectes. Le dispositif en faveur des industries manufacturières prévoit divers formes d'allègements fiscaux, des subventions en faveur de la création d'emploi, une aide financière à la formation et un soutien sur site. Pour pouvoir bénéficier de ces mesures, il faut un montant d'investissement minimum. Le soutien en faveur des services est ciblé sur les activités échangeables à haute valeur ajoutée et il prend la forme de subventions calculées sur la masse salariales et destinées à la formation. Dans ce cas, le nombre d'emplois créés est un critère d'admissibilité. Jusqu'à présent, la majeure partie des ressources est allée au secteur manufacturier, qui a absorbé plus de 90 % des dépenses. En général, les paramètres des dispositifs de soutien suivent les limites imposées par les règles de l'UE concernant les aides publiques, qui varient en fonction du niveau de développement économique régional. Le plafond fixé par l'UE (qui s'applique à presque tous les pays) a été récemment abaissé à 40 % (à partir de 2007)⁸.

Il ressort du tableau 4.4 que les incitations à l'investissement sont hautement réglementées, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune latitude dans le choix des aides offertes aux entreprises. Ce système devrait conduire à une administration non discriminatoire, exempte de toute interférence politique. La clarté devrait renforcer la certitude et la prévisibilité, facilitant les décisions en matière d'investissement. Cette prévisibilité est toutefois sapée, et une certaine latitude réintroduite, par une pratique courante qui consiste, pour les entreprises demandeuses de subventions et les autorités locales, à engager des négociations bilatérales sur les infrastructures.

Les mérites relatifs des dispositifs d'incitation à l'investissement sont de plus en plus au cœur des débats en République tchèque. Des travaux empiriques pour les pays de l'OCDE soulignent qu'il est difficile de voir précisément dans quelle mesure les incitations réussissent à attirer des investissements plus importants et de meilleure qualité (encadré 4.6), et la République tchèque ne fait pas exception. Des doutes s'expriment au sujet du système :

- Il est difficile de prouver que les investissements n'auraient pas été effectués en l'absence de l'incitation. Une étude réalisée par Mallya *et al.* (2004) fait valoir que le système d'incitations en faveur du secteur manufacturier est coûteux pour le budget et ne rapporte qu'une faible proportion d'investissements supplémentaires. Cependant, de

grandes entreprises multinationales, telles que des constructeurs automobiles, par exemple, affirment que, même si les incitations ne couvrent pas une grande partie des coûts de financement, elles ont bel et bien une influence marginale sur leurs décisions.

- Même si ce n'était pas voulu, le soutien se révèle finalement très concentré. Sur quelque 400 projets ayant bénéficié d'une aide jusqu'en 2006, plus de 40 % des subventions sont allées à des constructeurs automobiles. Le programme n'a donc pas réussi à entraîner une diversification de la production.
- Le montant minimum d'investissement requis fait que, en réalité, le système est biaisé en faveur des investisseurs étrangers. De fait, les entreprises étrangères ont absorbé environ quatre cinquièmes du montant total des incitations octroyées entre 1998 et 2006.

Tableau 4.4. Vue d'ensemble des programmes publics d'incitations à l'investissement

Loi sur les incitations à l'investissement	Programme de soutien des centres de technologie et d'aide aux entreprises
Secteur(s) cible(s)	
Lancement de nouvelles productions /expansion de la production existante dans le secteur manufacturier.	Lancement de nouvelles productions /expansion de la production existante dans certains services : Centres technologiques pour le développement et l'innovation. Centres d'aide aux entreprises : contact clients, services partagés, solutions d'experts en TIC, développement de logiciels, centres de réparation de haute technologie.
Formes d'incitations	
<i>Incitations fiscales</i> : Allègement de l'impôt sur les sociétés pendant une durée maximale de cinq ans pour les nouvelles entreprises ; allègement d'impôt partiel pendant une durée maximale de 5 ans pour les entreprises existantes. Les entreprises peuvent aussi déduire 10-15 % du coût de leurs nouvelles machines et technologies de leur base d'imposition, à condition d'être les premières propriétaires et locataires. Elles bénéficient aussi d'une exonération de la TVA sur l'achat de machines neuves.	<i>Subvention à l'activité des entreprises</i> – couvrant les coûts salariaux suivant le programme d'aides publiques.
<i>Subventions à la création d'emplois</i> : aide financière pour la création d'emplois nouveaux dans les régions à fort taux de chômage (200 000 CZK par salarié).	<i>Subventions à la formation/au recyclage professionnel</i> – pour moins de 100 nouveaux emplois créés, 35 % du coût de 3 années de formation ; pour plus de 100 nouveaux emplois créés, 35 % du coût de 5 années de formation
<i>Subventions à la formation/au recyclage professionnel</i> : Aide financière pour la formation et le recyclage professionnel des nouveaux salariés dans les régions à fort taux de chômage (35 % des coûts de formation).	
<i>Soutien sur site</i> : Fourniture de terrain et/ou d'infrastructure à bas prix.	
Critères d'admissibilité	
La moitié de l'investissement minimum doit être financée par les fonds propres de l'investisseur.	Investissement minimum : 10 millions CZK
60 % de l'investissement total doit aller dans des machines. Il peut s'agir de machines achetées d'occasion mais, en tout cas, elles ne doivent pas être âgées de plus de 2 ans.	Nombre minimum d'emplois créés : 20 emplois pour les centres de développement de logiciels/de solutions d'experts. 30 emplois pour les centres de technologie 50 emplois pour les centres de réparation de haute technologie/de services partagés. 100 emplois pour les centres d'appels.
Le montant total des incitations à l'investissement (à l'exception de la formation et du recyclage professionnel) ne doit pas dépasser 40 % des coûts ouvrant droit à une aide. L'aide est toutefois accrue de 10 % pour les moyennes entreprises et de 20 % pour les petites entreprises.	Toutes les aides sont subordonnées au maintien du centre pendant au moins 5 ans.
Le montant total des subventions à la formation et au recyclage professionnel ne doit pas dépasser 35 % des coûts ouvrant droit à une aide (45 % dans le cas des PME).	
Toutes les aides sont subordonnées au maintien de l'investissement dans le pays pendant au moins 5 ans.	

Source : CzechInvest.

Encadré 4.6. Observations internationales sur l'efficacité des incitations à l'investissement

Certaines études concluent que les incitations à l'investissement ont un impact, même limité. Hubert et Pain (2002) cherchent à déterminer l'évolution structurelle dans la configuration géographique de l'IDE en Europe, à l'aide d'une série de données de panel sur l'investissement à l'étranger des entreprises allemandes. Compte tenu d'autres facteurs sectoriels et nationaux dont on sait qu'ils influent sur le choix du lieu d'implantation, ils observent que les aides publiques ont un effet positif sur le niveau des entrées d'IDE. Cependant, l'effet marginal direct sur le niveau de l'investissement dans les petites entreprises est faible en comparaison de celui des autres facteurs. Plus récemment, Chung et Fields (2007) divisent les États des États-Unis en deux groupes : ceux qui sont économiquement « favorisés » (qui se trouvent dans des régions attirantes et qui sont riches en infrastructures) et ceux qui sont « défavorisés » (les États ruraux et moins prospères). L'étude montre que les États économiquement défavorisés offrent généralement davantage de types d'incitations à l'investissement que ceux qui sont relativement favorisés. Les auteurs en concluent que cet effort supplémentaire aide effectivement à compenser leur moindre attractivité, mais seulement de façon marginale.

D'autres études sont moins concluantes. Cannari *et al.* (2006) utilisent des données tirées d'une enquête par autoévaluation de plusieurs milliers d'entreprises en Italie pour étudier les effets des subventions en faveur de l'investissement sur les décisions d'investissement. Ils constatent que les trois quarts des entreprises subventionnées déclarent qu'elles auraient réalisé des investissements de montant égal à la même date, tandis que la plupart des entreprises restantes indiquent qu'elles auraient investi autant mais à une date ultérieure. Une étude sur l'expérience acquise en France en matière d'incitations à l'investissement allouées dans le cadre des politiques régionales (Crozet *et al.*, 2003) révèle très peu d'effets positifs sur le choix des lieux d'implantation.

- Enfin, les résultats disponibles concernant les effets économiques globaux des incitations sont assez peu concluants. L'évaluation réalisée par les entreprises de conseils *Deloitte* et *Patria* semble indiquer que les aides publiques ont des rendements budgétaires positifs car les recettes fiscales supplémentaires qui sont générées sont plus importantes que les montants déboursés au titre des aides directes et des dépenses fiscales. Par contre, d'autres études (notamment Mallya *et al.*, 2004 ; et Schwarz, 2007) concluent que les rendements budgétaires sont généralement négatifs. Le risque d'un faible rendement des aides à l'investissement est manifestement maximal lorsque les usines ou les centres de services qui s'installent dans le pays importent leurs biens intermédiaires. La nouvelle grande usine Hyundai, par exemple, qui est actuellement en construction et qui devrait employer quelque 3 000 travailleurs, est située près de la frontière avec la Slovaquie et la Pologne. Compte tenu en particulier du récent regain de tension sur le marché du travail, une forte proportion des salariés pourrait être composée de travailleurs frontaliers étrangers qui feraient chaque jour le trajet domicile-travail. Si c'est le cas, les effets positifs directs sur l'économie tchèque – gains de consommation privée, retombées sur le secteur industriel local, et éventuellement recettes fiscales supplémentaires – ne seront peut-être pas très marqués.

Les dispositifs d'incitation à l'investissement ont été quelque peu modifiés, pour partie en réponse à ces préoccupations et pour partie en raison du plafond de soutien moins élevé autorisé dans les règles de l'UE relatives aux aides publiques :

- La mesure la plus importante a consisté récemment à ramener de 10 à 5 ans la durée de l'allégement d'impôt sur les sociétés (à partir du milieu de 2007) – décision qui vise principalement à réduire la générosité du dispositif.
- Le plafond fixé pour les demandes de subvention en faveur de l'investissement a été ramené de 200 millions à 100 millions CZK (ce qui équivaut à peu près à 3.6 millions EUR), tandis que, pour les régions à fort taux de chômage, un plafond spécial de 50 millions CZK (1.8 million EUR) s'appliquera. Cela facilitera sans doute l'accès des acteurs nationaux au dispositif d'aide, ce qui atténuera le biais en faveur des investisseurs étrangers. Apparemment, cette initiative a déjà attiré davantage d'entreprises nationales.
- Les règles relatives au contenu en machines des investissements ont été durcies. En particulier, les machines doivent représenter au moins 60 % de la valeur totale de l'investissement (au lieu de 40 % auparavant) et elles doivent être âgées de moins de deux ans. Ces modifications devraient améliorer la qualité des investissements dans le secteur manufacturier.

Des mesures supplémentaires s'imposent. Il faudrait dresser un inventaire plus systématique des dispositifs d'incitation à l'investissement, et contrôler de plus près (en prévoyant éventuellement des sanctions) les entreprises qui en bénéficient. La question de savoir s'il convient de réduire encore la générosité des aides est actuellement sensible politiquement. Une meilleure évaluation serait utile à cet égard. Par ailleurs, si l'on envisageait d'étendre encore le dispositif en abaissant les seuils d'admissibilité, il faudrait prendre en compte les programmes ciblés sur les PME. Cela éviterait tout chevauchement et le risque d'aide excessive aux PME. L'on pourrait en outre réfléchir à de nouveaux critères d'admissibilité qui tendraient à mieux cibler les aides. Enfin, les subventions et avantages (infrastructures publiques, par exemple) qui sont souvent négociés entre les autorités locales et les investisseurs devraient être limités. Il importe de veiller à ce que ces négociations locales ne débouchent pas sur des accords sur un niveau d'aide injustifiable⁹.

Dispositifs d'aide aux PME exportatrices

Le soutien public aux PME passe par divers dispositifs financiers et non financiers, dont certains visent précisément à aider les entreprises à tirer parti de la mondialisation¹⁰. En particulier, certaines aides directes sont octroyées par *CzechTrade*, l'organisme national de promotion du commerce qui est placé sous la tutelle du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il existe, par exemple, un programme (*Marketing*) qui vise à renforcer la compétitivité internationale des PME en soutenant leur participation aux foires commerciales.

L'attention prêtée aux services d'appui pour les PME exportatrices est la bienvenue. Des programmes de formation sont offerts aux PME qui entrent sur des marchés d'exportation. Il est prévu en outre de procéder à des enquêtes sectorielles sur les exportations, en collaboration avec les ambassades tchèques. Par ailleurs, *CzechTrade* (voir plus loin) alimente des bases de données accessibles au public sur les fournisseurs locaux. La *General Database*, par exemple, contient quelque 2 000 profils de fournisseurs tchèques.

Il existe aussi des bases de données spécialisées, comme l'*Automotive Supplier Database* et l'*Aerospace Supplier Database*, par exemple, et d'autres sont en projet.

Le développement de programmes pour les PME exportatrices devrait s'appuyer sur une évaluation continue mais aussi sur les observations faites au niveau international. Sur ce dernier point, une étude conjointe de l'OCDE et de l'APEC fournit des éléments intéressants (OCDE-APEC, 2006). L'étude a été réalisée à partir d'une enquête internationale auprès de près de 8 000 PME et elle met en lumière plusieurs obstacles majeurs à la mondialisation :

- Le manque de compétences dans le domaine des affaires internationales. Il faudrait, par exemple, envisager la publication d'études de cas de PME ayant réussi sur les marchés mondiaux, ce qui aiderait les entreprises à mieux comprendre les difficultés à surmonter à l'exportation.
- Le manque d'informations sur les marchés étrangers. La formation des PME qui souhaitent exporter devrait être centrée sur l'apport d'outils pratiques permettant de mieux connaître les marchés (évaluation du potentiel de croissance de marchés particuliers, identification de partenaires internationaux potentiels, etc.).
- Une connaissance limitée de l'éventail de services d'appui disponible. Les autorités doivent veiller à faire connaître ces services de manière efficace et transparente afin d'aider les entreprises à choisir les programmes les mieux adaptés.
- Complémentarité avec les autres domaines d'action en faveur des PME. Il faudrait veiller à la cohérence du soutien aux PME. L'aide qui leur est accordée pour affronter la mondialisation, par exemple, devrait être coordonnée avec le soutien à l'innovation, aux parcs technologiques, aux groupes intégrés d'entreprise, aux pépinières d'entreprises et aux centres de transfert de technologie.

Donner aux entreprises le coup de pouce dont elles ont besoin en matière de commercialisation

CzechInvest (CI) est l'organisme tchèque chargé de l'investissement et des entreprises et constitue la première source d'informations pour les entreprises étrangères qui souhaitent trouver des partenaires et des fournisseurs dans le pays. Il a joué un rôle majeur dans l'intégration de la République tchèque dans l'économie mondiale en mettant en place un cadre attractif pour l'investissement, et en assurant la promotion commerciale du pays auprès des entreprises étrangères (Banque mondiale, 2005). Lors de sa création en 1993, CI avait pour tâche immédiate d'attirer de nouvelles activités manufacturières afin de compenser les effets défavorables sur l'emploi d'une profonde restructuration. Bien qu'il s'agisse d'un organisme public, CI a une stratégie propre au secteur privé, qui est généralement reconnue comme étant la clé de sa réussite. Il reste politiquement indépendant et a un personnel performant. Il faudrait envisager un nouvel élargissement de ses responsabilités. CI est fusionné avec CzechIndustry (depuis 2003) et avec l'Agence tchèque de l'énergie (depuis 2008). Il est maintenant question d'associer CzechInvest et CzechTrade, ce qui aiderait à coordonner le soutien aux entreprises et permettrait d'élaborer des ensembles de mesures plus complets.

Assurer la mise en place d'infrastructures efficaces

Des mesures nationales pour améliorer les liaisons de transport

L'étendue et la qualité des réseaux routier et ferroviaire jouent sans nul doute un rôle dans les décisions de nombreuses entreprises concernant leur lieu d'implantation. Une

infrastructure de transport efficace et efficiente non seulement aide à exploiter les possibilités ouvertes par une localisation géographique favorable mais favorise aussi l'emploi en renforçant la mobilité de la main-d'œuvre. De plus, les réseaux de transport peuvent, dans une certaine mesure, servir à encourager les entreprises à s'implanter dans des régions particulières, notamment celles qui souffrent d'un fort taux de chômage.

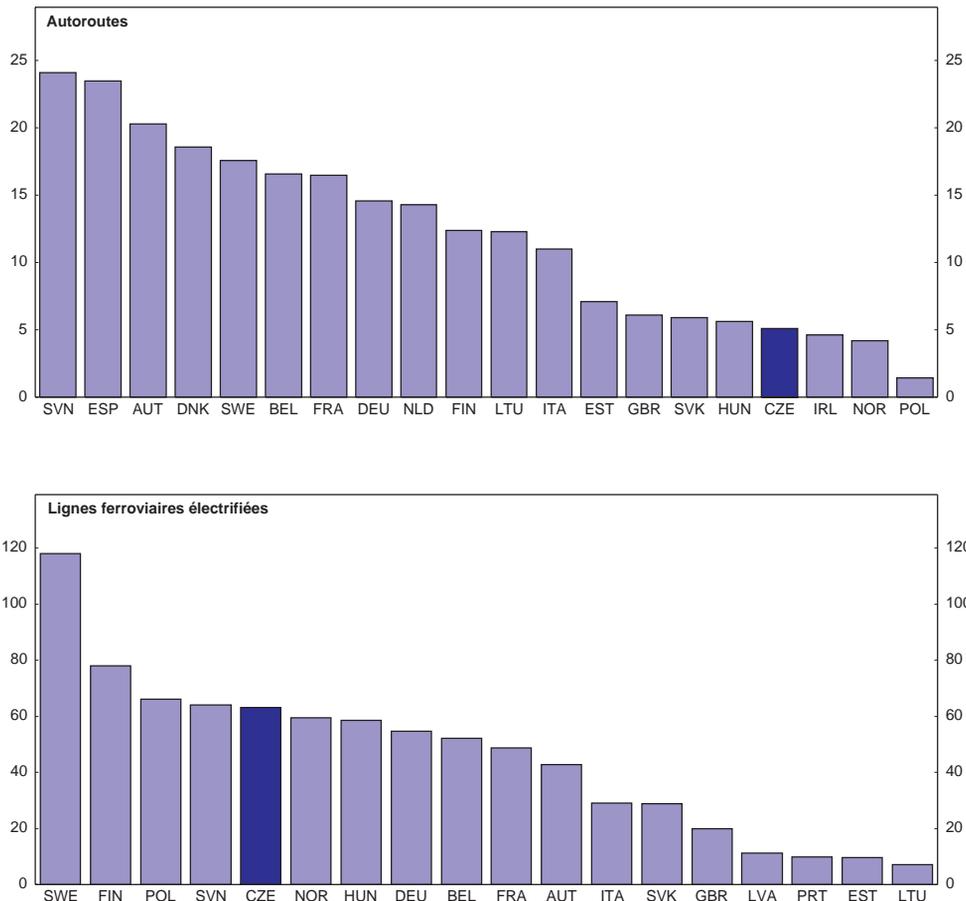
Le réseau routier n'a rien à envier à ceux des autres pays de la région en phase de rattrapage. En particulier, le réseau autoroutier se développe rapidement. Il s'est allongé de près de 30 % entre 2000 et 2006, stimulé par des échanges croissants avec les marchés européens. L'année 2006, par exemple, a été marquée par une amélioration des liens avec le système d'autoroutes allemand, d'où une meilleure connexion avec Munich, Dresde et Berlin. Malgré tout, la densité autoroutière (calculée par le rapport entre la taille du réseau et la population) reste nettement inférieure à la moyenne de l'UE (graphique 4.9). Le développement récent du réseau ferroviaire a été relativement modeste et limité principalement à certaines grandes lignes (essentiellement en vue de la mise en service de trains à grande vitesse *Pendolino*). Il n'en demeure pas moins que, même si la République tchèque est relativement bien placée du point de vue de la densité ferroviaire (graphique 4.9), les réseaux locaux n'ont guère été restructurés et l'utilisation des capacités varie grandement.

Face à ces problèmes, le dernier Plan général de développement de l'infrastructure de transport (gouvernement de la République tchèque, 2006) énonce des priorités plus claires en matière d'infrastructure de transport et propose de nouveaux modes d'affectation des ressources. Dans le domaine du transport routier, l'investissement sera centré sur la construction et l'entretien du réseau autoroutier principal (c'est-à-dire la partie tchèque du Réseau transeuropéen), les raccordements routiers connexes et l'amélioration de la qualité (correction des défauts locaux, par exemple, afin d'assurer la sécurité routière). Quant à l'infrastructure ferroviaire, l'investissement restera axé sur le rattachement du réseau tchèque aux corridors européens et sur le renouvellement de plusieurs jonctions importantes. Les possibilités d'améliorer les réseaux de transport sont, de fait, très grandes compte tenu de la très forte augmentation des crédits alloués à cet effet dans le budget 2007-13. Le Programme opérationnel pour le transport s'est vu allouer environ 22 % des crédits prévus dans le budget 2007-13 de l'UE, montant plusieurs fois supérieur à celui alloué dans le budget 2004-06 de l'UE.

Les possibilités beaucoup plus importantes de financement de l'UE soulignent la nécessité d'assurer des procédures efficaces de passation des marchés publics en matière d'investissement dans le secteur du transport. À cet égard, le coût de la construction d'autoroutes est souvent mis en question. Une évaluation récente de 17 projets de construction et de rénovation routières, réalisée par la Cour suprême des comptes, se révèle très critique. Selon la Cour des comptes, bon nombre des projets n'ont pas donné lieu à une analyse coûts/avantages appropriée, et la réalisation des projets a été excessivement longue¹¹. Les difficultés de procédure tiennent en particulier aux délais de règlement des questions de droits de propriété et des actions de recours.

L'attitude prudente à l'égard des partenariats public-privé (PPP) dans les réseaux de transport est à saluer. En outre, les autorités ont fait adopter une loi sur les PPP, qui en régle la conception et la budgétisation. Le financement des PPP est tentant car, en principe, il peut être avantageux du point de vue budgétaire. Cependant, la réussite dépend pour beaucoup de la conception du PPP : des partenariats mal ficelés peuvent se solder par

Graphique 4.9. **Densité des réseaux de transport des pays européens**¹
Kilomètres pour 100 000 habitants



1. Voir le glossaire pour les codes pays. Dans la partie supérieure, d'après les données tchèques, le chiffre est actuellement plus élevé que celui indiqué, à 9,8, selon une définition large qui inclut les voies rapides ayant les mêmes paramètres que les autoroutes. Ce facteur n'est pas encore pris en compte dans les données officielles d'Eurostat.

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir des données d'Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/315520814486>

un échec. On comprend donc que le gouvernement suive maintenant une approche prudente, avec un projet pilote portant sur un tronçon d'autoroute de 30 kilomètres. Si l'on veut étendre le recours aux PPP dans le domaine de l'infrastructure de transport, il faudrait tenir compte des considérations suivantes (OCDE/ITF, 2008) :

- Les projets de PPP devraient être conçus et mis en œuvre moyennant un partage approprié du financement et du risque avec le secteur privé. Les projets donnent souvent lieu à des engagements financiers à long terme pour l'État, et les risques consécutifs doivent être réduits au minimum. Il est particulièrement important de signaler aux candidats potentiels que les coûts durant le cycle de vie complet doivent être pris en compte dans le projet de PPP.
- Les critères à prendre en considération pour le projet doivent être énoncés dans des directives strictes et détaillées (disponibilité, normes physiques et de sécurité, par exemple) de façon à éviter tout compromis sur la qualité et d'autres aspects.

- Il faudrait envisager des contrats de performance récompensant les dépassements de normes tout en pénalisant les réalisations non conformes.

Par ailleurs, dans le secteur du transport ferroviaire, il faut prêter une plus grande attention à la réduction des obstacles à l'entrée dans le domaine du fret afin d'assurer la concurrence entre prestataires et un équilibre entre la route et le rail qui favorise l'efficacité. Actuellement, environ un quart seulement du fret est transporté par le rail, et l'objectif est porter cette part à 40 %. L'achèvement de la liaison ferrée avec le corridor européen y aidera, mais cela ne sera sans doute pas suffisant. Il faut aussi réfléchir à des mesures visant à stimuler la concurrence entre modes de transport (OCDE, 2007c). En particulier, il est possible d'intensifier la concurrence dans le transport ferroviaire afin de soutenir la compétitivité du transport combiné par rapport au transport routier direct (Conférence européenne des ministres des Transports, 2004). Enfin, la stratégie de réduction de l'activité sur les parties non rentables du réseau ferré devrait être plus ambitieuse. Le gouvernement pourrait par exemple subordonner l'accès des collectivités locales au financement de l'UE pour les projets d'infrastructure ferroviaire à un seuil de rentabilité en dessous duquel une ligne sera fermée.

Faire jouer à Prague un rôle mondial

Prague est le « pôle de croissance » clé dans la géographie du développement tchèque et l'on peut dire que cette ville a le potentiel requis pour devenir un centre économique véritablement mondial. Maintenir Prague et ses environs dans un rôle d'aimant de la croissance devrait rester un objectif prioritaire. Indépendamment de son héritage culturel unique, Prague est le principal centre d'enseignement supérieur en République tchèque, attirant étudiants et chercheurs nationaux et étrangers. Une étude économétrique récente montre que les synergies entre ces groupes innovants sont non seulement captées par la ville dans laquelle ils vivent mais filtrent aussi vers le reste du pays (Glaeser, 2005 ; Glaeser et Gottlieb, 2006).

Le potentiel de Prague est confirmé par plusieurs études. Ainsi, *Globalisation and World Cities*, réseau spécialisé dans l'économie des villes, identifie 122 « villes mondiales » de par l'intensité de leurs transactions internationales et la disponibilité de services avancés (comptabilité, finances, droit, publicité, etc.). Dans cette étude, Prague fait partie d'un groupe intermédiaire, occupant le même rang qu'Amsterdam, Boston, Genève et Washington, par exemple¹². Une récente enquête de la Commission européenne comparant 75 villes classe Prague parmi les villes les plus attractives d'Europe, sur la base de la qualité de critères de vie (Commission européenne, 2007).

Il y a néanmoins des défis à relever. Il faut en particulier assurer un bon système de transport face à une demande croissante (et changeante) de la part des habitants qui doivent se rendre à leur travail, du tourisme et des entreprises. L'accessibilité de Prague s'est notablement améliorée au cours de la décennie écoulée, avec un triplement de la capacité aéroportuaire et la création de nouvelles routes qui renforcent les liaisons avec le corridor européen. Les transports urbains se sont aussi améliorés du fait de la modernisation et d'une meilleure coordination. Les services sont maintenant assujettis au même cadre logistique et aux mêmes horaires et il existe aussi un système tarifaire commun. Cependant, pour permettre à Prague de développer pleinement son potentiel, il faudra redoubler d'efforts pour faire face à l'expansion de la population suburbaine, la priorité la plus importante étant l'achèvement du périphérique entourant la capitale. Il est

prévu aussi d'étendre le réseau de métro jusqu'à l'aéroport international de Prague et de relier la partie sud de la ville au centre.

Mondialisation et emploi

La politique de l'immigration peut atténuer les pénuries de main-d'œuvre

Comme on l'a vu aux chapitres 1 et 3, les réserves de main-d'œuvre tchèque s'épuisent rapidement. Dans une certaine mesure, l'immigration a déjà contribué à atténuer une pression excessive sur le marché du travail en remédiant à des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Les autorités tchèques mettent à profit cette possibilité, même si elles restent prudentes. Un programme pilote de points (analogue à ceux qui existent en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande) est en vigueur depuis 2003 et doit prendre fin en juillet de cette année. Il a pour but d'expérimenter un cadre d'action concernant la migration permanente. Environ 800 travailleurs sont entrés dans le pays en vertu de ce dispositif. Une évaluation en profondeur des questions migratoires dans l'Étude de 2005 indiquait que ce système demanderait à être affiné s'il était adopté à titre de politique générale.

Le gouvernement actuel envisage de mettre en place un système de *cartes vertes* afin d'aider les employeurs ayant des difficultés à embaucher. En principe, il s'agit d'une bonne initiative, mais son efficacité dépendra pour beaucoup des détails du dispositif. Un des avantages de ce système est qu'il accélérera la procédure d'obtention des permis de séjour et de travail. Selon les dispositions prévues, les services de l'emploi devront fournir la preuve qu'il ne se trouve pas de candidats tchèques pour le poste en question. Plus précisément, d'après le projet proposé, le bureau de l'emploi concerné devra prouver qu'aucun Tchèque ne s'est déclaré intéressé par le poste depuis 30 jours. Le dispositif devrait être conçu à la lumière de l'expérience acquise avec le programme pilote et les programmes qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays de l'OCDE.

L'Étude de 2005 a permis aussi d'identifier certaines faiblesses dans les systèmes de permis. Ainsi, le système de « contrôles d'intégration dans la société » pour les permis de séjour a été jugé trop strict et est apparu générateur de coûts d'administration élevés. Depuis lors, il a été amélioré et il y a lieu de s'en féliciter. En particulier, des modifications apportées à la loi ont facilité la prorogation des permis. Dans l'ancien système, cela n'était pas possible et il fallait demander de nouveaux permis. Maintenant, l'employeur peut demander plus facilement des prorogations et traiter directement avec le bureau de la main-d'œuvre. Il est aussi envisagé de prendre des mesures favorisant la mobilité régionale des travailleurs étrangers. Par ailleurs, en cas de perte d'emploi, le gouvernement envisage d'autoriser une période plus longue de recherche d'emploi, qui passerait de 30 à 60 jours, sans perte des droits de visa. Il est prévu encore d'octroyer automatiquement des permis de travail aux étudiants étrangers diplômés des établissements secondaires et des universités tchèques.

Politique du marché du travail

Un autre aspect de la mondialisation, en particulier dans les cas où la production s'est davantage spécialisée, est un risque accru de chocs sectoriels sur le marché du travail, qui pourraient faire écho aux problèmes de chômage structurel régionalisé apparus dans les années 90. Jusqu'à présent, les autorités n'ont pas mis en place de programmes ciblés par anticipation de ces risques, et cela est conforme à l'évaluation de l'OCDE selon laquelle ce

genre de mesures n'est guère justifié (Martin, 2006). En cas de chocs aigus sur le marché du travail, les autorités devraient s'attacher à ajuster les programmes universels existants (tels que les régimes d'indemnisation du chômage). De fait, ce qu'il faut, c'est un ensemble équilibré de mesures bien connues : un marché du travail et des marchés de produits flexibles ; la mise au travail des chômeurs ; des politiques d'apprentissage tout au long de la vie ; et, encore une fois, un cadre macroéconomique favorable.

Notes

1. Tous les pourcentages sont calculés à partir des données relatives aux entrées cumulées d'IDE pour la période 1997-06. Les chiffres pour la République tchèque diffèrent de ce qui est indiqué dans le graphique 4.1 car les sources sont différentes.
2. Ces conclusions sont conformes aux résultats d'études récentes sur le rôle des multinationales européennes sur la croissance de la productivité (Geishecker *et al.*, 2007). À l'aide de données recueillies au niveau des entreprises, cette étude montre que, en général, les multinationales contribuent davantage que les entreprises nationales à stimuler la croissance de la productivité dans l'ensemble de l'économie.
3. Il est intéressant de noter que A.T. Kearney (2004) calcule un indice d'attractivité de 25 pays comme sites extraterritoriaux pour les tâches administratives. La République tchèque se classe au 4^e rang, derrière trois pays d'Asie (Inde, Chine et Malaisie).
4. Geishecker (2004) constate que l'IDE comporte un biais à l'encontre des travailleurs moyennement qualifiés. Crinò (2005) observe que l'IDE est en corrélation positive avec l'avantage salarial lié aux compétences, mais négative avec la demande de main-d'œuvre qualifiée. Cette étude conclut en particulier que le secteur métallurgique tchèque a acquis progressivement une plus forte intensité de main-d'œuvre non qualifiée.
5. L'analyse économétrique réalisée à l'OCDE (2007b) semble indiquer que la situation géographique de l'Autriche a majoré son PIB par habitant dans une proportion estimée à 2 % entre 1970 et le début des années 2000. L'effet pour l'Autriche est cependant bien moindre que pour la Belgique et les Pays-Bas, où la majoration a été de 6 %.
6. Les taux effectifs devraient servir de base de comparaison ici. Toutefois, il n'existe pas en l'occurrence de données comparatives standardisées, étant donné la complexité de la fiscalité des entreprises. Quoi qu'il en soit, il est probable que les taux globaux sont utilisés comme indicateurs de base par les entreprises.
7. Plusieurs autres études soulignent le lien entre les conditions macroéconomiques et l'investissement direct étranger ; voir, par exemple, Brada *et al.* (2004) et Kral (2004).
8. Dans les régions du sud-ouest du pays, relativement plus prospères, le plafond est de 36 % et sera ramené à 30 % en 2014. À Prague, le plafond est fixé à 10 %.
9. Les subventions et concessions négociées au niveau local doivent être notifiées en même temps que d'autres types de soutien pour vérification par la Commission européenne. Par conséquent, cette activité n'implique pas d'infraction aux règles communautaires sur les aides d'État. Néanmoins, ce soutien supplémentaire peut s'avérer injustifiable en termes économiques dans le contexte de la politique nationale.
10. Voir OCDE (2006b) pour un examen des dispositifs d'aides directes en faveur des PME innovantes.
11. Le rapport de la Cour suprême des comptes publié en octobre 2007 souligne que des retards de 6 à 8 ans sont monnaie courante et que les importants dépassements de crédits sont fréquents. Le rapport critique aussi la qualité des analyses coûts-avantages dans les décisions concernant la construction de tronçons routiers.
12. Dans cette étude, les villes sont notées de 1 à 12. Toutes les villes citées dans le corps du texte ont obtenu un 6. La note maximale est attribuée à quatre villes (Londres, New York, Paris et Tokyo). Dans une autre étude, le cabinet de conseil Mercer estime que Prague est la ville la plus agréable à vivre en Europe centrale et orientale.

Bibliographie

- Allard, C. (2007), « Inflation in Poland: How much can globalisation explain? », *IMF Working Papers*, WP/07/41, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Arnold, J., B.S. Javorcik et A. Mattoo (2007), « Does Services Liberalization Benefit Manufacturing Firms? Evidence from the Czech Republic », *World Bank Policy Research Working Papers*, n° 4109, Banque mondiale, Washington, DC.
- Ayyagari, M. et R. Kosová (2006), « Does FDI Facilitate Domestic Entrepreneurship? Evidence from the Czech Republic », *polycopié*.
- Baldwin, R. (2006), « Globalisation: The Great Unbundling(s) », contribution au projet *Globalisation Challenges for Europe and Finland*, Conseil économique de la Finlande, Helsinki.
- Banque mondiale (2005), *Competing for FDI, Inside the Operations of Four National Promotion Agencies*, Banque mondiale/MIGA, Washington, DC.
- Banque mondiale (2007), *Doing Business 2007*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Batra, G. et S. Mahmood (2003), « Direct Support to Private Firms: Evidence on Effectiveness », *World Bank Policy Research Working Papers*, n° 3170, Banque mondiale, Washington, DC.
- Brada, J., A. Kutan et T. Yigit (2004), « The Effects of Transition and Political Instability on Foreign Direct Investment Flows: Central Europe and the Balkans », *William Davidson Institute Working Papers*, n° 729, novembre.
- Bruno, G.S.F., R. Crinò et A.M. Falzoni (2004), « Foreign Direct Investment, Wage Inequality, and Skilled Labor Demand in EU Accession Countries », *polycopié*, CESPRI, Università Bocconi, Milan.
- Cannari, L., L. d'Aurizio et G. de Blasio (2006), « The Effectiveness of Investment Subsidies: Evidence from Survey Data », *Banca D'Italia Occasional Papers*, n° 4, Banca D'Italia, Rome.
- Chung, W. et D. Fields (2007), « State Investment Promotion & Foreign Direct Investment in the US », *polycopié*.
- Commission européenne (2007), *Survey on Perceptions of Quality of Life in 75 European Cities*, Bruxelles, juin.
- Conférence européenne des ministres des Transports (2004), *Weaknesses and Bottlenecks in Combined Transport in Europe*, CEMT, Paris.
- Crinò, R. (2005), « Wages, Skills, and Integration in Poland, Hungary and the Czech Republic: an Industry-level Analysis », *Transition Studies Review*, (2005) 12 (3):432-459.
- Crozet, M., T. Mayer et J.-L. Mucchielli, « How Do Firms Agglomerate? A Study of FDI in France », *CEPR Discussion Paper Series*, n° 3873, Centre for Economic Policy Research (CEPR), Londres.
- Czech Focus (2007a), « Hi-Tech Czech », *Czech Focus* (magazine de l'Association pour l'investissement étranger), n° 2/2007, Prague.
- Czech Focus (2007b), « Offshoring? Nearshoring? Rightshoring! », *Czech Focus* (magazine de l'Association pour l'investissement étranger), n° 3/2007, Prague.
- Damijan, J.P. et al. (2003), « The Role of FDI, R&D Accumulation and Trade in Transferring Technology to Transition Countries: Evidence from Firm Panel Data for Eight Transition Countries », *Economic Systems*, vol. 27, numéro 2, juin, pp. 189-204.
- Djankov, S. et B. Hoekman (2006), « Foreign Investment and Productivity in Czech Enterprises », Hoekman, B.M., B.K. Smarzynska Javorcik (éd.), dans *Global Integration and Technology Transfer*, Publications de la Banque mondiale, Banque mondiale, Washington, DC.
- Dyba, K. (2008), « The Czech Socio-Economic Model and its Evolution from the Start of the Transition to 2007 », dans Bienkowski, W., C.J.C. Brada et M.-J. Radlo, (dir. pub.), *Growth Versus Security*, Palgrave Macmillan, à paraître.
- Fidrmuc, J., D. Grozea-Helmenstein et A. Wörgötter (1999), « East-West Intra-Industry Trade Dynamics », *Weltwirtschaftliches Archiv*, 135, Heft 2, pp. 332-346.
- FMI (2006), *World Economic Outlook*, « Chapter 3: How Has Globalisation Affected Inflation? », FMI, Washington, DC.
- Glaeser, E. et J.D. Gottlieb (2006), « Urban Resurgence and the Consumer City », *HIER, Discussion Papers*, n° 2109, février, Harvard University, Cambridge, MA.

- Glaeser, E. (2005), « Urban colossus: Why is New York America's Largest City? », *HIER, Discussion Paper*, n° 2073, février, Harvard University, Cambridge, MA.
- Gouvernement de la République tchèque (2006), *General Plan of Transport Infrastructure Development*, 2007-13, Prague.
- Geishecker, I., H. Görg et D. Taglioni (2007), « Survival, Exit and Entry: The Contribution of Multinationals to Aggregate Productivity Growth », *polycopié*.
- Geishecker, I. (2004), « The Skill-bias of Foreign Direct Investment in Central and Eastern Europe », *Economic Restructuring and Labour Markets in the Accession Countries Research Project* commissioned by EU DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, contract n° VC/2003/0367, coordonné par WIIW, Alphametrics et DIW.
- Hoekman, B. et B.S. Javorcik (2004), « Policies Facilitating Firm Adjustment to Globalisation », *polycopié*.
- Hoorweg, D. et al. (2007), « City Indicators: Now to Nanjing », *World Bank Policy Research Working Papers*, n° 4114, Banque mondiale, Washington, DC.
- Hubert, F. et N. Pain (2002), « Fiscal Incentives, European Integration and the Location of Foreign Direct Investment », *The Manchester School*, vol. 70, n° 3.
- Kay, N. (2007), « Foreign Direct Investment in the Czech Republic: A Challenge for Domestic Firms », *ECFIN Country Focus*, vol. 4, n° 2.
- Kearney, A.T. (2004), *Making Offshore Decisions*, A.T. Kearney, Inc., Chicago, IL.
- Kosová, R. (2006), « Do Foreign Firms Crowd Out Domestic Firms? Evidence from the Czech Republic », *polycopié*.
- Kox, H. et H.K. Nordås (2007), « Services Trade and Domestic Regulation », *Documents de travail sur la politique commerciale*, n° 49, OCDE, Paris.
- Kral, P. (2004), « Identification and Measurement of Relationships Concerning Inflow of FDI: The Case of the Czech Republic », *The Working Paper Series of the Czech National Bank*, n° 5/2004, Banque nationale tchèque, Prague.
- Lipsev, R.E. (2006), « Measuring the Impacts of FDI in Central and Eastern Europe », *NBER Working Papers*, n° 12808, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge, MA.
- Mallya, Th.J.S., Z. Kukulka et C. Jensen (2004), « Are Incentives a Good Investment for the Host Country? An Empirical Evaluation of the Czech National Incentive Scheme », *Transnational Corporations*, vol. 13, n° 1, avril.
- Martin, J. (2006), « Emploi et mondialisation », *L'Observateur de l'OCDE*, n° 256, OCDE, Paris.
- Myant, M. (2007), « Economic Transformation in the Czech Republic – a Qualified Success », *EUROPE-ASIA STUDIES*, vol. 59, n° 3, mai 2007, pp. 431-450.
- OCDE (2007a), *Mesurer la mondialisation. Activité des multinationales*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *The Contribution of Economic Geography to GDP Per Capita*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007c), *Les infrastructures à l'horizon 2030*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006a), *Perspectives des technologies de l'information*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006b), *Études économiques de l'OCDE : République tchèque*, OCDE, Paris.
- OCDE-APEC (2006), *Supprimer les obstacles à l'accès des PME aux marchés internationaux*, OCDE, Paris.
- OCDE/ITF (2008), *Investissements en infrastructures de transport : vers plus d'efficacité*, OCDE, Paris.
- OCDE-SOPEMI (2007), *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, Paris.
- Oesterreichische Nationalbank (2006), « Focus on European Economic Integration », n° 2002, National Bank of Austria, Vienne.
- Pain, N., I. Koske et M. Sollie (2006), « Globalisation and Inflation in the OECD Economies », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 524, OCDE, Paris.
- Rae, D. et M. Sollie (2007), « Globalisation and the European Union: Which Countries are Best Placed to Cope? », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 586, OCDE, Paris.
- Razin, A. et A. Binyamini (2007), « Flattened Inflation-output Tradeoff and Enhanced Anti-inflation Policy: Outcome of globalisation? », *NBER Working Paper Series*, n° 13280, NBER, Cambridge, MA.

- Razin, A. et P. Loungani (2005), « Globalisation and Inflation: The Efficiency Channel », *CEPR Discussion Papers*, n° 4895, CEPR, Londres.
- Rogoff, K. (2006), « Impact of Globalisation on Monetary Policy », document présenté au Symposium sponsorisé par la Federal Reserve Bank of Kansas City sur « New Economy Geography: Effects and Policy Implications », Jackson Hole, WY, 24-26 août 2006.
- Rogoff, K. (2003), « Globalisation and Global Disinflation », document présenté à la Conférence de la Federal Reserve Bank of Kansas City sur « Monetary Policy and Uncertainty: Adapting to a Changing Economy », Jackson Hole, WY, 28-30 août 2003.
- Romer, D. (1993), « Openness and Inflation: Theory and Evidence », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 107, novembre, pp. 869-903.
- Sabirianova, K., J. Svejnar et K. Terrell (2005), « Distance to the Efficiency Frontier and Foreign Direct Investment Spillovers », *Journal of the European Economic Association*, vol. 3, n° 2-3, pp. 576-86.
- Schwarz, J. (dir. pub.) (2007), *Analysis of Investment Incentives in the Czech Republic*, Université d'économie, Prague.
- Tyttell, I. et S.-J. Wei (2004), « Does Financial Globalisation Induce better Macroeconomic policies? », *IMF Working Papers*, WP/04/84, FMI, Washington, DC.

Glossaire

APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
CI	CzechInvest
ČSSD	Parti social-démocrate tchèque
CT	CzechTrade
IDE	Investissement direct étranger
IPC	Indice des prix à la consommation
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
KDU-ČSL	Union chrétienne démocrate-Parti populaire tchèque
KSČM	Parti communiste de Bohême et de Moravie
MCE II	Mécanisme de change européen II
NUTS3	Nomenclature des unités territoriales statistiques, niveau 3
ODS	Parti civique démocrate
OMC	Organisation mondiale du commerce
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPP	Contrat de partenariat public-privé
R-D	Recherche et développement
SITC	Classification type pour le commerce international
TIC	Technologies de l'information et des communications
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VZP	Všeobecná zdravotní pojišťovna, Caisse générale d'assurance-maladie

Codes ISO

AUS	Australie
AUT	Autriche
BEL	Belgique
CAN	Canada
CZE	République tchèque
DNK	Danemark
FIN	Finlande
FRA	France
DEU	Allemagne
GRC	Grèce
HUN	Hongrie
ISL	Islande
IRL	Irlande
ITA	Italie

JPN	Japon
KOR	Corée
LUX	Luxembourg
MEX	Mexique
NLD	Pays-Bas
NZL	Nouvelle-Zélande
NOR	Norvège
POL	Pologne
PRT	Portugal
SVK	République slovaque
ESP	Espagne
SWE	Suède
CHE	Suisse
TUR	Turquie
GBR	Royaume-Uni
USA	États-Unis

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(10 2008 08 2 P) ISBN 978-92-64-04384-8 – n° 56102 2010

Études économiques de l'OCDE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

THÈME SPÉCIAL : MONDIALISATION

Dernières parutions

Afrique du Sud, juillet 2010
Allemagne, mars 2010
Australie, octobre 2008
Autriche, juillet 2009
Belgique, juillet 2009
Brésil, juillet 2009
Canada, septembre 2010
Chili, janvier 2010
Chine, février 2010
Corée, juin 2010
Danemark, novembre 2009
Espagne, novembre 2008
Estonie, avril 2009
États-Unis, septembre 2010
Fédération de Russie, juillet 2009
Finlande, avril 2010
France, avril 2009
Grèce, juillet 2009
Hongrie, février 2010
Inde, octobre 2007
Indonésie, juillet 2008
Irlande, novembre 2009
Islande, septembre 2009
Israël, janvier 2010
Italie, juin 2009
Japon, septembre 2009
Luxembourg, mai 2010
Mexique, juillet 2009
Norvège, mars 2010
Nouvelle-Zélande, avril 2009

Pays-Bas, juin 2010
Pologne, avril 2010
Portugal, septembre 2010
République slovaque, février 2009
République fédérale de Yougoslavie, janvier 2003
République tchèque, avril 2008
Roumanie, octobre 2002
Royaume-Uni, juin 2009
Slovénie, juillet 2009
Suède, décembre 2008
Suisse, décembre 2009
Turquie, septembre 2010
Ukraine, septembre 2007
Union européenne, septembre 2009
Zone euro, janvier 2009

Les abonnés à ce périodique peuvent accéder gratuitement à la version en ligne. Si vous ne bénéficiez pas encore de l'accès en ligne à travers le réseau de votre institution, contactez votre bibliothécaire. S'il s'agit d'un abonnement individuel, écrivez-nous à :

SourceOECD@oecd.org

Volume 2008/8
Avril 2008

éditions **OCDE**

www.oecd.org/editions

ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2008 (18 NUMÉROS)
ISSN 1995-3518
ABONNEMENT PAR PAYS

ISBN 978-92-64-04384-8

10 2008 08 2 P 9



789264 043848